

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg depuis la Libération, par M. Jérôme Anders — Statistiques — Législation économique

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG DEPUIS LA LIBÉRATION

par Jérôme ANDERS,

Conseiller de Gouvernement

au Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

INTRODUCTION

Le but de cette étude est de décrire le processus de restauration économique tel qu'il s'est effectué au Grand-Duché de Luxembourg et de préciser, autant que possible, la mesure dans laquelle l'économie luxembourgeoise s'est reconstituée, dans ses principaux secteurs, depuis la libération du territoire.

Au point de départ de ce travail, il nous paraît intéressant sinon indispensable d'esquisser la situation économique du Luxembourg avant la guerre, en mettant en évidence les caractéristiques essentielles de la structure économique du pays.

Nous examinerons ensuite brièvement les répercussions de la guerre sur l'économie luxembourgeoise et dresserons enfin le bilan de l'activité économique du Grand-Duché, depuis la Libération jusqu'à ce jour.

La structure économique du Grand-Duché de Luxembourg

Petit par l'étendue de son territoire et par le nombre de ses habitants, le Luxembourg est relativement grand par l'importance de sa production industrielle et de son commerce d'exportation.

Deux facteurs primordiaux forment la base de la production luxembourgeoise : l'industrie et l'agriculture.

La production industrielle est assurée principalement par la grande industrie sidérurgique, capitaliste concentrée, exportatrice, représentée seulement par trois entreprises, et par l'industrie du cuir jouissant d'une position de premier ordre parmi les indus-

tries d'exportation, ainsi que par l'industrie moyenne et artisanale qui, par rapport à la grosse industrie, ne présente qu'une importance secondaire, mais joue un grand rôle social. L'agriculture, de son côté, fournit une part importante de la production des richesses et jouit d'un prestige social considérable; 60 % de la superficie totale du pays sont affectés à l'agriculture et 20 à 25 % de la population (recensement démographique de 1935) vivent de l'agriculture.

Les ressources agricoles indigènes, considérées dans leur ensemble, intervenaient avant la guerre pour couvrir, à peu près, les trois quarts des besoins alimentaires du pays.

Au point de vue industriel, le Luxembourg joue un rôle important sur les marchés mondiaux; il occupait, en effet, avant la guerre, le huitième rang parmi les pays producteurs d'acier du monde et le sixième en ce qui concerne l'exportation de produits laminés, qui a atteint près de 1.900.000 tonnes-lingots en 1929. La sidérurgie luxembourgeoise dispose de 32 hauts fourneaux, d'une capacité annuelle de l'ordre de 3 millions de tonnes de fonte par an, de 5 aciéries Thomas d'une capacité globale d'environ 2.700.000 T., de 2 aciéries électriques et d'un ensemble de laminoirs qui sont à même de fabriquer tous les produits laminés, à l'exception des tubes et des fers-blancs.

Parmi les éléments moins favorables conditionnant la structure économique du Luxembourg figure d'abord la situation géographique du pays. Situé à l'écart des grands centres de consommation, le Luxembourg n'a pas d'accès direct à la mer; il est,

de plus, dépourvu de voies fluviales et ne possède pas les ressources économiques considérables de ses puissants voisins. En ce qui concerne notamment le combustible, une des matières premières essentielles de l'industrie sidérurgique, le Luxembourg dépend entièrement de l'étranger.

Quant aux minerais dont disposent les usines à l'intérieur du pays, ils sont à basse teneur et nécessitent une consommation de coke relativement élevée.

Au surplus, en raison de l'exiguïté de son territoire, le Luxembourg est dépourvu d'un marché intérieur suffisamment vaste, permettant l'absorption de sa production industrielle intense. La part des livraisons au marché intérieur de l'industrie sidérurgique, par exemple, ne représentait que 30.000 tonnes par an à peu près, alors que le reste de la production était destiné à l'exportation. Pour pouvoir vivre, le Luxembourg doit donc vendre à l'étranger le plus possible en produisant dans les meilleures conditions; il doit, par contre, importer une grande variété de produits pour subvenir à ses propres besoins.

Etant donc essentiellement axée sur les échanges internationaux, l'économie luxembourgeoise est particulièrement vulnérable en cas de crise. Au surplus, et en raison du peu de diversité de ses richesses nationales et de sa production, le Luxembourg n'a qu'une faible contrepartie à offrir à ses acheteurs étrangers, ce qui complique sérieusement la recherche des débouchés. Il paraît ainsi évident que pour trouver sa subsistance, le Luxembourg doit suivre une politique de coopération économique aussi étroite que possible, surtout avec les pays voisins.

Il n'est donc que naturel qu'il participe à une union économique avec un de ces voisins : la Belgique. De ce fait, il ne possède pas de balance commerciale propre, les chiffres de ses exportations et importations étant compris dans ceux de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Les principaux marchés d'exportation du Grand-Duché avant la guerre étaient la Belgique (28 %), l'Allemagne (23 %), les pays scandinaves, l'Asie, la Grande-Bretagne, l'Amérique du Sud, la France, les Pays-Bas et la Suisse.

Avec la Belgique et la France, la balance était régulièrement passive, tandis qu'avec l'Allemagne, malgré les importations massives de coke, la balance était à peu près en équilibre.

Il convient de signaler encore que le Grand-Duché de Luxembourg ne possède pas de Banque centrale d'émission. Il y a là un fait peu courant, dont il faut tenir compte dans l'étude de la situation monétaire du Luxembourg. A défaut d'un tel organisme, c'est l'Etat luxembourgeois qui, par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne, procède à l'émission de monnaies. En vertu d'une convention conclue le 23 mai 1935 entre le Luxembourg et la Belgique concernant les questions financières et monétaires entre les deux pays, le Gouvernement luxembourgeois était autorisé,

avant la guerre, à laisser en circulation, sur son territoire, des coupures luxembourgeoises jusqu'à concurrence de 100 millions de francs, avec la faculté de porter temporairement cette limite à 125 millions. Cette limite a été atteinte en vertu de l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1935. Ces 125 millions ont été émis en bons de caisse.

En dehors de signes monétaires métalliques, pour un montant de 6 millions de francs, il circulait dans le pays des billets de la Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, qui, en vertu de son droit d'émission, pouvait émettre des billets de banque en coupures de 100 francs pour un montant de 6.250.000 francs.

Enfin, à côté des monnaies essentiellement luxembourgeoises, les billets de la Banque Nationale de Belgique circulaient dans le Grand-Duché pour un montant de plus de 700 millions de francs. Au 10 mai 1940, l'ensemble des dépôts bancaires et d'épargne avait atteint un montant de 1.700.000.000 de francs.

Retenons encore que le franc belge avait cours légal et que sa parité, par rapport au franc luxembourgeois, était fixée à 1 franc luxembourgeois égale 1,25 franc belge.

Au surplus, pour faciliter les opérations journalières en francs belges et aussi pour consacrer l'existence du franc belge dans le système monétaire luxembourgeois, il a été créé, à Luxembourg, en vertu de la susdite convention de 1935, une agence de la Banque Nationale de Belgique à laquelle est attaché un comptoir d'escompte.

En raison de cette interdépendance bancaire ou monétaire et de l'enchevêtrement général des rapports économiques entre le Grand-Duché et la Belgique, il est très difficile, sinon impossible, d'établir une balance des paiements propre au Grand-Duché. Les éléments de la balance luxembourgeoise sont incorporés dans la balance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les éléments actifs sont loin d'être négligeables, car le revenu que le Luxembourg tire de l'étranger est très important, ses usines étant exportatrices surtout de tonnages considérables de fer et d'acier, ses entreprises liées à l'agriculture exportant des quantités relativement importantes de bières, vins et alcools. De plus, de nombreux Luxembourgeois sont employés à l'étranger. En outre, le tourisme rapporte d'importantes recettes évaluées à quelque cent millions par an avant la guerre. Néanmoins, le capital des principales entreprises métallurgiques est, dans une large mesure, entre des mains étrangères et une grosse partie des dividendes est ainsi distribuée hors des frontières. De même, une bonne partie des profits du commerce de l'argent est drainée vers la Belgique et la France, les banques locales ne pouvant assumer les charges de fournir des crédits aux grandes sociétés sidérurgiques.

En ce qui concerne les finances publiques du Grand-

Duché, les budgets de l'Etat d'avant-guerre présentaient, par rapport à ceux de la plupart des pays de l'Europe, la particularité curieuse autant qu'enviable d'être généralement en équilibre. La charge fiscale était très supportable; elle dépassait légèrement 12 % du revenu national. Cette situation privilégiée des finances luxembourgeoises était due principalement à la modération de la dette publique, à l'absence de dépenses militaires et à la faible importance du chômage.

On peut dire qu'avant la guerre, le Luxembourg jouissait d'une aisance relativement grande et que nulle part en Europe, sauf peut-être en Belgique et en Suisse, le bien-être n'était si généralisé et l'égalité sociale mieux réalisée. Cependant, le Luxembourg n'était pas un pays de grosses fortunes. L'exiguïté du territoire et la prédominance des capitaux étrangers dans les entreprises-clés rendaient difficile, sinon impossible, à des Luxembourgeois l'acquisition d'importantes fortunes. L'économiste luxembourgeois Paul Bastian avait évalué la fortune nationale d'avant-guerre à 15 milliards de francs, soit 50.000 francs par tête d'une population de quelque 300.000 habitants.

Au surplus, les statistiques fiscales montrent que ce sont les revenus moyens et petits dus surtout au travail, les petites propriétés foncières et les petites cultures qui dominent. Toute la structure économique du Luxembourg repose ainsi sur une solide classe moyenne : paysannerie, employés, fonctionnaires et professions libérales, à revenus moyens, et sur une classe ouvrière indigène stable qui jouit d'un niveau de vie relativement élevé. En réalité, ces classes ne sont pas nettement scindées, leurs intérêts sont généralement connexes et les interpénétrations sont profondes.

Dans l'ensemble, le Grand-Duché de Luxembourg était avant la guerre un petit pays laborieux et prospère, dont le bien-être reposait avant tout sur le travail conjugué de ses ouvriers, de ses industriels, de ses commerçants et de ses agriculteurs.

Les répercussions de la guerre sur l'économie luxembourgeoise

La guerre a bouleversé de fond en comble l'économie de tous les pays et celle du Luxembourg en particulier. D'un régime de paix et de vie paisible, ce petit pays a dû passer brusquement au régime de guerre et d'occupation. En mai 1940, la partie sud du pays fut ravagée par les opérations de guerre. Un tiers de la population fut évacué en France ou vers l'intérieur du Grand-Duché.

L'activité industrielle cessa. L'envahisseur s'empara de toute l'armature économique du pays en vue d'accroître sa production de guerre et d'incorporer le « pays de Luxembourg » au Grand Reich. Dès le mois d'août, le Luxembourg a été de fait annexé à l'Allemagne et séparé de son alliée économique, la

Belgique. Toute une administration de fonctionnaires et de techniciens munie de pouvoirs absolus était chargée d'introduire dans le pays le système politique, administratif et économique nazi. La circulation monétaire en francs fut supprimée et remplacée par une circulation en Reichsmarks. Toutes les entreprises de production, la main-d'œuvre, le commerce, les transports, bref tous les éléments de la vie économique du pays furent exploités selon la législation et le système allemands. L'on sait que le régime ne fut pas seulement appliqué à l'économie, mais qu'il fut étendu également à la vie sociale du pays.

C'est en 1942 que le service militaire obligatoire fut introduit au Luxembourg, comme en Alsace et en Lorraine. Des milliers de jeunes Luxembourgeois furent ainsi enrôlés de force dans la Wehrmacht. En outre, près de 15 % de la population opposés au régime nazi furent contraints de quitter le pays. Ce fut la déportation systématique, le travail forcé avec toutes les horreurs dont les rapports officiels et la presse notamment nous ont depuis apporté la relation.

Après quatre ans de dure occupation, le jour de la Libération arrive, l'espoir renaît dans tous les cœurs opprimés, la volonté de revenir à une vie normale se manifeste partout... Hélas! dès le mois de décembre 1944, la guerre, avec toutes ses horreurs, s'abattit comme un ouragan sur la moitié du territoire luxembourgeois. Le nord, l'est et le centre, que les opérations militaires avaient épargnés en 1940, furent livrés au pillage et à la dévastation.

Le petit Luxembourg est sorti de la seconde guerre mondiale singulièrement meurtri. Les pertes en capital qu'il a dû ainsi subir représentent une quantité de richesse équivalente à 33 % environ du patrimoine national d'avant-guerre. Les pertes directes et indirectes résultant de toute la guerre sont énormes. Elles ont été évaluées à plus de 20 milliards de francs. Calculées par tête d'habitant, les pertes subies par le Luxembourg sont les plus lourdes par rapport à celles des autres pays d'Europe, comme l'attestent les statistiques publiées par l'I.A.R.A. Ces pertes sont de nature diverse. Il y a d'abord le capital humain qui a été gravement atteint, les pertes humaines et les dommages corporels qui ont réduit les forces de production du pays. Les dommages corporels sont évalués à 2 milliards de francs. Il faut y ajouter plus d'un milliard pour couvrir certains dommages indirects résultant notamment de pertes de salaire dus à la déportation.

Des statistiques complètes sur la population après la guerre n'étant pas encore publiées, précisément au point de vue de la répartition des habitants par professions, il nous est impossible d'examiner les répercussions démographiques de la guerre.

Au déficit de la population viennent s'ajouter les dommages subis aux biens mobiliers et immobiliers.

Il y a d'abord les dommages infligés à l'agriculture. Cette dernière, en tant que représentant l'un des éléments essentiels de l'économie luxembourgeoise, s'est trouvée très mal conditionnée. Nous en parlerons plus loin en décrivant le relèvement de l'agriculture à la suite des ravages commis dans les campagnes, lors de l'offensive von Rundstedt.

Les pertes causées par la guerre et l'occupation au domaine forestier ont été particulièrement sensibles. 12.000 ha. ont été plus ou moins gravement endommagés et 1.000 ha. ont été complètement sinistrés lors de l'offensive von Rundstedt. Mais, c'est l'exploitation abusive des forêts luxembourgeoises pendant quatre ans qui a occasionné le plus de dégâts. Alors que le rendement normal des forêts luxembourgeoises en bois d'œuvre et en bois de chauffage s'élève à 120.000 m³, l'occupant, sans égard pour l'avenir, déterminait le rendement suivant ses besoins qui allaient sans cesse croissant pour atteindre près de 200.000 m³ en 1944.

En ce qui concerne les dommages subis par la viticulture luxembourgeoise lors de l'offensive von Rundstedt, on peut les chiffrer à plus de 100 millions de francs pour les seuls vignobles, sans tenir compte des dommages infligés au matériel et aux bâtiments d'exploitation.

Les dommages occasionnés aux industries luxembourgeoises se caractérisent particulièrement par les enlèvements de stocks de matières premières, de produits finis et demi-finis, ainsi que par la destruction ou l'endommagement d'installations industrielles, de bâtiments et de marchandises. Mais, dans l'ensemble, l'outillage industriel est demeuré intact, après avoir subi pendant quatre ans une usure anormale.

Les entreprises minières avaient été exploitées sans aucun souci d'avenir et dans l'unique but de produire le plus possible pour l'industrie de guerre. Elles avaient subi des pertes également du fait de la confiscation ou de la destruction de matériel.

Par contre, les moyens de transport avaient beaucoup souffert par suite des réquisitions et des enlèvements fréquents. Les lignes de chemins de fer et le matériel roulant, de même que les ponts, gares et installations ferroviaires avaient été l'objet de nombreux bombardements. 22 % des ouvrages d'art et près de 20 % des voies et installations de sécurité avaient été détruits. Quant au matériel automobile, il avait été en majeure partie réquisitionné.

En ce qui concerne les dommages immobiliers proprement dits, environ 18.000 maisons ont été détruites ou endommagées sur les 58.000 existant avant la guerre. Les dommages mobiliers sont proportionnellement aussi élevés que les dommages immobiliers.

Mais en dehors de ces pertes directes qui ont gravement diminué le potentiel de tout l'appareil de production, il y a celles dues au manque d'entretien et de renouvellement ainsi qu'à l'usure anormale des sources et forces de production.

D'autre part, l'équipement productif de maintes entreprises présente un aspect d'amointrissement et de vieillissement; l'outillage se trouve dépassé par les perfectionnements réalisés dans les pays qui ne furent pas envahis.

Telle est, à grands traits, l'étendue des dommages subis par l'économie luxembourgeoise au cours de la guerre.

La restauration économique

On voit par le court exposé que nous venons de donner, dans quelles conditions devait s'effectuer, à la cessation des hostilités, la mise en marche de l'activité économique du Luxembourg.

La tâche devant laquelle se trouvait le Gouvernement luxembourgeois en rentrant dans le pays était extrêmement lourde et complexe.

L'économie était complètement désaxée et intégralement dirigée. Il fallait se distancer progressivement de cette économie de guerre et du système autarcique, faire face en même temps à des situations économiques nouvelles et revenir, par étapes, à un régime normal et de paix.

Il fallait surtout réadapter à l'économie belge l'économie luxembourgeoise, soumise pendant plus de quatre ans au système allemand, avant de pouvoir reprendre les relations commerciales prévues dans le traité de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. La reprise de ces relations n'a pu avoir lieu que le 1^{er} mai 1945.

Jusqu'à cette date, le Gouvernement luxembourgeois a poursuivi une politique économique plus ou moins personnelle et de transition qui tendait à se rapprocher systématiquement de celle pratiquée en Belgique. C'est ainsi qu'en matière de prix, il cherchait à diriger les prix luxembourgeois vers le niveau normal des prix belges. Ces derniers étaient moins sévèrement réglés et étaient plus élevés que les prix luxembourgeois. C'est précisément la différence de prix qui constituait le principal obstacle à la reprise immédiate des relations commerciales normales avec la Belgique.

La politique économique adoptée, dans la suite, par le Gouvernement luxembourgeois était sensiblement la même que la politique belge. Tout en pourvoyant à la restauration des dommages de guerre les plus urgents, elle visait avant tout à réaliser, au plus vite, le réapprovisionnement alimentaire, industriel et commercial en vue de rétablir et d'accroître sans cesse la capacité de production et d'exportation du pays.

Cette politique n'a pu être réalisée sans efforts ni difficultés et comportait pendant une période relativement longue, un ensemble de mesures de restriction et de rationnement imposées surtout par les nécessités internationales. La rareté ou le manque de certains approvisionnements a considérablement ralenti le mouvement de reprise dans la plupart des branches économiques et ce n'est que lentement que des pro-

grès ont pu y être enregistrés. Grâce à l'aide généreuse des Alliés, grâce à la collaboration constante de notre partenaire économique, la Belgique, grâce aussi à un concours de circonstances fort heureuses, le réamorçage de l'activité économique du pays a pu se réaliser. Mais, dans cette œuvre de restauration, le facteur psychologique a joué également un rôle fort important. Il s'est manifesté par l'esprit d'initiative des chefs d'entreprises, par l'ardeur au travail, dont toute la classe ouvrière a fait preuve dès la libération du territoire, non moins que par le courage et l'énergie déployés par la population des régions sinistrées qui, bien souvent, n'a pas attendu le secours des pouvoirs publics pour relever elle-même une partie de ses ruines.

L'assainissement monétaire

Dans l'ensemble des mesures gouvernementales tendant à redresser la situation économique figurait, en premier lieu, celle concernant la monnaie. La question monétaire, en effet, inspirait le plus d'inquiétude; il fallait la résoudre sans délai, pour pouvoir asseoir l'économie sur une base solide. Déjà à Londres, le Gouvernement luxembourgeois avait préparé le redressement monétaire en concluant, le 30 août 1944, avec le Gouvernement belge une convention aux termes de laquelle le franc belge et le franc luxembourgeois recevaient la même parité vis-à-vis des monnaies étrangères et de l'or. De ce fait, le franc luxembourgeois subit une dépréciation considérable par rapport à sa valeur au 9 mai 1940.

En effet, la livre sterling avait augmenté de 75 % vis-à-vis du franc belge, alors que le franc luxembourgeois, d'une valeur supérieure de 25 % au franc belge avant la guerre, venait d'être mis au pair avec ce dernier.

Cette convention avait pareillement associé le Grand-Duché et la Belgique dans une politique commune au point de vue du contrôle des changes.

La situation monétaire au lendemain de la Libération était fort critique. Elle se caractérisait par un gonflement des moyens de paiement en circulation.

Rappelons à cet égard que dès le 10 mai 1940, l'envahisseur avait mis en circulation au Grand-Duché les monnaies militaires dites Reichskreditscheine. Ces billets, dont le cours, par rapport au franc luxembourgeois, avait été fixé d'abord à 10, puis à 8, ensuite de nouveau à 10 francs pour un mark, furent retirés de la circulation, dès qu'une ordonnance du Chef allemand de l'Administration civile du 27 août 1940 eut donné cours légal aux billets de la Reichsbank et en général aux monnaies proprement allemandes, à côté des francs belge et luxembourgeois. A partir du 5 février 1941 (ordonnance du 29 janvier 1941), le Reichsmark demeurait seule monnaie légale au Luxembourg et les monnaies luxembourgeoises furent retirées de la circulation (cours : 10 francs = 1 RM.), alors que le cours réel du Reichsmark ne

valait à peine que la moitié. La monnaie belge devint devise étrangère et devait comme telle être déclarée et cédée à la Reichsbank.

Au cours de la guerre, la circulation monétaire proprement dite avait augmenté de 124 % et la circulation scripturale de plus de 140 %.

Pour opérer l'assainissement monétaire, il fallait contracter la circulation excessive créée par la guerre afin d'éviter toute répercussion fâcheuse sur les prix et les salaires et de sauvegarder ainsi le pouvoir d'achat de la monnaie.

Le système d'échange pratiqué au Grand-Duché ressemblait, dans ses grandes lignes, au système belge, bien que le problème monétaire en lui-même présentât un caractère particulier par le fait, comme nous venons de le constater, qu'il circulait dans le pays non pas, comme en Belgique, une monnaie nationale, le franc belge, mais des Reichsmarks émis par l'envahisseur ainsi qu'une certaine quantité d'anciens billets luxembourgeois thésaurisés sous l'occupation.

Mais, comme en Belgique, une partie de la circulation fut définitivement bloquée, une autre ne le fut que temporairement, tout en étant susceptible de libération progressive en fonction de la reprise de l'activité économique.

La masse monétaire totale soumise à l'échange, et dont le Trésor devait supporter la charge, s'élevait, le 18 octobre 1944, à 540 millions de RM., correspondant à 5.400 millions de francs luxembourgeois d'avant-guerre et à 6.750 millions de francs belges d'avant-guerre.

L'échange se faisait aux conditions suivantes :

Le déposant, personne physique, recevait en nouveaux francs un montant de 2.000 francs par personne composant son ménage. Le montant des sommes déposées et non échangées converti en francs était porté au crédit d'un compte spécial ouvert d'office par l'Administration des Postes. L'échange se faisait aux taux suivants :

1 franc luxembourgeois ancien	= fr. 1,25.
1 franc belge	= fr. 1,—.
1 Reichsmark	= fr. 5,—.

Toutefois, pour autant qu'il s'agissait de personnes physiques, chaque déposant bénéficiait d'un cours d'échange de 10 francs pour 1 RM., jusqu'à concurrence d'une somme de 100 RM. par personne composant son ménage.

L'arrêté grand-ducal prévoyait aussi l'échange des créances libellées en RM. au cours de 5 francs pour 1 RM. Celles originairement libellées en francs et nées avant le 5 février 1941 étaient reconverties en francs sur la base du taux d'échange de leur conversion en marks (1 RM. = 10 francs luxembourgeois = 12,50 francs belges) et remboursables sur la base de 1 franc belge = 1 franc luxembourgeois et 1 franc luxembourgeois ancien = 1,25 franc.

L'échange monétaire ainsi réalisé constitue une charge fort lourde pour les finances publiques, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants :

Le montant des billets échangés représentefr. 1.170.561.561 et celui de la monnaie scripturale .. » 1.865.000.000

soit un montant global defr. 3.035.561.561

Une grande partie des avoirs convertis reste indisponible. Cependant, ces avoirs sont débloqués au fur et à mesure des disponibilités financières et des nécessités économiques. Actuellement, la circulation monétaire luxembourgeoise se compose des éléments suivants :

1. Billets en francs luxembourgeois émis par le Trésor (1);
2. Monnaies d'appoint en francs luxembourgeois émises par le Trésor;
3. Billets et monnaies belges;
4. Avoirs à vue en comptes chèques postaux;
5. Avoirs à vue dans les établissements de crédit.

Le montant des billets émis par le Trésor est limité à 150 millions par les conventions belgo-luxembourgeoises. En 1939, il était de 100 millions de francs.

Le chiffre des monnaies d'appoint dépasse légèrement 100 millions de francs.

En raison de la libre circulation monétaire entre la Belgique, il est impossible de préciser le chiffre des billets belges circulant au Luxembourg. Notons qu'au moment de l'échange monétaire, le Gouvernement belge mit à la disposition du Gouvernement luxembourgeois des billets belges pour une valeur de 1.475.000.000 de francs.

En ce qui concerne les avoirs en comptes chèques postaux, ils se présentent comme suit à différentes dates :

(En millions de francs)

31 décembre 1939	174,45
octobre 1944	199,76
janvier 1947	1.466,—
janvier 1948	1.374,—
mai 1948	1.435,—
juin 1948	1.385,—

Quant aux avoirs à vue dans les établissements de crédit, ils ont évolué de la manière suivante :

(En millions de francs)

décembre 1939	600,—
octobre 1944	1.280,—
janvier 1947	1.880,—
janvier 1948	2.277,—
mai 1948	2.467,—
juin 1948	2.166,—

(1) La Banque Internationale à Luxembourg jouit actuellement d'un privilège d'émission de 10 millions de francs. Les billets en question n'ont plus circulé depuis la libération.

Le montant des avoirs indisponibles restant à débloquer s'élevait en

mai 1948 à 615 millions.

* * *

L'assainissement des finances de l'Etat

A côté du problème monétaire se posait avec non moins d'urgence la question budgétaire et des finances publiques en général.

Au sortir d'une période d'occupation qui avait duré plus de cinquante mois, le Luxembourg se trouvait, en effet, dans une situation financière vraiment désastreuse.

En faisant l'inventaire de la Trésorerie, au lendemain de la Libération, le Ministre des Finances n'avait à sa disposition que les encaisses abandonnées par l'envahisseur dans les *Finanzämter*, s'élevant au total à 6.759 RM.

Pour mieux comprendre cette situation et en mesurer les conséquences, il est utile de jeter un coup d'œil sur la situation des finances de l'Etat avant et pendant la guerre.

Pendant les dix dernières années précédant le second conflit mondial, la situation financière de l'Etat n'offrait rien de particulier, sinon qu'en 1935, l'équilibre budgétaire, devenu quasi traditionnel, fut rompu. La dévaluation du franc belge en était la cause. Le déficit budgétaire fut couvert principalement par des ressources extraordinaires. De cette manière, les impôts purent être maintenus à leurs taux antérieurs. L'augmentation en fut cependant réalisée en 1938.

A cette époque, il n'était fait aucune distinction, dans les budgets, entre les dépenses et les recettes ordinaires d'une part et les dépenses et recettes extraordinaires d'autre part. Le budget comprenait, sans distinction, les recettes périodiques provenant notamment des impôts et les recettes uniques résultant d'emprunts.

Voici quelles étaient les recettes et dépenses effectuées par l'Etat de 1937 à 1939 :

(En millions de francs)

	1937	1938	1939
Recettes	328	364	364
Dépenses	332	354	359

Les budgets dressés pendant la guerre par l'occupant ne sont nullement comparables à ceux établis par l'administration luxembourgeoise.

Il y manque toute une série de chapitres qui figuraient dans les budgets luxembourgeois, tels ceux de la Liste civile, des Cultes, de la Force armée, de certaines administrations, comme les Postes, les Chemins de fer, etc. Par contre, plusieurs chapitres,

comme ceux de la Propagande nazie, y occupaient une large place.

Les budgets de l'administration allemande se caractérisent par le gonflement brusque des dépenses dues à l'élargissement du cadre administratif, aux dépenses du personnel et du matériel de bureau qui en étaient les conséquences directes. C'est ainsi que les dépenses du budget de 1941 sont trois fois plus élevées que celles du budget luxembourgeois et, après avoir subi une compression en 1942 et en 1943, les dépenses sont demeurées le double de celles du budget luxembourgeois.

La propagande nazie absorbait pendant ces années, au total, près de 2 millions de RM. Dépenses parfaitement vaines d'ailleurs, comme les faits l'ont prouvé. En ce qui concerne la charge fiscale, elle n'était, certes, pas avant la guerre au-dessus des forces des contribuables, comme nous l'avons indiqué plus haut, bien qu'elle ait donné lieu souvent à des critiques et des récriminations acerbes.

Et pourtant, qu'était-elle, cette charge, en comparaison avec celle que le fisc nazi imposait au contribuable luxembourgeois pendant quatre années ?

L'effort fiscal sous l'occupation allemande a été tendu à l'extrême. Le système fiscal luxembourgeois, si débonnaire et si simple, a été remplacé par le système prussien, draconien, complexe et inquisitorial. Si nous devons faire un exposé quelque peu explicite de ce système, il nous faudrait établir un véritable traité de droit fiscal. Qu'il nous suffise, ici, de souligner le rendement des principaux impôts allemands et de le comparer aux impôts luxembourgeois d'avant-guerre. Ainsi, le produit annuel moyen de l'impôt général sur le revenu, pendant les années d'occupation était cinq fois plus élevé qu'en 1939; le produit moyen d'impôts sur le chiffre d'affaires était le quadruple de celui de 1939. L'impôt sur les collectivités (*Körperschaftsteuer*) rapportait en moyenne plus de 110 millions par exercice. Le total des recettes budgétaires prélevées par les Allemands pendant les trois dernières années et demie d'occupation a dépassé 200 millions de RM., soit plus de 2 milliards de francs luxembourgeois. Chiffre considérable, si on le compare au montant des recettes de l'Administration luxembourgeoise qui n'a jamais dépassé 400 millions par an et qui pour la susdite période aurait à peine atteint 1,4 milliard de francs.

Le premier budget luxembourgeois publié après la Libération reflétait nettement la situation économique dans laquelle se trouvait alors le pays. L'ensemble des charges financières que l'Etat devait supporter y apparaissent comme fort onéreuses.

Il est intéressant, à cet égard, d'y relever les positions essentielles et de les comparer avec celles des budgets d'avant-guerre.

	1939	1940	1945
Total des recettesfr.	355.229.716	365.346.867	458.065.223
Total des dépenses.....	353.439.719	372.110.759	1.537.630.337
	+ 1.789.997	- 6.763.892	-1.079.565.114

Ces chiffres montrent à quel point la situation financière de l'Etat luxembourgeois était différente de celle d'avant-guerre; elle reflète les effets de la dépréciation monétaire et les conséquences de l'occupation allemande. La guerre avait, en effet, laissé derrière elle, dans tous les domaines, une longue suite de charges nouvelles et fort lourdes. Dans l'administration de l'Etat, les dépenses étaient plus que doublées et s'élevaient pour 1939 et 1945 à respectivement 120 et 250 millions de francs.

Elles étaient particulièrement lourdes pour les administrations dont le budget était déterminé par les effets de la guerre :

	1939	1945
Affaires étrangèresfr.	1.543.300	8.930.600
Force armée	9.777.773	72.487.439
Agriculture	9.784.119	174.894.790
Chemin de fer	5.854.140	227.108.000
Travaux publics	86.732.000	88.025.000
Prévoyance sociale	25.928.778	69.168.200

Ce qui frappe tout particulièrement, c'est l'accroissement des dépenses militaires, qui se justifie par la transformation de la Compagnie des volontaires, telle qu'elle fonctionnait avant-guerre, en armée régulière.

Le budget de l'Agriculture comprend plus de 100 millions de subventions. Au surplus, l'Etat était obligé de verser aux Chemins de fer des subsides mensuels allant jusqu'à 25 millions pour couvrir notamment l'insuffisance des recettes. Les Travaux publics avaient à supporter de lourdes charges dues aux dommages que la guerre avait causés au réseau routier et aux bâtiments publics. Les réserves des Etablissements d'Assurances sociales ayant disparu, l'Etat devait contribuer plus largement au service des rentes ouvrières, pour adapter ces dernières au coût de la vie.

Enfin, il faut tenir compte surtout du lourd fardeau que constituait pour l'économie du pays la réparation des dommages de guerre.

Il est évident que le rendement des impôts, fortement réduit par le marasme économique dans lequel se débattait le pays, ne permettait pas d'équilibrer toutes les dépenses publiques. Aussi la politique financière du Gouvernement visait-elle, en ordre principal, une réduction aussi large que possible des dépenses de l'Etat en vue de revenir à une situation financière normale, sans nuire cependant au redressement du pays.

Pour subvenir à l'accroissement des dépenses, les budgets de 1946 et de 1947 prévoyaient ensemble 2.050 millions devant provenir d'impôts extraordinaires et de l'émission d'emprunts et de Bons du Trésor.

Les premiers symptômes d'amélioration budgétaire

apparaissent à partir de 1948. Le budget de 1948 prévoyait, en effet :

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire
	(millions de francs)	
En recettes	1.613	1.897
En dépenses	1.569	1.654

Source : Ministère des Finances.

En francs	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Excédent des dépenses	Déficit
1944 Compte général	38.108.350	182.274.446	—	144.166.096	144.166.096
1945 Compte général	603.695.702	2.094.439.045	—	1.490.743.342	1.634.909.438
1946 Compte général	2.312.827.880	2.655.282.053	—	342.454.173	1.977.363.612
1947 Compte général provisoire	4.725.204.002	3.322.447.654	1.402.756.347	—	574.607.264
1948 Budget	3.554.972.000	3.350.178.095	204.793.905	—	369.813.359

Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, de grands progrès ont été réalisés dans l'économie financière depuis la Libération. Les déficits des premiers budgets sont en voie d'être résorbés par les excédents favorables des exercices postérieurs. La diminution graduelle des déficits apparaît non moins clairement dans les comptes des trois derniers exercices. Dans les comptes de 1945, on constate un déficit de 1.609 millions de francs; dans ceux de 1946, le déficit monte même à 1.934 millions; mais en 1947,

Il résulte de ces chiffres que l'équilibre budgétaire a été réalisé.

Le tableau suivant fait apparaître l'évolution des résultats budgétaires depuis le 10 septembre 1944 jusqu'en 1948 :

le déficit n'est plus que de 690 millions de francs. Ce résultat a pu être obtenu par une amélioration des rentrées fiscales et par l'émission d'emprunts à moyen et à long terme.

Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des recettes de l'Administration des Contributions et des principales recettes de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines pendant les années 1945, 1946, 1947 et 1948.

I

Recettes de l'Administration des Contributions (1945 à 1948)

En francs	1945 (Compte provisoire)	1946 (Compte provisoire)	1947 (Budget)	1948 (Projet de Budget)
Impôt général sur le revenu	182.489.347	628.173.057	453.500.000	533.000.000
Impôt sur la fortune	27.651.334	33.475.424	30.000.000	30.000.000
Surtaxe sur le revenu	—	—	—	—
Impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre	—	95.424.890	pour mémoire	—
Impôt extraordinaire sur la fortune	—	78.463.614	500.000.000	500.000.000
Redevance sur le toccage des mines	2.499	88.753	100.000	20.000
Impôt sur les tantièmes	471.024	3.647.615	800.000	4.000.000
Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	8.844.592	19.368.562	12.000.000	24.000.000
Impôt sur les transports	52.696	—	—	—
Impôt sur les cabarets	4.240.796	3.952.697	3.500.000	3.000.000
Impôt sur les assurances	774.843	—	—	—
Eaux-de-vie	7.765.579	—	17.000.000	37.000.000
Taxe de consommation sur l'alcool	36.712.977	110.175.000	50.000.000	18.000.000
Impôt sur le chiffre d'affaires	53.127.185	32.457.739	100.000	—
Autres recettes	1.644.025	1.511.918	380.000	1.175.000
Totaux	323.776.897	1.006.739.769	1.067.380.000	1.150.195.000
Bière	—	—	—	—

II

Principales recettes de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (1945 à 1948)

En francs	1945 (Compte provisoire)	1946 (Compte provisoire)	1947 (Budget)	1948 (Projet de Budget)
Enregistrement	11.465.000	30.003.660	25.000.000	30.000.000
Hypothèques	1.828.322	5.554.185	4.400.000	6.000.000
Successions	2.095.262	11.313.945	6.000.000	12.000.000
Timbre	3.787.732	9.884.261	10.000.000	11.560.000
Timbre sur les lettres de voiture	147.428	12.479.647	15.000.000	12.500.000
Taxe d'abonnement (sur les titres de sociétés)	5.015.463	6.811.249	8.000.000	12.000.000
Taxe sur les assurances	—	5.794.253	5.000.000	5.800.000
Impôt sur le chiffre d'affaires	—	125.523.252	190.000.000	275.000.000

La dette publique à court et à moyen terme s'est accrue, depuis la Libération jusqu'au 1^{er} octobre 1948, de 1.773.364.000 francs. Cette augmentation est due au fait que l'Etat a fourni aux établissements de crédit la contre-valeur de leurs placements forcés en Allemagne, sous forme de bons, dont l'exigibilité s'échelonne entre trois mois et cinq ans. Cette dette est consolidée à moyen terme par des conventions entre l'Etat et les établissements de crédit.

La dette à long terme comprend les emprunts suivants contractés depuis 1946 :

4 % 1946 (I ^{re})	fr. 335.000.000
4 % 1946 (II ^e)	» 165.000.000
3,25 % 1947 (12 millions \$)	» 527.520.000
3 % 1947 (tranche spéciale en \$).....	» 24.283.504
» (tranche spéciale en £).....	» 4.149.206
4 % 1947	» 155.000.000
3 % Prince Henri	» 17.500.000
4 % Prince Henri	» 6.000.000
4 % 1948	» 196.339.806

La charge annuelle de l'endettement atteint quelque 124 millions de francs en 1948, ce qui représente à peine, selon les déclarations du Ministre des Finances, 9 % des recettes budgétaires ordinaires de 1948.

En ce qui concerne le régime fiscal en vigueur en ce moment, il ne s'agit plus de l'ancien système luxembourgeois, car, comme l'a déclaré le Ministre des Finances à la Chambre des Députés, ce système ne suffirait plus aux besoins budgétaires. Et ces besoins, comme nous venons de le constater, sont

énormes par rapport à ceux d'autrefois. C'est pourquoi, aux impôts allemands maintenus en vigueur, furent ajoutés deux impôts nouveaux, l'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre et l'impôt extraordinaire sur le capital. Alors que l'un d'eux a pour objet de résorber les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre, l'autre frappe une partie du capital individuel. Tous deux ont pour but l'assainissement financier du pays, et, à cet égard, peuvent être considérés comme complémentaires aux mesures de redressement monétaire prises précédemment.

Il est question de réformer, dans un avenir aussi rapproché que possible, le régime fiscal actuellement en vigueur. C'est là une tâche fort délicate qui exige d'importants travaux préparatoires et qui doit tenir compte, dans le cadre de la future union économique *Benelux*, de l'évolution des systèmes fiscaux belge et hollandais.

Depuis la guerre, la charge fiscale pesant sur le contribuable luxembourgeois s'est considérablement accrue.

M. A. Schwinnen, auteur d'une étude sur le revenu national au Grand-Duché de Luxembourg, affirme qu'en 1947, les impôts ordinaires ont prélevé 24 % du revenu national luxembourgeois. En y ajoutant la charge de l'impôt extraordinaire sur le capital, on peut estimer le fardeau fiscal global à 32 % environ du revenu national. Le tableau suivant, extrait de cette intéressante étude, permet de suivre, depuis 1914, l'évolution de la charge fiscale par rapport au revenu national :

Pourcentage de la charge fiscale par rapport au revenu national

Impôts directs et indirects de l'Etat et impôts communaux

(Chiffres approximatifs en millions de francs)

	1914	1919	1929	1938	1945	1946	1947
Impôts ordinaires de l'Etat sur le revenu et le capital	4,7	10,3	47,6	65,3	215	665	525
Impôts indirects (accises, taxe de consommation, douanes, taxe sur le chiffre d'affaires, taxe d'importation)	9,1	9,9	147,6	151,6	250	655	800
Total des impôts directs et indirects	13,8	20,2	195,2	216,9	465	1.320	1.325
Pourcentage de la charge fiscale par rapport au revenu national	5 %	2,8 %	8,9 %	9,6 %	18,4 %	22,7 %	21,4 %
Charge fiscale par tête d'habitant	53	77	675	720	1.650	4.700	4.700
Impositions communales				58,2	116	144	160
Pourcentage de la charge fiscale, y compris les impôts communaux, par rapport au revenu national ...				12,2 %	23,0 %	25,2 %	24,0 %
Pourcentage de la charge fiscale, y compris l'impôt extraordinaire sur le capital, par rapport au revenu national							32,1 %

Le développement de l'activité industrielle

Le relèvement économique du pays est lié à celui de l'industrie sidérurgique. Au lendemain de la Libération, l'activité dans les usines luxembourgeoises était complètement arrêtée, faute de matières premières.

Le réapprovisionnement se compliquait du fait de la désorganisation des moyens de transport; la circulation ferroviaire était presque inexistante; au sur-

plus, le manque de carburant et de matériel roulant arrêta presque totalement les transports par route.

Toutefois, les usines et leur outillage, bien que usé ou dépassé, étaient demeurés presque intacts; la masse de main-d'œuvre nécessaire au démarrage des usines était disponible. Hélas! la condition essentielle pour la mise en marche de la principale production nationale, l'approvisionnement en coke, faisait défaut.

L'on sait, qu'en ce qui concerne le coke et en général tous les combustibles, le Luxembourg dépend entièrement de l'étranger. Les bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr constituaient, avant la guerre, les principaux centres d'approvisionnement. La consommation de coke aux hauts fourneaux à cette époque comportait les quantités suivantes :

1935	2.045.000 T.
1936	2.216.000 T.
1937	2.956.000 T.
1938	1.821.000 T.
Moyenne	2.259.000 T.

Par suite du manque de combustibles, les usines luxembourgeoises étaient réduites à l'inactivité durant de longs mois. Ce ne fut qu'à partir du mois de juin 1945 qu'eurent lieu les premiers arrivages de coke. Avant cette date, des quantités peu importantes de coke avaient été fournies par les autorités militaires pour faire exécuter quelques commandes urgentes pour des besoins militaires.

Pendant l'année 1945, la production sidérurgique ne s'est développée que lentement par suite de l'insuffisance des fournitures de combustibles et d'autres matières premières.

Néanmoins, la production a suivi un mouvement ascendant comme l'attestent les chiffres suivants :

	Fonte	Acier
1938 Moyenne mensuelle	129.200 T.	119.600 T.
1945 Janvier	9.600 T.	3.600 T.
Mars	26.600 T.	23.700 T.
Avril	25.500 T.	29.200 T.
Décembre	71.700 T.	65.800 T.
Moyenne mensuelle	26.500 T.	21.500 T.

Les résultats obtenus au cours de l'année 1945 ont été absolument insuffisants. Cette année doit être considérée comme la phase de dépannage dans l'œuvre de redressement industriel. A partir de 1946, la production sidérurgique, grâce aux arrivages plus réguliers de coke, a pu prendre un certain développement. Elle atteignit alors une moyenne mensuelle de 113.718 tonnes pour la fonte et de 107.941 tonnes pour l'acier, ce qui représentait 64 % environ de la production moyenne annuelle de la période de 1929 à 1938.

Ce n'est qu'au cours de l'année 1947 que l'industrie sidérurgique était vraiment arrivée à un tournant. L'approvisionnement en coke s'était amélioré, ce qui permit de porter, en janvier, le nombre de hauts fourneaux à feu de 12 à 17 et de le maintenir à ce chiffre jusqu'à la fin de l'année.

La production de 1947 a été supérieure à celle de l'année précédente de 33,23 % pour la fonte et de 32,35 % pour l'acier.

Fin 1947, l'accord sidérurgique belgo-luxembourgeois de 1945 a été renouvelé. Aux termes de cet accord, la production et les importations de coke sont à répartir entre les sidérurgies des deux pays de manière à assurer dans la production une relation de 60 % pour la Belgique et de 40 % pour le Luxembourg. En outre, l'accord prévoit la répartition entre les deux pays des fournitures à effectuer sur le marché intérieur.

Malgré les progrès très appréciables réalisés à ce moment, la production était restée au-dessous de celle d'avant-guerre. En effet, la production de fonte n'a été que de 86 % de celle de la période 1929/1938 ; pour l'acier, le rapport n'a été que de 83,6 %. Mais grâce à l'accélération des arrivages de coke, due, en grande partie, à l'amélioration des conditions de transport, la production sidérurgique a pu continuer sa marche ascendante pour atteindre son niveau normal au cours de l'année 1948.

Les chiffres suivants font connaître la production mensuelle de fonte et d'acier ainsi que l'effectif ouvrier, depuis janvier 1948 jusqu'au mois d'août :

	Fonte	Acier	Ouvriers
	(tonnes)		
1948 Janvier	178.602	166.341	16.670
Février	186.657	170.369	16.874
Mars	208.843	194.603	17.017
Avril	210.625	200.811	17.191
Mai	200.520	182.607	17.326
Juin	222.187	209.228	17.602
Juillet	214.094	198.033	17.873
Août	232.196	217.616	17.961

La production du mois d'août se rapproche sensiblement de celle de la moyenne mensuelle de 1929, qui était une année de haute production.

En ce qui concerne l'écoulement de la production sidérurgique depuis la Libération, l'on constate qu'en général, l'exportation des produits métallurgiques s'est favorablement développée. Dès la reprise des relations internationales, en effet, des besoins énormes de ces produits se sont manifestés tant dans les pays qui ont souffert de la guerre que dans ceux où la demande avait été arrêtée par quatre années de guerre.

Mais des changements profonds sont survenus dans la répartition des débouchés. Le marché intérieur belgo-luxembourgeois, réglementé par l'accord sidérurgique de 1945, a acquis une importance relative plus grande qu'avant la guerre. Les marchés extérieurs ont subi d'importantes modifications. C'est ainsi que l'ancien client principal de la sidérurgie luxembourgeoise, l'Allemagne, a disparu, tandis que le marché suisse s'est considérablement développé par rapport à l'avant-guerre.

D'importants marchés ont été perdus outre-mer, telle la Chine, alors que les relations avec la Grande-Bretagne et les pays du bloc sterling ont été entravées par l'abolition de la convertibilité de la livre

sterling. D'autre part, les difficultés monétaires et des restrictions de change, dans de nombreux pays, constituent de sérieuses entraves à la conclusion d'intéressantes affaires. Toutefois, grâce au plan Marshall, il est permis d'espérer une amélioration des échanges.

Mais si le redressement a été satisfaisant dans la production métallurgique, il ne s'est pas manifesté dans la même mesure dans d'autres secteurs industriels où la guerre a causé des dommages relativement graves et où les difficultés, soit d'approvisionnement, soit d'exportation, ont particulièrement freiné la reprise de l'activité. Il en est ainsi dans l'industrie minière et dans certaines industries petites et moyennes.

L'activité des mines a été peu satisfaisante au cours des deux premières années après la Libération. En 1946, l'extraction n'atteignit que 2.247.000 tonnes contre 1.405.000 tonnes en 1945, ce qui représente à peu près le tiers de l'extraction normale d'avant-guerre. La réduction de la production minière s'explique surtout par le manque de débouchés qui s'était manifesté le jour où l'Allemagne, un des principaux clients d'avant-guerre, disparut du marché luxembourgeois et où la Belgique augmenta considérablement ses approvisionnements en minerais étrangers au détriment des minières luxembourgeoises. La régression de la demande belge est due à plusieurs causes, dont les principales sont les achats de minerais suédois particulièrement riches en fer et l'échange de minerais français contre du coke belge. La réduction de la production s'explique encore par le fait que les usines luxembourgeoises consomment plus de mitraille qu'autrefois et que par suite de la pénurie de coke, elles utilisent de grandes quantités de minerais étrangers d'une teneur de fer particulièrement riche.

En 1947, le marasme persista dans l'industrie minière, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Année	Production	Exportation	Ouvriers au 31 déc.	Stocks au 31 déc.	Importation
1938.....	5.140.632	2.505.797	4.031	1.449.633	3.700.075
1946.....	2.246.908	539.423	2.081	1.802.106	1.968.982
1947.....	1.992.167	551.626	2.145	2.073.367	2.633.351

Ces chiffres indiquent une légère amélioration des exportations en 1947, mais accusent une forte diminution de la production. Au surplus, les stocks, déjà fort élevés en 1946, ont subi une augmentation considérable. De même, la consommation intérieure de minerai a diminué alors que l'importation de minerai étranger s'est sensiblement accrue. Ce ne fut qu'à partir de mars 1948 que la production minière s'améliora à la suite de l'accroissement de la consommation belge et de la reprise des exportations vers l'Allemagne, comme l'attestent les chiffres ci-après.

	Production	Exportation vers la Belgique	Exportation vers l'Allemagne	Effectifs ouvriers
1946 Moyenne mensuelle .	187.236	44.952	—	—
1947 Moyenne mensuelle .	166.202	45.713	—	—
1948 Janvier	194.078	76.323	—	2.145
Février	185.769	67.179	—	2.179
Mars	207.754	74.999	2.044	2.288
Avril	260.013	89.189	35.914	2.434
Mai	249.199	80.083	48.715	2.549
Juin	284.000	67.157	58.657	2.583
Juillet	317.769	88.565	64.424	—
Août	302.234	87.856	53.178	—
Septembre	325.104	102.766	48.943	—

En ce qui concerne les autres branches industrielles et précisément la petite et la moyenne industrie, on constate qu'elles n'ont pas participé au mouvement de reprise économique dans la même mesure que l'industrie métallurgique. Il règne une certaine disparité dans les niveaux de production; de même, un grand nombre d'entreprises n'ont pas encore atteint un rythme normal de production. Néanmoins, on note parmi les industries moyennes et petites quelques déficiences, et, dans les derniers temps, le degré d'occupation commence à fléchir.

La production dans la plupart de ces industries a été handicapée, pendant les deux premières années après la Libération, par des difficultés d'approvisionnement en matières premières tels le combustible, les peaux brutes et les terres réfractaires.

A partir de 1947, les arrivages de matières premières se sont progressivement améliorés et, dès à présent, la situation à cet égard peut être considérée, dans l'ensemble, comme normale. Néanmoins, malgré les progrès réalisés dans certaines branches, telles que les ateliers de constructions métalliques, les fonderies et l'industrie céramique, il y en a d'autres où le chiffre de production reste encore en deçà du niveau normal d'avant-guerre. Il en est ainsi en ce qui concerne l'industrie du cuir et particulièrement les ardoisières qui souffrent d'un manque d'écoulement de leur production.

Valeur brute de la production industrielle en 1945, 1946 et 1947
(en milliers de francs)

	1945	1946	1947 (*)
a) Sidérurgie et industries connexes..	689.000	3.994.079	6.140.525
b) Minières	125.000	225.000	205.943
c) Autres industries extractives.....	35.000	72.000	90.440
d) Constructions métallurgiques, constructions de machines, pièces de fonderie et de forge.....	154.000	275.000	470.000
e) Métaux non ferreux	9.250	23.400	43.000
f) Cuir, chaussures, gants, maroquinerie	56.141	174.793	223.703
g) Chaux, ciments, briques, etc.....	76.724	154.905	235.000

(*) Chiffres estimatifs pour 1947.

Il n'existe pas encore d'indice officiel de la production. Toutefois, les données statistiques élaborées par le Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Affaires économiques concernant le

revenu national au Grand-Duché de Luxembourg (1) contiennent des indications relatives à la valeur brute annuelle de la production des principales branches industrielles et dont on peut déduire le degré de développement atteint par la production luxembourgeoise, au cours des années 1945, 1946 et 1947.

Le relèvement de l'agriculture

S'il nous fallait dresser le bilan de l'agriculture au lendemain même de la Libération, nous porterions à l'actif deux éléments essentiels : les terres arables et une bonne partie du cheptel.

Les terres, ayant bénéficié d'une fumure satisfaisante pendant la guerre, se trouvaient dans une situation relativement bonne. En effet, les quantités d'engrais chimiques réparties sur les terres ont été en moyenne les suivantes pour la période de 1940 à 1944, par rapport à la consommation moyenne d'avant-guerre :

Scories Thomas	90 %
Engrais azotés	80 %
Sels potassiques	200 %

Il convient d'y ajouter les quantités d'engrais naturels provenant de l'augmentation du cheptel.

Notons à cet égard que le cheptel bovin avait augmenté de 30.000 têtes, bien que qualitativement il eût subi une certaine diminution. De même, le cheptel ovin s'était doublé.

Par contre, nous porterions au passif du bilan la diminution du cheptel porcin, dont l'effectif d'avant-guerre avait subi une réduction de 50 %. De même, le cheptel chevalin avait subi une réduction sensible par suite des réquisitions par l'armée allemande, faites surtout parmi les bêtes de choix. Un autre élément particulièrement défavorable de ce bilan est le manque de main-d'œuvre qui, dès avant la guerre, s'était durement fait sentir dans l'agriculture luxembourgeoise.

En outre, l'agriculture luxembourgeoise se ressentait fâcheusement des effets de l'évacuation forcée des régions est du pays, peu après la retraite allemande. 20 % de la surface arable avaient dû être abandonnés avec les produits agricoles, à l'exception toutefois du cheptel qui, dans une très large proportion, avait pu être évacué à l'intérieur du pays. Malgré les pertes ainsi subies, l'agriculture luxembourgeoise s'était trouvée dans un état relativement satisfaisant, jusqu'au moment de la catastrophe von Rundstedt, qui se produisit le 16 décembre 1944, frappant durement le patrimoine de l'agriculture luxembourgeoise. 45 % de la surface agricole du pays, avec la plus grande partie du cheptel chevalin, bovin et porcin en furent atteints. De grandes surfaces arables furent

ravagées et devinrent incultivables. Par suite des faits de guerre, le cheptel diminua en nombre et en poids.

D'après un recensement sommaire du bétail effectué le 5 février 1945, le cheptel chevalin avait perdu 13 % de son effectif d'avant l'offensive allemande, le cheptel porcin 47 %, le cheptel bovin 22 % et le cheptel ovin 25 %. Quelques milliers de fermes, une centaine de petites laiteries, des moulins et magasins de produits agricoles avaient été détruits ou endommagés.

Telle était la situation de l'agriculture après la libération complète du territoire.

Le relèvement de la production agricole fut rendu difficile particulièrement par le manque d'outillage et de main-d'œuvre, par la pénurie d'animaux de trait, d'engrais et de semences de qualité ainsi que par la désorganisation complète des moyens de transport et par l'existence de champs de mines dans les régions dévastées.

Néanmoins, grâce à l'intervention des autorités tant civiles que militaires, grâce aussi à l'aide du « Don suisse », la restauration agricole a pu s'effectuer plus rapidement qu'on ne l'avait supposé.

La politique poursuivie par le Gouvernement luxembourgeois en vue du redressement agricole visait avant tout à venir en aide aux agriculteurs pour la remise en état de leurs champs dévastés et le rééquipement de leurs exploitations en machines, en chevaux de trait et en bétail.

Dès 1945, les champs ont pu être rendus à la culture. Un certain nombre de chevaux de trait ont été retrouvés ou récupérés en Allemagne; quelques centaines ont été importés de Belgique pour être répartis parmi les cultivateurs sinistrés. L'acquisition de tracteurs a suppléé aussi dans une large mesure à la pénurie de chevaux. L'achat de chevaux, de bétail et de machines agricoles a été facilité par l'octroi de prêts à court terme et sans intérêts.

En ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, le Gouvernement luxembourgeois a eu d'abord recours aux prisonniers de guerre allemands, puis, après la libération de ces derniers, il a pu recruter un certain nombre d'ouvriers agricoles dans la zone française d'occupation ainsi qu'en Italie. Mais le problème de la main-d'œuvre agricole est loin d'être résolu.

C'est dans ces conditions, souvent fort difficiles, que la reconstitution du cheptel et l'augmentation relative de la production de denrées destinées à l'alimentation humaine ont dû s'effectuer.

Le cheptel bovin, qui s'était fortement développé vers la fin de la guerre, s'est assez rapidement reconstitué, malgré les pertes subies au cours de l'offensive allemande. Cependant, sa composition s'est sensiblement modifiée; le nombre de bêtes de boucherie et d'élevage a considérablement augmenté par rapport à celui des vaches laitières, d'où une diminution relative de la production laitière.

(1) Le revenu national du Grand-Duché de Luxembourg, par A. SCHWINNEN.

D'autre part, le Gouvernement s'est efforcé, par une politique de primes et de subsides, à stimuler la production de cultures vivrières. Et à cet égard, l'on peut constater par les chiffres qui précèdent qu'il a réussi à maintenir à un niveau satisfaisant la culture de produits essentiels à l'alimentation.

En ce qui concerne le rendement des principales cultures, le tableau ci-après permet d'en suivre l'évolution pendant les années 1944, 1945, 1946 et 1947.

Rendement des principales cultures

(quintaux métriques)

Source : Office de la Statistique générale.

	1944	1945	1946	1947
A. — Céréales.				
Froment d'hiver	221.645	118.819	239.757	43.749
Froment de printemps ...	10.643	26.462	12.413	20.884
Seigle d'hiver	81.735	59.382	84.485	63.277
Seigle de printemps	3.305	1.957	1.816	2.010
Méteil avec plus (froment .	7.854	7.130	9.289	1.521
de 50 % (seigle ..	8.928	6.805	11.955	4.431
Epeautre	17	261	54	44
Orge d'hiver	4.552	2.692	4.067	2.713
Orge de printemps	36.566	41.522	53.767	109.941
Avoine	326.179	296.839	375.844	358.376
Sarrasin	2.100	706	907	—
Autres céréales et mélanges	50	3.639	3.753	5.173
B. — Légumineuses.				
Pois	5.005	2.252	1.504	987
Lentilles	81	10	30	—
Féveroles	6.908	6.186	6.085	3.349
Fèves	164	64	78	18
Vesces	1.315	277	314	35
Vesces et avoine	716	754	314	231
Lupins	18	83	25	2
C. — Tubercules.				
Pommes de terre	1.270.350	1.068.567	1.342.057	1.087.823
Betteraves fourragères ...	2.134.860	2.007.566	2.444.281	1.236.019
Carottes	300	5.648	5.408	1.941
Navets	—	—	—	—
Rutabagas	32.750	26.360	48.093	5.806
Autres plantes tuberculifères	—	8.771	7.368	4.028
D. — Cultures fourragères.				
Trèfle rouge	91.060	348.046	249.651	120.840
Trèfle blanc	1.800	16.630	9.802	7.778
Trèfle hybride	7.209	19.251	13.931	10.078
Trèfle jaune	19.944	14.441	11.744	3.802
Trèfle incarnat	4.088	3.742	3.218	1.128
Esparcette	4.030	4.472	4.449	3.349
Luzerne	98.850	131.220	146.360	97.076
Vesces	31.052	21.672	20.739	15.356
Lupins	690	384	579	526
Mélange de légumineuses et céréales	1.764	606	772	496
Toutes autres plantes fourragères	253.887	105.590	119.382	84.031
E.				
Foin	584.649	909.434	874.991	569.251
Regain	173.143	210.863	221.324	59.078

En 1945, la production agricole était bien précaire et ne couvrait les besoins que pour quatre mois. Ce déficit exceptionnel des récoltes était dû aux conditions atmosphériques très défavorables et à la destruction des emblavures pendant l'offensive von Rundstedt. Les statistiques montrent la diminution considérable de la production de céréales panifiables et de pommes de terre. Aussi, le pays a-t-il dû vivre, pendant les deux tiers de l'année, sur des fournitures américaines.

La production des fourrages, à laquelle il convient d'ajouter l'extension de l'étendue des pâturages, dépasse celle d'avant-guerre.

L'année 1946 a marqué, pour l'ensemble des cultures, un progrès très satisfaisant par rapport à l'année précédente. Il faut reconnaître que les conditions climatiques, au cours de cette année, ont été favorables et que la préparation de la récolte s'était faite dans des conditions bien meilleures que pendant l'année 1944-1945. La récolte des céréales panifiables était en 1946 supérieure à celles de 1943 et 1944. Il en était de même en ce qui concerne les céréales fourragères.

La récolte des pommes de terre a été également supérieure à celle des deux années précédentes. La même constatation est à faire au sujet de la récolte des betteraves fourragères.

En 1947, les récoltes ont été, dans l'ensemble, de beaucoup inférieures à celles des années précédentes, comme il résulte d'ailleurs de la diminution de la surface cultivée. Il faut en rechercher la cause dans les conditions météorologiques nettement défavorables caractérisées par un hiver extrêmement rigoureux et un été d'une rare sécheresse. Les dégâts ainsi occasionnés sont surtout marqués pour les céréales d'hiver et les pommes de terre. Les pâturages ont particulièrement souffert de la grande sécheresse.

Nous ne possédons pas encore de chiffres définitifs pour l'année 1948 au sujet du rendement de la récolte. D'après des estimations provisoires, on peut considérer le rendement des récoltes en général comme satisfaisant et bien supérieur à celui de l'année précédente.

Cependant le temps pluvieux, pendant les mois d'été, a fort gêné la récolte des céréales. Une grande partie de céréales a dû rester exposée trop longtemps aux intempéries et a subi de sérieux dégâts. Les pommes de terre promettent une récolte abondante. De même, le rendement de la culture des plantes fourragères est bon.

Voici, d'après une estimation provisoire, le rendement des cultures, exprimé en quintaux métriques par hectare, pour le mois de septembre 1948, comparé aux données des années 1945, 1946 et 1947.

Estimation des récoltes en quintaux métriques, par hectare (1)

Cultures	Septembre 1948 chiffres provisoires	Année 1947	chiffres définitifs	
			Année 1946	Année 1945
Froment d'hiver	17,8	7,12	16,10	11,57
Froment de printemps ...	14,6	10,39	12,13	10,81
Seigle d'hiver	17,1	12,87	16,14	12,39
Seigle de printemps	14,8	10,68	11,38	10,54
Méteil	17,1	10,93	15,70	11,60
Orge	17,4	15,65	17,17	13,57
Avoine	16,6	14,74	17,38	14,07
Pois	10,3	7,63	10,11	7,58
Féveroles	13,5	7,15	14,56	11,66
Pommes de terre hâtives ..	179,7	169,07	166,62	130,92
Pommes de terre tardives ..	165,8	126,02	168,95	136,90
Betteraves fourragères ...	443,1	257,35	506,51	404,53

(1) Office de la Statistique générale.

Production laitière

Production de lait et de beurre en 1945, 1946, 1947 et 1948.

	1945	1946	1947	1948 (8 mois)
Lait (en millions de litres) livré aux laiteries	44,6	84,-	86,4	69,4
Beurre (en tonnes)	1.284,-	2.397,-	2.400,-	1.948,-

Le tableau ci-dessus indique les quantités de lait et de beurre produites depuis 1944 jusqu'au mois d'août 1948. L'on constate que la production beurrière a suivi une courbe nettement ascendante depuis 1944. Cette augmentation s'est accentuée au fur et à mesure que les petites laiteries locales, grâce aux efforts du Service agricole, ont pu reprendre leur activité. Les chiffres de la production laitière représentent les quantités de lait fournies aux laiteries et n'indiquent pas la production effective du cheptel laitier; cette dernière peut être estimée à 140 millions de litres contre 145,3 millions en 1938.

Production de viande

En ce qui concerne la production de viande, il n'existe pas de statistiques officielles complètes. La production de viande comprend aussi bien les viandes provenant des abattoirs publics que privés ainsi que celles d'abatages à domicile. Or, au sujet de ces derniers, fort importants d'ailleurs, on ne possède guère de données officielles. Le tableau ci-après, établi d'après les données de l'Office de la Statistique générale, renseigne sur les abatages dans les abattoirs publics. Ces abatages représentent en moyenne, pour les trois dernières années, 50 % des abatages totaux, y compris ceux des producteurs. Notons, en outre, que 95 % des abatages à domicile sont constitués par des porcs.

Abatages

(en kg.).

Source : Office de la Statistique générale.

	1945	1946	1947
Bœufs	310 149	600.224	572 675
Taureaux	180.009	318 443	405 873
Vaches	1.262 703	1.809 559	2.175.143
Veaux	235 638	465 676	465 737
Porcs	397 332	1.668 221	1.905 393
Porcelots	2 031	74.267	22 256
Moutons	10 944	60.739	57 752
Chevaux	87 663	78.862	52.198
Total...	2.486.469	5.075.991	5.657.027

Bien que ces chiffres indiquent une progression appréciable des abatages, il est certain que la production totale de viande est loin d'atteindre le niveau de la production moyenne d'avant-guerre. Malgré que le cheptel bovin, comme nous l'avons constaté plus haut, dépasse numériquement le niveau d'avant-guerre, il ne faut pas perdre de vue que le bétail bovin est loin d'atteindre sa qualité et son poids d'alors.

La cause du déficit en viande provient, en ordre principal, de la réduction massive du cheptel porcin. Cette réduction est due à la pénurie et à la cherté des aliments d'engraissement.

La viticulture

Cet aperçu du relèvement agricole serait incomplet, si nous ne donnions quelques précisions sur le développement de la viticulture qui joue un rôle de plus en plus important dans l'économie luxembourgeoise.

L'on sait qu'après la première guerre mondiale, la viticulture luxembourgeoise s'est complètement transformée. Elle venait de perdre son principal client, l'Allemagne, qui lui achetait annuellement 90 % de ses vins pour les utiliser comme vins de coupage.

Pour pouvoir subsister dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la viticulture luxembourgeoise a dû modifier ses méthodes de culture en vue de produire non plus des vins de coupage, mais des vins de qualité. Il a donc fallu changer les cépages, travail considérable qui débuta avec la création de la station viticole à Remich en 1925. A l'heure actuelle, la reconstruction du vignoble à l'aide de plants fins greffés est entrée dans sa dernière phase; il ne reste plus qu'un tiers environ à renouveler.

La guerre, comme nous l'avons indiqué précédemment, avait infligé des pertes sensibles à la viticulture luxembourgeoise. La récolte de 1944 a dû être abandonnée et a été perdue sur souche. La récolte de 1945 a été déficitaire par suite des conditions météorologiques défavorables et parce que, pendant l'évacuation après le départ des Allemands, les soins indispensables n'avaient pu être donnés aux vignobles; elle n'a guère dépassé 25 % d'une récolte normale. En 1946 et surtout en 1947, les récoltes sont redevenues normales comme l'indiquent les chiffres suivants :

Les récoltes de moût de 1944 à 1947.

Année	Récolte, en foudres de 1.000 litres
1939	9.870
1944	200
1945	2.960
1946	7.272
1947	13 000

Il est intéressant de noter que l'exportation en Belgique des vins luxembourgeois en bouteille s'accroît presque constamment; alors qu'en 1934, ces exportations comportaient 200.000 bouteilles, elles se sont élevées successivement, de 1935 à 1939, à 372.000, 621.000, 632.000, 477.000 et 525.000 pour dépasser 980.000 bouteilles en 1947.

C'est là, certes, un fait particulièrement encourageant pour les vigneron luxembourgeois qui, après les dures années de « reconstruction » de leurs vignobles, sont parvenus à produire des vins de qualité, dont la renommée s'accroît d'année en année.

Les prix agricoles

La fixation du niveau des prix agricoles faisait partie de la politique générale poursuivie en matière de prix, par le Gouvernement luxembourgeois. Après la libération du territoire, le Gouvernement continua à appliquer, dans ses grandes lignes, le système allemand de réglementation et de contrôle des prix. Rappelons à cet égard que, pendant la guerre, les Allemands avaient édicté le blocage des prix à partir du 31 juillet 1941. Grâce, en outre, au rationnement des articles principaux de consommation et par des prohibitions de toutes sortes, l'occupant parvint à maintenir le coût officiel de la vie à un niveau relativement bas.

Néanmoins, malgré les mesures draconiennes prises en vue du blocage des prix, ces derniers subirent, dans leur ensemble, une hausse de 55 à 60 % par rapport à leur niveau du 10 mai 1940. Le principe adopté par le Gouvernement luxembourgeois en matière de prix agricoles tendait à encourager la production en garantissant à l'agriculteur une juste rémunération pour ses produits. Toutefois, afin d'éviter que la fixation du prix de certains produits n'exercât une trop grande influence sur le coût de la vie, le Gouvernement luxembourgeois, suivant l'exemple du Gouvernement belge, eut recours au procédé des subventions.

C'est ainsi que dès la fin de 1944 et pendant l'année 1945, les prix des pommes de terre, de la viande, du lait, du beurre et du pain bénéficiaient de subventions.

En 1946, le Gouvernement luxembourgeois, désireux de réduire les dépenses budgétaires et de modifier quelque peu sa politique de subventions, favorisa le retour progressif à des prix normaux. C'est ainsi qu'il supprima les subventions sur le gros bétail et autorisa en

même temps une augmentation du prix de la viande de 4 francs par kg.

De même, il ne bonifia plus les subventions sur le lait et le prix du lait de consommation monta de 3 francs à fr. 4,50 et, plus tard, à 5 francs le litre. Enfin, il ne paya plus les primes d'encavement pour les pommes de terre.

Lors de la suppression de certains subsides en 1947, les prix du pain, de la viande de porc, du lard, du saindoux et du beurre augmentèrent.

Cependant pour ne pas provoquer une hausse automatique du coût de la vie surtout sensible aux travailleurs à revenus modestes, le Gouvernement luxembourgeois, s'inspirant de l'exemple belge en cette matière, eut recours au système des allocations compensatoires.

En 1948, seuls les prix de la viande de porc, de la farine panifiable et du beurre restent subventionnés.

Le subside à payer par kg. de viande est de 4 francs, celui sur la farine panifiable varie selon le degré de blutage. Le subside sur le beurre s'élève à 14 francs par kg. de beurre. Le montant total à déboursier par l'Etat en 1948 s'élève à environ 100 millions de francs.

Il est indéniable que la politique des subsides a permis de maintenir le taux du coût de la vie, précisément en ce qui concerne le coût des produits alimentaires essentiels, à un niveau relativement bas. Mais l'évolution de la situation économique et financière du pays, surtout dans le cadre de *Benelux*, amènera la suppression des subsides, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Dans le tableau ci-après sont groupés les prix moyens payés aux producteurs, permettant de se rendre compte de l'évolution des prix agricoles au cours des quatre dernières années.

Prix officiels des produits agricoles

(payés au producteur)

Source : Ministère de l'Agriculture.

	1945	1946	1947	1948
<i>Bétail de boucherie.</i>				
Bovins	Jusqu'à fr. par kg. sur pied 1 ^{er} janvier 14.— 1 ^{er} juin 16.—	Jusqu'à fr. par kg. sur pied 1 ^{er} janvier 16.— 1 ^{er} février 30 abattu	Jusqu'à fr. par kg. abattu 1 ^{er} janvier 30.— 8 septembre 39.—	Jusqu'à fr. par kg. abattu 1 ^{er} janvier 39.— 14 juin 43.— 1 ^{er} août 37.— 1 ^{er} décembre 39.— 1 ^{er} janvier 40.—
Veaux	1 ^{er} janvier 13.— 1 ^{er} avril 18.—	1 ^{er} janvier 18.— 1 ^{er} février 30 abattu	1 ^{er} janvier 30.— 8 septembre 40.—	1 ^{er} janvier 37.— 1 ^{er} décembre 39.— 1 ^{er} janvier 40.—
Porcs	1 ^{er} janvier 20.— 1 ^{er} juin 25.—	1 ^{er} janvier 25.— 1 ^{er} février 38 abattu	1 ^{er} janvier 38.— 8 septembre 38+4 subv.	1 ^{er} janvier 38+4 subv. 11 novembre 39+6 subv.
(Subsides et valeur du lait écrémé compris.)				
<i>Lait</i> (3 % de matières grasses)	fr. le litre 1 ^{er} janvier 2.— 1 ^{er} mai 3.05 1 ^{er} octobre 3.70	fr. le litre 1 ^{er} janvier 3.60	fr. le litre 1 ^{er} janvier 3.55 1 ^{er} octobre 4.—	fr. le litre 1 ^{er} janvier 4.—
<i>Œufs</i>	fr. la douzaine 25.—	fr. la douzaine 35.—	fr. la douzaine 35.—	fr. la douzaine 35.—
<i>Récolte de :</i>	fr. les 100 kg.	fr. les 100 kg.	fr. les 100 kg.	fr. les 100 kg.
Froment	420.—	425.—	515.—	540.—
Seigle	375.—	385.—	475.—	495.—
Orge	360.—	360.— (*)	580.— (*)	420.— (*)
Avoine	290.—	310.— (*)	425.— (*)	400.— (*)
Pommes de terre de consommation	150.—	140.—	145.—	120.— (*)

(*) Prix normal.

Conclusions

Le tour d'horizon forcément rapide que nous venons d'effectuer dans les principaux secteurs de l'économie luxembourgeoise, nous a permis de constater que l'œuvre de restauration, tant dans le domaine financier et industriel qu'agricole, est très avancée au Grand-Duché de Luxembourg. L'effort discipliné et ininterrompu déployé depuis la Libération par toutes les classes laborieuses autant que la politique clairvoyante du Gouvernement luxembourgeois, ont indubitablement porté leurs fruits.

Le degré de développement acquis par l'industrie sidérurgique depuis la Libération, confirme le rôle primordial qui est dévolu à cette branche d'activité dans l'économie luxembourgeoise.

Non moins caractéristique est la restauration de l'agriculture. Malgré certaines insuffisances inévitables dans l'élevage, il faut noter tout particulièrement les progrès remarquables réalisés par l'agriculture luxembourgeoise dans les cultures essentielles pour faire face aux besoins alimentaires de la population.

Si l'on considère l'ensemble de la situation matérielle de la population, il faut reconnaître que le standard de vie s'est sensiblement amélioré au cours des trois dernières années.

Le revenu national s'est également accru et les

perspectives financières de l'Etat, qui sont nécessairement fonction de l'activité économique générale du pays, se présentent, dans un avenir immédiat du moins, sous un aspect encourageant.

A ces facteurs généralement favorables, il faut cependant opposer les difficultés sérieuses que les entreprises moyennes et petites rencontrent, à présent, pour lutter contre la concurrence étrangère et pour maintenir leur production à un niveau rentable.

Il faut mentionner également les charges très lourdes que constituent pour l'Etat le financement de la reconstruction et la réparation des dommages de guerre en général.

Nous regrettons, faute de temps, de n'avoir pu exposer l'évolution qui s'est produite dans plusieurs domaines fort importants, tels ceux de l'emploi, des prix et du coût de la vie en général, et du ravitaillement. Nous aurions pu constater que les prix et salaires ont atteint, comparativement à la Belgique et à la Hollande, un niveau fort élevé; nous aurions surtout pu observer, dans certains domaines, les effets bienfaisants de la disparition des mesures dirigistes. C'est précisément au cours des deux dernières années que l'Etat a sensiblement réduit son activité économique et que l'on a fait bien du chemin dans la voie de la liberté, suivant ainsi l'exemple de la Belgique.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
- IX. Législation relative aux prix et aux salaires
- X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Loi du 3 juin 1948

contenant le budget du Ministère du Budget pour l'exercice 1948. — Erratum (*Moniteur*, 9 juillet 1948, p. 5549).

Arrêté du Régent du 5 juin 1948

instituant une allocation postnatale (*Moniteur*, 1^{er} juillet 1948, p. 5335).

Loi du 17 juin 1948

contenant le budget du Ministère de la Coordination économique et du Rééquipement national pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 18 juillet 1948, p. 5866).

Loi du 19 juin 1948

contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 2 juillet 1948, p. 5341).

Loi du 19 juin 1948

contenant le budget des recettes et dépenses pour ordre pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 12-13 juillet 1948, p. 5636).

Loi du 28 juin 1948

prorogeant et modifiant les dispositions de l'article 43 des lois coordonnées des 31 juillet 1947 et 31 mars 1948, portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (*Moniteur*, 1^{er} juillet 1948, p. 5331).

Loi du 30 juin 1948

contenant le budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 16 juillet 1948, p. 5764).

Loi du 30 juin 1948

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 18 juillet 1948, p. 5860).

Loi du 30 juin 1948

contenant le budget du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 21 juillet 1948, p. 5940).

Loi du 30 juin 1948

contenant le budget des recettes et des dépenses résultant de la guerre pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 28 juillet 1948, p. 6100).

Loi du 30 juin 1948

contenant le budget des Dotations pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 31 juillet 1948, p. 6254).

Loi du 1^{er} juillet 1948

complétant les articles 35 et 52 des lois coordonnées par l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946, relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (*Moniteur*, 9 juillet 1948, p. 5540).

Loi du 2 juillet 1948

ouvrant, pour l'exercice 1948, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Administration belge de Coopération économique (Moniteur, 24 juillet 1948, p. 6026).

Arrêté du Régent du 5 juillet 1948

relatif à la comptabilité de l'Etat (Moniteur, 15 juillet 1948, p. 5721).

Loi du 5 juillet 1948

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1948 (Moniteur, 24 juillet 1948, p. 6020).

Loi du 6 juillet 1948

octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires (Moniteur, 17 juillet 1948, p. 5812). (Voir texte, rubrique IX.)

Arrêté du Régent du 6 juillet 1948

relatif à l'octroi d'une allocation compensatoire à certaines catégories de personnes (Moniteur, 24 juillet 1948, p. 6032).

Arrêté ministériel du 7 juillet 1948

Ristourne de droits sur l'essence achetée dans le pays par des touristes étrangers (Moniteur, 15 juillet 1948, p. 5716).

Loi du 7 juillet 1948

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1948 (Moniteur, 21 juillet 1948, p. 5946).

Loi du 7 juillet 1948

contenant le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1948 (Moniteur, 22-23 juillet 1948, p. 5988).

Loi du 7 juillet 1948

contenant le budget de l'Enseignement pour l'exercice 1948 (Moniteur, 25 juillet 1948, p. 6051).

Loi du 7 juillet 1948

contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille pour l'exercice 1948 (Moniteur, 30 juillet 1948, p. 6196).

Arrêté du Régent du 12 juillet 1948

complétant l'arrêté du Régent du 28 mai 1948 relatif à l'octroi d'une allocation compensatoire à certaines catégories de personnes (Moniteur, 19-20 juillet 1948, p. 5921).

Arrêté ministériel du 13 juillet 1948

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 29 mai 1948, pris en exécution de l'arrêté du Régent du 28 mai 1948, relatif à l'octroi d'une allocation compensatoire à certaines catégories de personnes (Moniteur, 19-20 juillet 1948, p. 5922).

Arrêté du Régent du 13 juillet 1948

portant modalités d'exécution de l'arrêté royal n° 80 du 28 novembre 1939, confirmé par la loi du 16 juin 1947 et modifié par l'arrêté-loi du 28 février 1947, complétant et modifiant la loi du 5 juin 1868 relative à la liberté du travail des matières d'or et d'argent et instituant la garantie obligatoire du titre de certains ouvrages en métaux précieux (Moniteur, 28 juillet 1948, p. 6128).

Loi du 13 juillet 1948

contenant le budget des recettes et dépenses extraordinaires de l'exercice 1948 (Moniteur, 31 juillet 1948, p. 6239).

Arrêté ministériel du 19 juillet 1948

tendant à l'exécution de l'arrêté du Régent du 6 juillet 1948 relatif à l'octroi d'allocations compensatoires aux femmes et aux enfants des travailleurs salariés ainsi qu'aux travailleurs salariés chômeurs ou incapables de travailler par suite de maladie ou d'invalidité (Moniteur, 24 juillet 1948, p. 6034).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 29 juin 1948

modifiant les articles 1^{er}, 3 et 4 de l'arrêté royal du 31 août 1936 réglant l'amortissement des actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges (1^{re} tranche) (Moniteur, 7 juillet 1948, p. 5476).

Arrêté du Régent du 29 juin 1948

organique de la Caisse autonome des Dommages de Guerre (Moniteur, 8 juillet 1948, p. 5508).

Vu la loi du 1^{er} octobre 1947, relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés;

Vu la loi du 19 mai 1948 créant une Caisse autonome des Dommages de Guerre;

Sur la proposition du Ministre des Finances et du Ministre de la Reconstruction,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Siege

Article 1. — La Caisse autonome des Dommages de Guerre, instituée par la loi du 19 mai 1948, a son siège dans l'agglomération bruxelloise.

Elle est gérée, sous l'autorité du Ministre des Finances, par le directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, qui porte le titre d'administrateur de la Caisse autonome des Dommages de Guerre.

Opérations

Art. 2. — Toutes les opérations de la Caisse autonome des Dommages de Guerre sont rattachées à l'article spécial à ouvrir au budget pour ordre en vertu de l'article 12 de la loi du 19 mai 1948.

La Caisse se fait ouvrir un compte à l'Office des Chèques postaux et, éventuellement, à la Banque Nationale de Belgique.

Art. 3. — La dotation annuelle de 2 1/2 milliards de francs attribuée à la Caisse autonome des Dommages de Guerre en vertu de l'article 7 de la loi du 19 mai 1948, est portée au crédit de l'article spécial visé au premier alinéa de l'article 2 du présent arrêté.

Art. 4. — Est également porté au crédit de l'article spécial visé au premier alinéa de l'article 2 du présent arrêté, le produit de la première tranche de l'Emprunt de la Reconstruction, émise en exécution de l'arrêté du Régent du 12 novembre 1947.

Art. 5. — Sont de même portés au crédit du dit article spécial :

a) les ressources autres que la dotation annuelle, attribuées à la Caisse en vertu de l'article 7 de la loi du 19 mai 1948;

b) le produit des emprunts que la Caisse est autorisée à émettre en vertu de l'article 8 de cette loi;

c) le montant du subside attribué à la Caisse en vertu de l'article 13 de la loi précitée;

d) le montant des avances que le Trésor peut consentir à la Caisse en vertu de l'article 10 de la même loi;

e) le montant des crédits de restauration octroyés par les établissements visés à l'article 12 de la loi du 1^{er} octobre 1947 relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés;

f) les produits divers de la Caisse.

Art. 6. — La Caisse autonome paie, sur le vu d'ordres de paiement créés par le Ministre de la Reconstruction agissant en qualité d'ordonnateur des dépenses :

a) les indemnités de réparation de dommages de guerre aux biens privés, allouées conformément aux dispositions légales en la matière, ainsi que les avances sur ces indemnités;

b) les sommes imputables sur les crédits de restauration octroyés par les établissements visés à l'article 12 de la loi du 1^{er} octobre 1947;

c) la différence d'intérêt prise en charge par l'Etat en matière de crédits de restauration;

d) la partie des crédits garantis par l'Etat, qui ne serait pas remboursée par un sinistré-débité défaillant.

Le Ministre des Finances et le Ministre de la Reconstruction fixent la forme que doivent revêtir les ordres de paiement à exécuter par la Caisse autonome.

Art. 7. — La Caisse arrête au 31 décembre de chaque année le montant des frais d'administration et de fonctionnement dont elle a assumé la charge pendant l'année.

Elle en dresse un état, certifié exact par l'administrateur de la Caisse autonome et visé pour accord par le Ministre des Finances.

Sur production de cet état, le Département des Finances rembourse les frais dont il s'agit à titre de subside à la Caisse autonome, conformément à l'article 13 de la loi du 19 mai 1948.

Art. 8. — Le service financier des emprunts émis par la Caisse autonome des Dommages de Guerre est assuré par le caissier de l'Etat, suivant des modalités fixées par le Ministre des Finances.

Les titres amortissables par tirage sont détruits au plus tard un an après la date de leur remboursement; les titres amortissables par rachats en Bourse sont détruits au plus tard un an après la date de leur acquisition; les destructions s'opèrent en présence d'un délégué de la Caisse autonome et d'un délégué de la Cour des Comptes; il est dressé un procès-verbal de ces opérations.

Les coupons d'intérêt qui n'auront pas été encaissés dans les cinq ans, à compter de leur échéance, seront prescrits au profit de la Caisse autonome des Dommages de Guerre; il en sera de même du capital des obligations qui n'auront pas été présentées au paiement dans un délai de trente années, à compter de la date fixée pour leur remboursement, ainsi que, éventuellement, du montant des lots qui leur auraient été attribués.

Après dissolution de la Caisse autonome des Dommages de Guerre, les prescriptions visées à l'alinéa précédent s'opéreront au profit du Trésor.

Les dispositions du présent article sont applicables à la première tranche de l'Emprunt de la Reconstruction, émise en exécution de l'arrêté du Régent du 12 novembre 1947.

Modalités de paiement des indemnités de réparation et des crédits de restauration

Art. 9. — Les crédits de restauration octroyés par les établissements agréés et auxquels l'Etat attache sa garantie conformément aux dispositions des articles 12 à 15 de la loi du 1^{er} octobre 1947, sont mis à la disposition des ayants droit par l'intermédiaire de la Caisse autonome des Dommages de Guerre; les établissements agréés versent le montant de ces crédits à la Caisse autonome, en une fois ou par tranches, sur demande du Ministre de la Reconstruction.

Art. 10. — Le paiement de l'indemnité de réparation et du crédit de restauration ne s'effectue que dans les limites de leur emploi, conformément aux dispositions prévues aux articles 8, § 4, et 9, § 4, de la loi du 1^{er} octobre 1947.

Il n'est fait exception à cette règle que lorsque, conformément au dernier alinéa de l'article 8 précité, le Ministre de la Reconstruction accorde dérogation à l'obligation de reconstruction, réparation ou reconstitution, même par équivalent.

Art. 11. — Le contrôle du emploi est assuré par le Ministère de la Reconstruction; ce dernier constate et évalue la matérialité de la reconstitution des biens, effective ou par équivalent; il établit un ou plusieurs procès-verbaux de emploi.

Art. 12. — Le paiement d'acomptes est autorisé jusqu'à concurrence de 90 p. c. du montant cumulé de l'indemnité de réparation et du crédit de restauration alloué.

Le versement d'acomptes ne peut cependant se poursuivre jusqu'à cette limite de 90 p. c. que moyennant contrôle du emploi aux époques suivantes :

1^o une première fois lorsque le montant total des acomptes versés atteint une fois la valeur au 31 août 1939 du dommage fixé conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1^{er} octobre 1947;

2^o éventuellement une seconde fois lorsque le montant des acomptes versés atteint trois fois la valeur du dommage au 31 août 1939.

Le solde de 10 p. c. ne peut être liquidé qu'après l'établissement d'un procès-verbal final de emploi, constatant l'utilisation totale du montant cumulé de l'indemnité et du crédit en cours.

Art. 13. — Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, le paiement d'acomptes n'est autorisé que jusqu'à concurrence de 75 p. c. du montant cumulé de l'indemnité et du crédit, lorsque ce montant ne dépasse pas 50.000 francs.

Dans ce cas, le emploi est constaté une première fois lorsque le montant total des acomptes versés atteint la valeur du dommage au 31 août 1939; les versements d'acomptes peuvent ensuite se poursuivre jusqu'à la limite prévue de 75 p. c.; le solde de 25 p. c. ne peut être liquidé qu'après l'établissement d'un procès-verbal final de emploi, constatant l'utilisation totale du montant cumulé de l'indemnité et du crédit.

Art. 14. — Les travaux de reconstruction ou de réparation d'immeubles, effectués pour compte des sinistrés par les coopératives de sinistrés agréées par le Ministre de la Reconstruction en vertu de l'arrêté du Régent du 21 décembre 1945, ne sont pas soumis à la procédure définie aux articles 11 et 12. Ces travaux, confiés aux coopératives sur la base de conventions-mandats établies entre ces organismes et les sinistrés, sont attribués par voie d'adjudication publique ou restreinte et soumis aux prescriptions en vigueur en matière de travaux exécutés pour compte de l'Etat.

Les états d'avancement de ces travaux, dûment approuvés et contresignés par les fonctionnaires mandatés à cet effet par le Ministre de la Reconstruction, font foi au titre de procès-verbaux de rempli partiels.

En vue des paiements, ces documents sont appuyés de factures régulières couvrant les montants dont la liquidation est autorisée.

Le paiement du solde est toutefois justifié par la production du seul procès-verbal de rempli final.

Art. 15. — Le paiement d'acomptes, de même que tout autre paiement qui épuise, dans les limites du rempli, le montant cumulé de l'indemnité et du crédit, s'effectue sur toute pièce justifiant une dépense relative à la réparation des dommages, telle que facture de fournisseur ou de prestataire, mémoire d'honoraires d'expert ou d'architecte.

Ces pièces justificatives doivent porter une déclaration signée par le sinistré et par laquelle ce dernier approuve la dépense et certifie sur l'honneur qu'elle se rapporte réellement au rempli prévu.

Le Ministre de la Reconstruction peut, exclusivement en matière d'indemnisation pour meubles meublants, dispenser le sinistré de produire des pièces justificatives pour obtenir le paiement de l'indemnité et du crédit qui lui sont attribués.

Art. 16. — Le versement en deniers en main du sinistré n'est admis que sur production de justifications de dépenses acquittées.

Dans les autres cas, les paiements sont effectués directement aux fournisseurs ou aux prestataires sur mandat du sinistré.

Dispositions diverses

Art. 17. — Le Ministre de la Reconstruction transmet directement à la Cour des Comptes les dossiers justifiant la régularité des paiements que la Caisse autonome aura effectués sur son ordre pendant l'année.

Art. 18. — Le Ministre de la Reconstruction fournit mensuellement tous renseignements et toutes statistiques utiles à la Caisse autonome des Dommages de Guerre; de son côté, cette dernière remet au Ministre de la Reconstruction un exposé de la situation financière de

la Caisse à la fin de chaque mois, afin de permettre une adaptation constante du développement de la restauration aux possibilités financières du moment.

Art. 19. — Le Ministre des Finances et le Ministre de la Reconstruction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1948

relatif à l'émission d'un emprunt à 4 p. c. d'un milliard de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société nationale des Chemins de fer belges (Moniteur, 4 juillet 1948, p. 5420).

Loi du 28 juillet 1948

modifiant la loi organique de la Banque Nationale de Belgique (Moniteur, 29 juillet 1948, p. 6147). (Voir texte, Bulletin d'Information et de Documentation, juin-juillet 1948, p. 321.)

Loi du 28 juillet 1948

relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique (Moniteur, 29 juillet 1948, p. 6149). (Voir texte, Bulletin d'Information et de Documentation, juin-juillet 1948, p. 327.)

Loi du 28 juillet 1948

portant modification de l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944 relatif aux conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères (Moniteur, 29 juillet 1948, p. 6150). (Voir texte, Bulletin d'Information et de Documentation, juin-juillet 1948, p. 328.)

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 25 juin 1948

relatif à la mobilisation du froment de la récolte de 1948 (Moniteur, 9 juillet 1948, p. 5551). — Erratum (Moniteur, 16 juillet 1948, p. 5783).

Arrêté ministériel du 30 juin 1948

relatif à l'exportation de tomates pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 5-6 juillet 1948, p. 5456).

Arrêté du Régent du 30 juin 1948

déterminant les subsides qui peuvent être accordés en vue d'encourager l'application rationnelle de l'insémination artificielle des bêtes bovines (Moniteur, 10 juillet 1948, p. 5586).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 24 juin 1948

modifiant l'arrêté ministériel du 9 août 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1947, réglant la production, la distribution et la consommation de l'énergie électrique (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5364).

Arrêté ministériel du 24 juin 1948

abrogeant l'arrêté ministériel du 8 décembre 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 12 mars 1948, limitant la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage des réclames et enseignes lumineuses (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5365).

Arrêté ministériel du 25 juin 1948

ordonnant une statistique annuelle de la production dans les industries du vêtement et de la confection (Moniteur, 25 juillet 1948, p. 6074).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Loi du 7 juillet 1948

portant revision de l'arrêté-loi du 23 octobre 1946, modifié par celui du 28 février 1947 relatif aux accidents du travail survenus aux gens de mer (Moniteur, 19-20 juillet 1948, p. 5910).

Arrêté du Régent du 15 juillet 1948

déterminant, pour les employeurs occupant les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le

service des bâtiments de navigation intérieure, le montant forfaitaire et les modalités de paiement des cotisations supplémentaires affectées à l'octroi d'un mois complémentaire d'allocations familiales et au recouvrement des allocations compensatoires, accordées pour le mois de mai 1948 (Moniteur, 24 juillet 1948, p. 6031).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté du Régent du 30 juin 1948

complétant la réglementation relative au commerce des semences de céréales et de légumes secs des variétés agricoles (Moniteur, 10 juillet 1948, p. 5584).

Arrêté ministériel du 26 juillet 1948

portant abrogation de l'arrêté du 24 mars 1945, réglementant le marché de l'alcool éthylique (Moniteur, 30 juillet 1948, p. 6203).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 30 juin 1948

relatif à l'exportation de tomates pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 5-6 juillet 1948, p. 5456).

Arrêté ministériel du 10 juillet 1948

relatif à l'exportation de prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 16 juillet 1948, p. 5778).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté du Régent du 6 juillet 1948

Règlement de police et de navigation des voies navigables administrées par l'Etat. — Droits de navigation (Moniteur, 22-23 juillet 1948, p. 5993).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 24 juin 1948

plaçant les aliments de régime sous la règle du prix normal (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5365).

Arrêté ministériel du 25 juin 1948

fixant le prix de la farine de seigle blutée à 75 p. c. (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5366).

Arrêté ministériel du 26 juin 1948

modifiant, en ce qui concerne la farine de poisson, l'arrêté ministériel du 23 mars 1948, réglementant les prix de la viande congelée et des marchandises destinées à l'alimentation du bétail (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5366).

Arrêté ministériel du 28 juin 1948

réglementant les prix du pain et de la farine légale destinée à la panification. — Erratum (Moniteur, 10 juillet 1948, p. 5582).

Loi du 6 juillet 1948

octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires (Moniteur, 17 juillet 1948, p. 5812).

Article 1^{er}. — En contrepartie des allocations compensatoires ordinaires accordées à titre personnel en vertu de la réglementation relative à l'octroi d'une allocation compensatoire de la hausse des prix de certains produits consécutive à la suppression des subsides gouvernementaux, les employeurs octroieront, à partir du 1^{er} juin 1948 jusqu'au 31 décembre 1948 au moins, les avantages déterminés par la présente loi, à toutes les personnes qu'ils occupent et qui sont assujetties à la législation concernant la sécurité sociale des travailleurs, ainsi qu'à celles qui, bien que n'étant pas soumises à cette législation, sont engagées dans les liens d'un contrat de travail.

Cette disposition n'est toutefois pas applicable aux femmes, mariées ou non, réunissant les conditions prévues à l'alinéa précédent et dont les enfants donnent lieu au paiement d'allocations familiales, en vertu de la loi du 4 août 1930, portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés.

Toutes les personnes qui bénéficiaient d'allocations compensatoires en vertu des dispositions antérieures, et qui ne tombent pas sous l'application de la présente loi, continueront à percevoir une indemnité dont le montant et les modalités d'octroi seront déterminés par un arrêté royal, qui fixera aussi le temps pendant lequel cette indemnité sera versée.

Art. 2. — Les employeurs sont tenus, en outre, au paiement d'une cotisation unique de 1 p. c. des salaires payés au cours des mois d'avril, mai et juin de l'année 1948, aux travailleurs assujettis à la législation sur la sécurité sociale.

Cette cotisation sera déclarée et payée aux organismes chargés de percevoir les cotisations de sécurité sociale, dans les mêmes conditions et délais que les cotisations ordinaires à verser pour les mois précités.

Le Roi déterminera le montant forfaitaire et les modalités de paiement de la cotisation supplémentaire due, en exécution de la présente loi, par les employeurs occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure.

Le produit de cette perception exceptionnelle sera versé au Trésor par les organismes percepteurs.

Art. 3. — Les travailleurs visés à l'article premier, à l'exception de ceux qui sont engagés dans les liens d'un contrat d'emploi, qui prestent leurs services sous la surveillance de l'employeur, verront leur salaire majoré pendant la période susvisée d'un montant de 50 centimes par heure de travail prestée.

Les personnes engagées dans les liens d'un contrat d'emploi verront leur traitement majoré pendant la même période d'un montant de 100 francs par mois.

Ces majorations seront payées aux bénéficiaires aux échéances normales de leur rémunération.

Art. 4. — Le Roi pourra fixer des conditions et modalités d'octroi de la majoration de salaire susvisée, spéciales à certaines catégories de travailleurs et notamment aux travailleurs des ports, des canaux et rivières, aux réparateurs de navires, aux diamantaires, aux travailleurs à domicile et aux travailleurs occupés simultanément par plusieurs employeurs.

Art. 5. — Le Roi peut, en outre, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, proroger temporairement l'obligation mise à charge des employeurs par les dispositions de la présente loi.

Art. 6. — Ces majorations ne sont en aucun cas prises en considération dans le calcul des minima et maxima visés dans les dispositions légales et réglementaires relatives à la fixation des salaires et traitements.

Art. 7. — Sont punis d'une amende de 100 à 100.000 fr., les employeurs, leurs préposés ou mandataires qui font ou qui laissent travailler contrairement aux dispositions de la présente loi ou de ses arrêtés d'exécution.

L'amende est encourue autant de fois qu'il y a eu de personnes employées en contravention des dites dispositions, sans que le total des amendes puisse dépasser 200.000 francs.

Sont punis de la même peine les travailleurs qui, par déclaration fautive ou incomplète, obtiennent de plus d'un employeur simultanément la majoration entière de rémunération allouée en application de la présente loi ou de ses arrêtés d'exécution.

Art. 8. — Sans préjudice des devoirs qui incombent aux officiers de police judiciaire, sont chargés de surveiller l'application des dispositions de la présente loi et des arrêtés pris en exécution de son article 4, les inspecteurs et les contrôleurs sociaux, les ingénieurs du corps des mines, les inspecteurs des explosifs. Ils ont la libre entrée des locaux où les travailleurs sont occupés ou reçoivent leurs rémunérations.

Les chefs d'entreprises, patrons, directeurs, gérants, préposés et travailleurs sont tenus de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission.

Communication leur sera donnée, à leur demande, des carnets de salaires, ainsi que de tous les livres ou documents dont la consultation leur serait utile au point de vue du contrôle prévu à l'alinéa premier du présent article.

Une copie du procès-verbal sera, dans les sept jours, remise au contrevenant, à peine de nullité.

Art. 9. — Sans préjudice de l'application éventuelle des articles 269 à 274 du Code pénal, seront punis d'une amende de 100 à 100.000 francs les chefs d'entreprise ou leurs préposés ainsi que les travailleurs qui refuseront de fournir aux personnes visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 8 de la présente loi les renseignements dont elles ont besoin pour accomplir leur mission.

Art. 10. — Sera puni d'une amende de 100 à 100.000 fr., quiconque, dans le but d'induire en erreur, aura fait des déclarations inexactes au cours de l'enquête effectuée par les services de contrôle.

Art. 11. — En cas de récidive dans l'année qui suit la condamnation, les peines fixées par les articles précédents seront doublées.

Art. 12. — Les employeurs sont civilement responsables du paiement des amendes prononcées en vertu de la présente loi à charge de leurs préposés.

Art. 13. — L'action publique résultant d'une infraction aux dispositions de la présente loi et des arrêtés pris en exécution de son article 4 sera prescrite après une année révolue, à compter du jour où l'infraction a été commise.

Par dérogation à l'article 100 du Code pénal, le chapitre VII et l'article 85 du livre I^{er} de ce code sont applicables à ces infractions.

Toutefois, l'article 85 du dit code ne sera pas appliqué en cas de récidive.

Art. 14. — La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} juin 1948.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi du 15 juillet 1948

créant un fonds spécial destiné à payer une prime aux ouvriers de certaines industries (Moniteur, 19-20 juillet 1948, p. 5911).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1948

réglementant le prix des engrais azotés (Moniteur, 25 juillet 1948, p. 6075).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1948
réglementant le prix des scories (Moniteur, 25 juillet 1948, p. 6076).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1948
complétant l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 1947, plaçant les cafés sous le régime du prix normal (Moniteur, 31 juillet 1948 p. 6258).

Arrêté ministériel du 26 juillet 1948
réglementant les prix du lait en boîte, condensé ou évaporé (Moniteur, 31 juillet 1948, p. 6258).

X — **LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT**

Arrêté ministériel du 18 juin 1948
relatif à l'octroi de rations supplémentaires aux colonies de vacances et aux camps de jeunesse (Moniteur, 2 juillet 1948, p. 5374).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1948
relatif au taux de blutage dans les moulins à façon (Moniteur, 19-20 juillet 1948, p. 5920).

XI — **LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE**

Arrêté du Régent du 29 juin 1948
organique de la Caisse autonome des Dommages de Guerre (Moniteur, 8 juillet 1948, p. 5508). (Voir texte, rubrique II.)

Loi du 6 juillet 1948
mettant à charge de l'Etat la réparation des dommages de guerre aux biens nécessaires à un service public ou à la poursuite d'une fin d'intérêt général (Moniteur, 16 juillet 1948, p. 5770).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques prétabl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises(1)	Traites acceptées domiciliées en banque et warrants	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en régime. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1946 Moyenne annuelle.....	1,17	1,67	1,92	2,67	3,17	2,—	2,1875	2,375	3,17	3,59	3,17	0,58
1947 Moyenne annuelle.....	2,67	3,17	3,42	4,17	4,67	2,—	2,1875	2,375	4,67	4,67	4,67	1,08
1947 Juin	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juillet	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Août (à partir du 28)	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Septembre	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Octobre	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Novembre	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Décembre	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1948 Janvier	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mars	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Avril	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mai	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juin	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juillet	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Août	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 16 décembre 1946, les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptées au taux applicable aux traites acceptées domiciliées en banque et warrants.

(2) A partir du 19 février 1948 uniquement : acceptations de banque visées représentatives d'exportations.

(3) A partir du 19 février 1948, ce taux s'applique également aux acceptations de banque visées représentatives d'importations.

(*) Quotité de l'avance en août 1948 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Autres effets publics	80 %
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942).	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %		
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %		

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr. (1)	50 000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	
Moyenne annuelle :									
1946	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,—
1947	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,46
Moyennes mensuelles :									
1947 Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
1948 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	New-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	New-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1946 31 décembre	172/3	35	102. 4	409/0	55,50	88 1/2	159. 4	76
1947 31 décembre	172/3	35	105. 2	420/6	45,—	74 5/8	170. 3	82
Moyennes mensuelles :								
1947 Juin	172/3	35	113. 9	454/3	41,45	66,99	172. 1	83
Juillet	172/3	35	110. 14	443/6	38,84	63,57	171. 15	83
Août	172/3	35	109. 15	439/9	39,95	65,65	175. 10	84
Septembre	172/3	35	110. 3	440/0	42,73	70,55	187. 13	81
Octobre	172/3	35	102. 13	411/3	43,37	71,62	158. 8	76
Novembre	172/3	35	104. 15	419/9	46,02	74,62	159. 7	77
Décembre	172/3	35	105. 8	422/0	45,—	74,62	167. 7	80
1948 Janvier	172/3	35	105. 13	423/3	45,—	74,62	163. 8	81
Février	172/3	35	106. 1	424/3	45,—	74,62	150. 1	72
Mars	172/3	35	110. 1	440/3	45,—	74,62	163. 8	78
Avril	172/3	35	115. 4	461/0	45,—	74,62	171. 1	82
Mai	172/3	35	116. 3	464/9	45,—	74,62	173. 14	83
Juin	172/3	35	115. 7	461/9	45,—	74,62	173. 9	83
Juillet	172/3	35	113. 8	454/0	45,—	74,62	174. 0	84
Août	172/3	35	114. 9	458/3	44,70	73,87	175. 13	84

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 AOUT 1948

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français	20,4427	20,41	20,48	20,20	20,55
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.650,—	1.654,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 liras	—	Cours variable établi tous les dix jours par l'Ufficio Italiano dei Cambi.		—	—
100 pesetas	400,—	Cours applicables pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.		—	—

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} avril 1948	3 mai 1948	1 ^{er} juin 1948	1 ^{er} juillet 1948	2 août 1948
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 1/2 %	100,—	57,70	56,40	56,20	56,10	56,10
Dette 3 %, 2 ^e série	100,—	87,20	87,25	87,15	87,35	87,45
Dette 3 1/2 %, 1937	100,—	78,20	77,90	77,15	77,—	76,75
Dette 3 1/2 %, 1943	100,—	73,40	72,75	72,60	72,35	72,35
Dette unifiée 4 %	100,—	84,50	84,50	84,30	84,30	83,60
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	81,55	80,05	80,05	80,05	80,15
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	100,10	100,10	100,—	101,10	100,10
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942	100,—	101,25	101,—	100,55	100,50	100,60
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943	100,—	100,40	100,30	99,95	100,25	100,25
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944	100,—	94,65	94,55	94,10	94,05	94,—
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947	100,—	98,15	97,20	96,50	96,55	96,60
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948	100,—	—	—	—	97,50	97,40
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.031,—	1.011,—	1.006,—	1.011,—	1.012,—
Emprunt à lots 1938 (3 1/2 % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	471,—	469,—	470,—	468,—	469,—
Emprunt à lots 1938 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	842,—	820,—	821,—	823,—	822,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	501,—	493,—	490,—	493,—	491,—
Emprunt de la Reconstruction 1 ^{er} trim. 1947 2 %	1.000,—	1.002,—	1.004,—	1.004,—	1.004,—	1.004,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	578,—	564,—	561,—	546,—	554,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	568,—	565,—	566,—	546,—	551,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	468,—	456,—	450,—	433,—	417,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	71,—	71,—	70,55	70,25	69,10
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 %, 1943	100,—	75,20	75,45	75,70	75,75	75,80
III. — Dette directe de la colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	232,—	244,—	237,—	231,—	232,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	74,40	74,15	74,05	73,80	73,80
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	87,70	88,35	88,30	88,60	88,80
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	79,10	79,35	79,30	78,90	78,90

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobili., hypothécaires et hôtelières	Tramways chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
-------	----------------	-------------------------------------	--	---	---	----------------------------------	---------------------------	------------------------	--------------------	------------------------------	-----------	-----------	------------------------------	---------------------------------	------------------------	--------------	----------

Indices par rapport aux cours du mois précédent

1948 1 ^{er} juillet ...	97	98	101	96	101	98	100	98	97	94	97	92	97	95	97	99	94
2 août.....	98	94	96	91	95	99	96	101	96	93	95	89	99	95	102	99	99

Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100

1947 2 juin	166	144	199	93	96	107	171	122	194	157	142	272	243	259	237	205	205
1 ^{er} juillet	162	140	193	91	99	106	167	124	181	142	140	256	232	251	233	191	200
1 ^{er} août	164	143	184	92	98	102	171	117	195	148	129	244	221	245	240	190	196
1 ^{er} septembre	170	148	187	89	96	103	179	118	198	144	133	254	245	258	257	190	199
1 ^{er} octobre	165	147	185	87	93	103	174	110	187	136	133	238	231	250	253	182	193
3 novembre	161	143	174	85	94	102	168	101	191	138	123	217	218	235	252	181	184
1 ^{er} décembre	151	133	159	76	82	100	161	100	168	125	116	200	188	222	239	169	160
1948 5 janvier	155	135	164	78	80	99	165	102	184	132	114	196	185	222	242	165	157
2 février	170	149	174	90	99	110	186	113	198	133	139	228	196	245	262	169	168
1 ^{er} mars	176	152	169	85	106	111	190	129	202	134	129	216	212	260	288	180	186
1 ^{er} avril	167	140	160	80	88	105	177	112	190	129	118	192	194	241	286	159	174
3 mai	164	138	144	78	85	104	176	120	181	120	116	185	189	232	284	155	164
1 ^{er} juin	156	134	134	72	76	101	170	114	169	115	106	173	174	217	273	140	154
1 ^{er} juillet	152	131	136	69	77	99	170	112	164	108	103	160	168	206	264	139	145
2 août	149	123	131	63	73	98	163	113	158	100	98	143	166	195	260	138	143

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1946.....	245	253	234	6.300	11.145	6.553	11.379
1947.....	246	191	172	4.112	4.988	4.303	5.160
1947 Juin.....	21	16	14	364	410	380	424
Juillet.....	22	15	14	339	325	354	339
Août.....	20	13	11	357	415	370	426
Septembre.....	22	16	14	335	358	351	372
Octobre.....	23	16	15	403	402	419	417
Novembre.....	18	13	12	293	295	306	307
Décembre.....	21	17	15	348	330	365	345
1948 Janvier.....	20	18	18	398	406	416	422
Février.....	20	19	17	719	814	738	831
Mars.....	21	20	18	691	802	711	820
Avril.....	22	19	17	578	590	597	607
Mai.....	18	15	13	403	403	418	416
Juin.....	22	18	16	444	461	462	476
Juillet.....	19	13	12	364	363	377	375
Août.....	21	15	13	363	345	378	358

16

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %		Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 % 4 ½ %			
1947 2 juin.....	92,35	92,15	92,19	88,48	97,31	4,33	4,34	4,34	4,52	4,62	93,98	4,60
1 ^{er} juillet.....	92,45	92,40	91,54	88,99	96,39	4,33	4,33	4,37	4,49	4,67	93,57	4,62
1 ^{er} août.....	92,35	92,40	91,38	86,80	97,69	4,33	4,33	4,38	4,61	4,60	94,05	4,60
1 ^{er} septembre..	91,25	92,45	91,01	87,56	98,20	4,38	4,33	4,40	4,57	4,58	94,42	4,58
1 ^{er} octobre.....	88,—	89,60	89,84	86,77	97,35	4,55	4,46	4,46	4,61	4,62	93,53	4,63
3 novembre.....	85,45	86,30	89,03	85,96	94,54	4,68	4,63	4,50	4,65	4,76	91,78	4,71
1 ^{er} décembre..	84,30	85,30	88,45	85,78	93,23	4,74	4,69	4,53	4,66	4,88	90,34	4,79
1948 5 janvier.....	84,85	85,70	87,94	85,27	92,97	4,71	4,67	4,55	4,69	4,84	90,50	4,78
2 février.....	84,50	86,20	p 86,29	p 85,51	p 93,29	4,73	4,64	p 4,63	p 4,68	p 4,82	p 92,05	p 4,82
1 ^{er} mars.....	84,40	86,60	p 85,96	p 86,55	p 93,65	4,74	4,62	p 4,65	p 4,62	p 4,81	p 92,50	p 4,80
1 ^{er} avril.....	84,55	87,70	p 85,77	p 84,62	p 93,02	4,73	4,56	p 4,66	p 4,73	p 4,84	p 91,50	p 4,86
3 mai.....	84,50	88,35	p 85,98	p 85,53	p 92,62	4,73	4,53	p 4,65	p 4,68	p 4,86	p 91,46	p 4,86
1 ^{er} juin.....	84,30	88,30	p 85,96	p 84,25	p 92,34	4,74	4,53	p 4,65	p 4,75	p 4,87	p 91,10	p 4,88
1 ^{er} juillet.....	84,30	88,60	p 85,76	p 85,10	p 91,90	4,74	4,51	p 4,66	p 4,70	p 4,90	p 91,03	p 4,88
2 août.....	83,60	88,80	p 85,46	p 84,65	p 92,60	4,78	4,50	p 4,68	p 4,73	p 4,86	p 91,49	p 4,86

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES (*)**

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
(*) 1946.....	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184
1947.....	1.366	1.377.114	1.163.493	1.553	537.550	502.369	750	5.998.629	6.599.616	(6) 6.022.826
1947 6 premiers mois.....	655	716.637	586.899	822	255.951	238.942	371	3.449.966	3.812.433	2.838.543
1948 6 premiers mois.....	715	1.351.013	1.002.895	729	272.827	260.960	418	6.985.167	13.190.023	12.692.039
1947 Avril.....	119	94.234	85.598	144	43.642	41.946	68	362.060	170.822	127.919
Mai.....	93	123.825	81.029	112	35.099	31.704	70	396.377	291.436	220.123
Juin.....	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847
Juillet.....	110	101.313	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412
Août.....	67	54.310	45.287	85	22.488	20.390	32	54.200	53.486	40.335
Septembre.....	83	52.130	44.695	115	41.230	35.567	67	1.498.388	1.062.655	1.009.721
Octobre.....	114	118.431	105.287	125	41.068	37.717	43	148.660	222.215	173.137
Novembre.....	107	116.248	86.254	98	32.603	31.251	49	161.621	256.900	143.509
Décembre.....	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.481
1948 Janvier.....	108	192.420	131.946	132	51.375	50.241	40	1.388.764	2.432.807	2.384.675
Février.....	94	338.576	127.223	116	49.869	48.748	41	382.470	344.735	331.822
Mars.....	128	172.288	160.964	112	42.334	39.449	89	690.240	1.484.992	1.441.663
Avril.....	120	117.695	99.156	131	41.457	39.622	90	1.606.434	3.768.537	3.517.082
Mai.....	125	181.264	161.550	115	47.819	45.334	72	595.485	1.162.237	1.108.452
Juin.....	140	348.770	322.056	123	39.973	37.566	86	2.321.774	3.996.715	3.908.345

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
(*) 1946.....	41	880.800	6.600.587	156.550	1.312.739	1.122.416	14.008	3.125.727
1947.....	55	(6) 1.483.700	(6) 9.997.980	47.079	1.156.511	3.559.775	—	(6) 4.503.181
1947 6 premiers mois.....	22	736.500	5.521.521	35.608	540.208	1.720.523	—	2.175.761
1948 6 premiers mois.....	23	685.800	15.499.663	280	726.619	12.081.995	—	1.833.360
1947 Avril.....	2	22.500	331.198	756	67.841	63.721	—	147.157
Mai.....	6	100.000	550.360	4.030	71.389	99.193	—	266.394
Juin.....	3	174.000	1.186.344	621	65.232	440.075	—	348.338
Juillet.....	3	20.000	604.757	5.278	83.219	300.623	—	133.115
Août.....	7	106.000	236.284	4.205	43.680	15.904	—	156.633
Septembre.....	2	22.500	1.178.515	—	58.078	936.022	—	118.383
Octobre.....	6	237.500	619.214	200	75.097	119.810	—	359.534
Novembre.....	2	150.000	555.751	150	80.805	82.460	—	247.899
Décembre.....	5	38.000	1.108.738	1.638	275.424	384.433	—	229.948
1948 Janvier.....	5	78.800	2.755.402	70	97.313	2.269.730	—	278.689
Février.....	2	160.000	893.180	—	92.403	267.460	—	307.930
Mars.....	4	190.000	1.889.614	210	119.931	1.339.942	—	372.413
Avril.....	6	146.000	4.073.689	—	91.192	3.292.704	—	417.664
Mai.....	4	58.000	1.449.320	—	163.915	1.080.808	—	128.613
Juin.....	2	53.000	4.438.458	—	151.865	3.831.351	—	337.751

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Comprises dans les augmentations de capital.

(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(6) Par suite de rectifications, les montants annuels sont supérieurs aux totaux des douze montants mensuels correspondants.

(*) En 1946 : Statistiques établies par la Banque Nationale de Belgique.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

JUIN 1948.

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS(1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations	Fusions	Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital						Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant									
Banques	3	25.205	5.205	—	—	—	4	18.334	11.666	7.666	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières et immobilières..	—	—	—	1	200	200	8	22.950	16.916	9.146	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Commerce de détail	7	5.920	5.920	8	1.030	830	3	815	460	460	—	—	—	5.368	370	—	3	1.350	1	4.410	
Commerce de gros et commerce extérieur	38	19.900	17.062	44	15.221	14.151	14	16.820	25.820	25.820	—	—	—	12.951	6.348	—	13	6.020	1	1.960	
Fabrications métalliques	13	20.450	20.250	6	3.820	3.820	14	181.700	202.358	199.858	1	50.000	—	3.584	2.980	1.539	1	100	1	1.140	
Métallurgie du fer	—	—	—	1	200	200	5	686.350	1.117.775	1.092.275	—	—	—	—	150	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	1	10.000	40.000	40.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie textile	20	25.886	25.717	2	1.091	1.091	4	119.200	244.555	244.555	—	—	—	21.165	1.089	—	5	1.935	2	6.950	
Industries alimentaires	4	1.650	1.650	7	770	770	7	29.900	47.550	39.150	1	3.000	—	1.310	385	—	1	50	—	—	
Industrie du bois	4	2.525	1.725	4	795	645	1	25	375	175	—	—	—	1.351	505	—	1	50	—	—	
Industrie chimique	11	214.430	213.930	4	400	350	3	283.710	336.260	336.260	—	—	—	60.481	—	—	1	500	—	—	
Industrie du verre	2	400	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	7	835.000	1.820.000	1.780.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	1	4.000	7.000	7.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir	1	200	200	4	1.400	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	950	—	1	100	—	—	
Papier et imprimerie	1	300	300	4	3.960	3.960	1	2.750	5.000	5.000	—	—	—	290	3.875	—	2	1.200	—	—	
Transport	8	3.250	3.200	13	2.986	2.906	4	24.600	43.900	43.900	—	—	—	2.072	1.954	—	5	830	—	—	
Tourisme	1	100	100	2	675	675	—	—	—	—	—	—	—	—	495	—	1	800	—	—	
Intermédiaires	1	500	500	2	250	100	1	100	50	50	—	—	—	492	15	—	1	50	—	—	
Déchets et matières de récupération....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Constructions	7	13.740	13.313	3	2.200	2.200	4	34.900	25.700	25.700	—	—	—	11.607	1.283	—	3	520	—	—	
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite	1	950	738	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières	—	—	—	2	1.675	1.238	—	—	—	—	—	—	—	—	625	—	1	100	—	—	
Chaux	—	—	—	—	—	—	1	250	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques	—	—	—	1	150	150	—	—	—	—	—	—	—	—	150	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac	1	1.500	1.500	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	1.340	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant	1	500	100	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	50	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse	2	110	110	1	555	555	—	—	—	—	—	—	—	60	500	—	1	60	—	—	
Films, théâtres, attractions	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Artisanat	7	6.200	6.200	10	2.145	1.875	1	120	80	80	—	—	—	3.670	1.240	—	7	1.726	1	33	
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	200	—	1	2.000	—	—	
Divers non dénommés	7	5.054	3.936	—	—	—	2	50.250	50.250	50.250	—	—	—	1.234	—	—	6	1.864	—	—	
TOTAUX	140	348.770	322.056	123	39.973	37.566	86	2.321.774	3.996.715	3.908.345	2	53.000	—	127.162	23.164	1.539	64	21.850	—	6	14.493

(1) Coopératives : 20 sociétés constituées au capital minimum de 7.687.500 francs; 8 sociétés dissoutes au capital minimum de 549.500 francs.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

JUN 1948.

17

CLASSI- FICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant	Montant	
							Montant											

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUN 1948.

Belgique	139	346.270	320.306	123	39.973	37.566	84	2.191.774	3.926.715	3.838.345	2	53.000	—	—	150.326	3.762.890	21.850	—	14.493
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	1	2.500	1.750	—	—	—	2	130.000	70.000	70.000	—	—	—	—	1.539	68.461	—	—	—
TOTAL...	140	348.770	322.056	123	39.973	37.566	86	2.321.774	3.996.715	3.908.345	2	53.000	—	—	151.865	3.831.351	21.850	—	14.493

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	111	41.874	37.572	114	23.933	22.683	34	30.635	14.169	12.199	—	—	—	—	32.806	5.818	13.100	—	383
de 1 à 5 mil.	25	50.150	47.907	9	16.040	14.883	16	59.394	53.826	47.326	1	3.000	—	—	51.428	43.551	8.750	—	7.510
de 5 à 10 mil.	1	6.746	6.577	—	—	—	7	69.500	49.515	43.515	—	—	—	—	6.530	31.015	—	—	6.600
de 10 à 20 mil.	1	15.000	15.000	—	—	—	12	134.995	168.330	159.930	—	—	—	—	1.539	106.477	—	—	—
de 20 à 50 mil.	1	25.000	5.000	—	—	—	5	151.250	171.875	106.375	1	50.000	—	—	—	90.000	—	—	—
de 50 à 100 mil.	—	—	—	—	—	—	2	60.000	120.000	120.000	—	—	—	—	—	115.036	—	—	—
plus de 100 millions	—	210.000	210.000	—	—	—	10	1.816.000	3.419.000	3.419.000	—	—	—	—	59.562	3.439.454	—	—	—
TOTAL...	140	348.770	322.056	123	39.973	37.566	86	2.321.774	3.996.715	3.908.345	2	53.000	—	—	151.865	2.831.351	21.850	—	14.493

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

**VI — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE (1)**

(Emprunts à long et moyen terme
ayant fait l'objet d'une émission
publique.)

**VII — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis
aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique
pour le paiement des dépenses.)

**VIII — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (2)**

18
19
20

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger	PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES		PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	millions de francs	millions			Prélèvements sur comptes	Rembour-sements nets	Avances nettes	Rembour-sements nets		
1946.....	65.629	\$ can. 34 \$ U.S. 100	—	1946.....	1.154.595	678.381	1.208.349	896.085	1946 Moyenne mens.	648.151
1947.....	10.058	fr. s. 100 \$ can. 14 \$ U.S. 9	—	1947.....	1.673.082	377.541	1.433.740	2.297.206 (3)	1947 Moyenne mens.	742.080
1947 Septembre	—	—	—	1947 Mai	60.192	60.458	96.208	45.973	1947 Mai	735.505
Octobre	—	\$ can. 1	—	Juin	96.836	3.165	40.960	182.854	Juin	788.137
Novembre	500	\$ can. 2	—	Juillet	121.485	3.455	50.707	53.070	Juillet	877.473
Décembre	3.500	\$ can. 1 \$ U.S. 9	—	Août	166.344	4.071	88.369	21.422	Août	720.272
1948 Janvier	750	fr. s. 50	—	Septemb.	191.600	3.285	96.207	17.780	Septembre	781.782
Février	—	—	—	Octobre	176.314	21.240	121.874	53.715	Octobre	866.651
Mars	—	\$ U.S. 50	—	Novembre	170.299	4.698	105.000	45.788	Novembre	683.075
Avril	—	—	—	Décembre	332.921	42.447	179.696	1.079.709 (3)	Décembre	785.951
Mai	—	—	—	1948 Janvier ..	197.865	10.145	261.627	— (4)	1948 Janvier	804.628
Juin	3.700	—	—	Février	124.337	7.273	404.439	—	Février	721.803
Juillet	1.000	—	—	Mars	153.381	1.122.367	556.020	—	Mars	790.928
				Avril	214.090	6.762	329.102	—	Avril	870.755
				Mai	192.413	3.020	199.849	—	Mai	825.522
				Juin	231.422	1.728	172.694	—	Juin	961.962
				Juillet	173.237	350.718	119.428	—	Juillet	922.623

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(3) Y compris 949 millions de francs de simples transferts en comptes intérieurs.

(4) Le mouvement des remboursements sur les ouvertures de crédit pour dépenses ordinaires ne peut plus être donné en raison de la fusion de ces opérations avec celles d'autres comptes courants communaux.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques postaux (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			exté- rieure (1) (2)	inté- rieure	exté- rieure	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale		
	directe	indi- recte	totale									
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1945 Décembre	44.375	7.953	52.328	5.459	34.239	—	34.239	96.089	697	96.786	16.524	205.336
1946 Mars	105.612	7.935	113.547	7.175	33.191	—	33.191	95.498	484	95.982	14.166	204.061
Juin	102.712	7.928	110.640	10.205	32.245	—	32.245	91.375	484	92.219	14.408	259.717
Septembre	100.037	7.856	107.893	10.980	29.103	—	29.103	92.176	484	92.660	14.701	255.337
Décembre	96.811	7.854	104.665	11.232	28.577	—	28.577	93.283	484	93.767	15.866	254.108
1947 Mars	91.922	7.835	99.757	9.887	28.048	—	28.048	105.249	229	105.478	14.725	257.895
Juin	90.560	7.828	98.388	10.291	30.088	—	30.088	105.367	226	105.593	16.075	260.435
Septembre	89.008	7.750	96.758	10.237	29.275	—	29.275	104.835	226	105.061	16.215	257.546
Décembre	86.629	11.818	98.447	10.775	27.471	—	27.471	104.129	226	104.355	16.798	257.846
1948 Mars	85.004	12.055	97.059	11.141	27.225	2.192	29.417	109.057	44	109.101	16.992	263.710
Juin	83.397	12.162	95.559	11.072	30.818	2.192	33.010	105.650	162	105.812	16.417	261.870

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 19.151 millions de francs (12.673 millions de francs au 31 mars 1940).

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal; à partir du 31 mars 1945, l'emprunt 5 1/2 p. c. 1934 est décompté sur la base de francs belges 2.907,75 pour 1.000 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au moins.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum		A un an au plus	A cinq ans au plus (1)	A plus de cinq ans (2)	Total
	Certificats de trésorerie	Titres assimilés				
1940 Mars	3.075	263	—	152	931	4.421
1945 Décembre	42.046	—	—	550	1.153	43.749
1946 Mars	47.918	—	—	550	1.153	49.621
Juin	47.680	—	—	550	1.153	49.383
Septembre	49.594	—	—	550	1.142	51.286
Décembre	49.551	—	—	550	1.137	51.238
1947 Mars	48.978	—	—	550	1.137	50.665
Juin	48.389	—	—	550	1.137	50.076
Septembre	48.884	—	—	550	1.137	50.571
Décembre	50.193	—	—	550	1.137	51.880
1948 Mars	50.219	—	—	550	1.137	51.906
Juin	49.541	—	—	550	1.137	51.227

(1) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.

(2) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Montiteur belge*.

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1946.....	13.014	7.115	16.542	36.671	—
1947.....	16.512	9.898	20.047	46.457	—
1947 Mai	1.350	720	1.524	3.594	18.805
Juin	1.239	761	1.518	3.518	22.322
Juillet	1.484	812	1.603	3.899	26.221
Août	1.756	820	1.494	4.070	30.291
Septembre	1.289	867	1.877	4.033	34.324
Octobre	1.142	1.030	1.884	4.056	38.380
Novembre.....	1.166	812	1.714	3.692	42.072
Décembre	1.385	977	2.021	4.383	46.455
1948 Janvier	2.041	962	1.626	4.629	4.629
Février	1.292	828	1.609	3.729	8.358
Mars	1.437	872	1.909	4.218	12.576
Avril	2.076	1.027	1.856	4.959	17.535
Mai	1.904	926	1.702	4.532	22.067
Juin	2.024	993	1.668	4.685	26.752
Juillet	2.094	1.002	1.584	4.681	31.433

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 juillet 1948 pour les exercices 1947 et 1948

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Montiteur belge*.

	EXERCICE 1947 (1)		EXERCICE 1948		JUILLET 1948
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1948
I. Contributions directes	13.103	16.819	10.466	7.939	2.093
II. Douanes et accises	9.895	8.367	6.496	5.787	1.001
dont douanes	3.701	2.300	1.896	1.596	246
accises	5.170	4.000	4.121	4.139	624
taxes spéciales de consommat.	939		420		101
III. Enregistrement	20.048	13.205	11.943	12.563	1.585
dont enregistrement	1.516	1.200	1.033	924	170
successions	984	900	522	448	79
timbre et taxes assimilées	17.330	11.000	10.241	11.068	1.318
Total...	43.046	36.391	28.905	26.289	4.680
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 6.655		+ 2.616		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

(1) L'exercice 1947 s'est clôturé le 31 mars 1948.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1948

30

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	2	2	—	650.000	367.660	135.428	—	53.000	1.550	57
Assurances	14	13	1	62.522	48.095	7.088	214	3.713	—	—
Opérations financières et immobilières	49	33	16	271.736	60.750	19.921	1.039	5.855	336.215	10.784
Commerce de détail	26	19	7	197.189	261.341	44.499	602	24.091	15.000	600
Commerce de gros et commerce extérieur	108	81	27	180.196	149.135	63.901	3.422	14.719	4.210	254
Fabrications métalliques	42	40	2	442.927	891.125	89.532	2.980	37.836	125.832	5.127
Métallurgie du fer	5	5	—	362.200	418.572	42.067	—	32.870	86.108	3.679
Métaux non ferreux	2	2	—	18.750	30.535	2.087	—	924	5.944	267
Industrie textile	53	45	8	291.431	704.784	93.520	1.959	39.940	3.424	178
Industries alimentaires	33	19	14	94.460	179.080	8.119	5.103	4.345	6.674	358
Industrie du bois	16	13	3	28.189	58.620	8.477	1.573	2.149	—	—
Industrie chimique	26	21	5	1.091.233	666.959	189.288	1.548	24.527	39.302	1.824
Industrie du verre	4	3	1	8.200	3.063	2.964	4	443	—	—
Electricité	2	2	—	6.900	2.502	1.110	—	992	301.005	13.374
Gaz	1	—	1	4.000	3.007	—	60	—	1.172	60
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	11	9	2	31.400	20.689	6.136	522	2.677	2.518	139
Papier et imprimerie	15	12	3	17.195	44.052	6.556	1.093	67	2.175	108
Transport	31	22	9	51.041	31.944	17.881	14.972	5.215	10.900	562
Tourisme	11	8	3	7.709	1.478	2.179	270	444	—	—
Intermédiaires	19	19	—	17.166	7.802	4.800	—	122	2.660	133
Déchets et matières de récupération	1	1	—	13.000	24.733	1.432	—	1.328	—	—
Constructions	23	14	9	124.276	74.705	11.159	1.330	5.010	3.500	160
Charbons	1	1	—	89.400	968.820	—	—	—	106.562	4.662
Terre cuite	6	5	1	9.450	25.240	2.680	—	667	—	—
Ciment et industries connexes	7	4	3	36.300	77.733	10.350	468	2.571	—	—
Carrières	3	3	—	1.700	759	384	—	54	—	—
Chaux	3	2	1	3.999	9.577	1.830	93	1.092	—	—
Industries céramiques	5	1	4	9.650	21.245	60	1.470	21	—	—
Industrie du tabac	7	2	5	98.977	63.706	308	3.178	160	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	9	5	4	3.800	636	566	2.132	—	—	—
Films, théâtres, attractions	6	3	3	9.145	17.908	748	273	642	—	—
Artisanat	17	7	10	16.859	19.161	2.523	2.063	580	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	37	27	10	46.701	105.350	23.713	902	10.973	2.700	138
Divers non dénommés	1	1	—	100	108	4	—	—	—	—
TOTAL...	596	444	152	4.297.701	5.360.874	801.310	47.270	277.027	1.057.451	42.464

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	22.000	1.159	260	—	1.100	—	—
Sociétés commerciales	5	5	—	389.002	81.645	34.431	—	6.875	—	—
Sociétés industrielles	27	24	3	1.047.653	339.976	230.415	1.216	86.404	—	—
Sociétés agricoles	15	14	1	255.194	216.541	84.954	450	35.052	—	—
Services publics	1	1	—	114.600	526.900	14.743	—	13.465	—	—
Mixtes	5	5	—	62.372	11.813	10.671	—	3.050	—	—
TOTAL...	54	50	4	1.890.721	1.178.034	375.474	1.666	146.006	—	—

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	1	—	255.000	421.445	24.858	—	21.477	—	—
Chemins de fer	1	—	1	2.000	153	—	538	—	—	—
Tramways	1	1	—	4.800	524	17	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	10	7	3	329.650	167.216	19.938	630	14.586	—	—
Sociétés diverses	8	6	2	336.609	154.997	26.787	353	18.798	—	—
TOTAL...	21	15	6	927.959	744.335	71.600	1.521	54.861	—	—
Total général...	671	509	162	7.116.381	7.283.243	1.248.384	50.457	477.894	1.057.451	42.464

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1948 :

(milliers de francs)

Coupons d'Emprunts directs de l'Etat	192.734
Coupons d'Emprunts de la Colonie	2.188
Coupons d'Emprunts des Provinces et Communes	40.371
Coupons d'Emprunts d'organismes divers	59.869

295.162

Coupons d'Emprunts extérieurs de l'Etat	8.086
Coupons d'Emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	7.042
Coupons d'Emprunts extérieurs de la Régie des Télégraphes et Téléphones	10.100

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Tableau rétrospectif

Source : Institut national de Statistique.

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1947 (2).....	7.244	5.674	1.570	53.810.780	41.096.828	9.324.500	578.053	4.318.935	(3) 12.605.344	429.644
1947 6 premiers mois.....	4.705	3.729	976	31.231.753	20.640.298	4.941.992	333.273	2.008.036	4.490.289	180.823
1948 6 premiers mois.....	5.658	4.377	1.281	40.239.962	53.151.724	7.113.148	593.370	3.419.530	6.113.971	243.718
1947 Avril.....	1.583	1.262	321	10.398.966	6.794.481	1.631.125	143.671	786.812	840.160	33.616
Mai.....	1.110	870	240	8.154.890	6.638.368	1.267.244	78.006	477.765	494.987	19.283
Juin.....	510	406	104	6.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755.078	31.040
Juillet.....	339	274	65	5.828.406	3.834.771	1.450.802	30.563	938.311	1.122.018	49.141
Août.....	118	91	27	472.217	266.121	75.065	9.570	32.994	712.8.8	28.054
Septembre.....	220	167	53	1.187.768	446.694	236.520	8.445	102.464	900.305	36.273
Octobre.....	458	370	88	6.868.875	6.532.812	1.207.513	41.721	475.411	769.689	30.987
Novembre.....	218	160	58	4.783.787	6.905.804	624.522	29.282	340.905	453.171	18.071
Décembre.....	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244
1948 Janvier.....	85	63	22	534.089	740.088	70.433	10.004	24.757	1.402.472	58.522
Février.....	158	115	43	1.261.397	1.577.771	303.631	13.685	266.382	1.052.565	41.574
Mars.....	1.423	1.122	301	6.734.607	9.228.569	1.344.369	86.312	585.917	740.960	28.583
Avril.....	1.891	1.467	424	12.452.583	15.661.085	2.030.647	317.704	988.889	1.108.328	43.750
Mai.....	1.430	1.101	329	12.140.905	18.660.968	2.115.634	115.203	1.075.691	752.195	28.825
Juin.....	671	509	162	7.116.381	7.283.243	1.248.384	50.457	477.894	1.057.451	42.464

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(3) Au 31 décembre 1947.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1945.....	3.865.396	2.049.814	1.815.582	17.922.760 (1)	6.316.307
1946.....	5.213.360	3.828.538	1.384.822	20.646.488 (2)	6.435.619
1947 Juin.....	524.907	461.430	63.477	22.066.738	
Juillet.....	618.533	489.500	128.943	22.195.681	
Août.....	561.438	391.621	169.817	22.365.498	
Septembre.....	852.205	369.849	482.356	22.847.854	
Octobre.....	657.986	386.511	271.475	23.119.329	
Novembre.....	572.864	346.038	226.826	23.345.555	
Décembre.....	658.173	548.051	110.122	24.088.677 (3)	
1948 Janvier.....	850.930	380.897	470.033	24.558.710	
Février.....	767.879	402.563	365.316	24.924.026	
Mars.....	870.413	524.375	346.038	25.270.064	
Avril.....	825.433	506.474	318.959	25.589.023	
Mai.....	530.989	472.654	58.335	25.647.358	
Juin.....	641.147	613.095	27.452	25.674.810	
Juillet.....	722.992	534.261	188.711	25.863.521	
Août.....	629.137	465.175	163.962	26.027.483	

(1) Y compris les intérêts capitalisés, mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

(2) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

(3) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (loi des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1945.....	295.752	113.994	15.660	425.406
1946.....	389.468	189.643	11.184	590.295
1947 Janvier.....	37.477	18.681		
Février.....	31.368	18.059		
Mars.....	40.236	17.982		
Avril.....	37.625	18.715		
Mai.....	39.180	18.504		
Juin.....	36.574	17.271		
Juillet.....	38.971	19.298		
Août.....	46.878	18.261		
Septembre.....	39.048	17.794		
Octobre.....	42.706	21.490		
Novembre.....	39.633	18.883		
Décembre.....	39.761	19.927		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1946 Moyenne mensuelle	38 (2)	168	137.049	75	118.292	20	1.027 (2)	2.143
1947 Moyenne mensuelle	38 (2)	216	211.619	97	177.501	21	1.008 (2)	1.190
1947 Août	38	197	193.764	90	159.583	20	1.021	1.037
Septembre	38	229	242.660	104	200.879	22	1.016	1.325
Octobre	38	248	269.857	110	225.868	23	1.018	1.268
Novembre	38	221	193.816	101	159.882	18	1.013	958
Décembre	38	257	290.938	115	241.707	21	1.008	1.111
1948 Janvier	38	245	265.806	113	222.348	20	1.005	955
Février	38	226	224.487	104	185.099	19	1.005	1.475
Mars	38	249	254.568	114	209.865	21	1.002	1.694
Avril	38	267	273.716	118	222.037	22	1.005	1.323
Mai	38	239	223.672	108	182.430	18	1.005	1.106
Juin	38	260	252.259	121	208.863	22	1.007	1.606
Juillet	38	263	244.811	125	197.828	19	1.004	1.230
Août	38	265	253.943	129	208.988	21	1.004	1.142

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
	1947 Août	2	106.836	1	3.752	84	44.669	3	4.325	90
Septembre	3	141.625	1	4.836	97	50.678	3	3.740	104	200.879
Octobre	3	161.826	1	5.236	104	54.801	3	4.005	110	225.868
Novembre	2	102.620	1	3.992	96	50.048	2	3.222	101	159.882
Décembre	3	166.864	1	9.208	108	61.942	2	3.693	115	241.707
1948 Janvier	3	159.634	1	6.027	106	53.665	3	3.022	113	222.348
Février	2	126.954	1	5.650	98	49.586	3	2.909	104	185.099
Mars	2	144.743	1	6.566	108	55.294	3	3.261	114	209.864
Avril	3	152.807	1	6.903	111	59.182	3	3.145	118	222.037
Mai	2	121.395	2	5.236	101	53.115	3	2.684	108	182.430
Juin	3	144.902	1	7.031	114	54.184	3	2.746	121	208.863
Juillet	3	134.315	1	4.662	118	56.392	3	2.459	125	197.828
Août	3	143.786	1	4.268	122	58.377	3	2.557	129	208.988

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1947 Moyenne mensuelle	(1) 617.079	26.371	18.299	18.494	56.649	18.561	56.649	150.343	91	3,25
1947 Août	613.719	27.258	19.269	17.638	54.273	18.161	54.273	144.345	91	3,14
Septembre	614.753	27.116	18.792	18.735	55.945	17.108	55.945	147.734	91	3,07
Octobre	615.264	27.706	19.562	20.464	62.424	21.672	62.424	166.884	90	3,29
Novembre	615.863	27.315	19.167	19.831	59.781	20.177	59.781	159.670	91	3,69
Décembre	617.079	27.899	19.540	21.760	62.197	20.027	62.197	166.181	91	3,36
1948 Janvier	619.578	29.145	19.658	21.249	61.409	22.467	61.409	166.534	91	3,22
Février	622.201	27.379	19.929	20.284	58.043	20.957	58.043	157.327	91	3,52
Mars	624.082	27.026	19.766	21.820	60.015	21.527	60.015	163.377	90	3,44
Avril	625.215	27.112	19.491	21.290	60.065	22.142	60.065	163.563	90	3,43
Mai	625.978	27.008	19.467	21.299	57.953	21.402	57.953	158.606	91	3,73
Juin	626.135	26.924	19.010	20.783	58.393	20.553	58.393	158.121	91	3,28
Juillet	626.594	26.958	19.350	23.107	59.581	22.768	59.581	165.037	89	3,37
Août	626.729	26.921	19.416	22.353	60.248	22.917	60.248	165.765	91	3,41

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LES PRIX

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE

Base 1936-1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

46

Périodes	INDICES DES PRIX DE GROS			INDICES DES PRIX DE DÉTAIL		
	Charbons agglomérés, briquettes type II	Fonte de moulage	Produits agricoles (froment, seigle, orge, avoine)	Produits alimentaires (34 articles)	Produits non alimentaires (22 articles)	Indice général (66 articles)
1947 Mai	548	398	313	280	412	332
Jun	548	398	313	286	412	334
Juillet	548	398	335	303	408	338
Août	548	398	335	320	403	352
Septembre	548	398	335	323	401	353
Octobre	548	398	335	336	396	359
Novembre	548	398	335	339	396	359
Décembre	548	398	335	347	395	364
1948 Janvier	548	398	335	347	396	366
Février	548	398	335	380	399	387
Mars	548	398	335	383	408	393
Avril	548	398	335	387	414	396
Mai	548	425	335	389	415	398
Juin	548	425	335	386	415	398
Juillet	548	425	335	385	415	397

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

55

Périodes	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(2) 2.425	24,0	1.502
1946 Moyenne mensuelle	93.001	132.856	297	248	448	301	604	1.898	24,6	(1) 311
1947 Moyenne mensuelle	95.072	137.770	337	274	496	326	600	2.033	24,5	(1) 448
1947 Mai	99.490	143.270	339	280	506	342	615	2.081	23,9	291
Jun	94.521	137.313	323	280	491	319	599	2.011	24,5	296
Juillet	95.115	138.277	291	260	426	303	590	1.860	22,8	302
Août	91.373	133.404	319	230	469	276	534	1.827	23,4	342
Septembre	88.470	131.374	339	273	503	328	563	2.006	25,6	407
Octobre	88.300	132.000	364	292	541	345	602	2.144	26,9	393
Novembre	92.401	136.549	334	264	481	296	538	1.911	23,0	417
Décembre	94.572	137.784	349	280	509	334	595	2.067	24,3	448
1948 Janvier	97.763	141.731	384	313	548	341	658	2.244	25,5	460
Février	95.465	139.585	282	227	434	208	599	1.750	20,3	467
Mars	101.260	145.640	386	307	577	359	670	2.299	25,3	500
Avril	101.096	145.669	380	315	591	360	672	2.318	25,5	579
Mai	103.357	148.021	327	288	533	322	601	2.071	22,5	673
Juin	101.953	146.752	372	311	588	351	670	2.293	25,3	964
Juillet	100.079	144.280	299	255	462	325	646	1.987	22,2	1.059

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Périodes	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	451	3.831	142	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,8
1946 Moyenne mensuelle	322	3.831	90	563	(2) 31	181	186	4,7	148	2,8
1947 Moyenne mensuelle	394	4.087	113	569	(2) 37	235	236	5,3	206	2,6
1947 Mai	385	3.936	113	574	32	229	223	5,1	193	2,4
Jun	392	4.096	110	551	32	228	228	4,5	187	2,4
Juillet	425	4.155	96	528	33	236	236	5,2	185	2,0
Août	416	4.148	79	530	32	221	222	5,1	192	1,9
Septembre	408	4.182	95	522	33	196	204	5,3	185	2,5
Octobre	462	4.296	116	572	34	272	276	6,8	249	2,5
Novembre	438	4.331	112	610	38	271	262	5,9	224	3,4
Décembre	449	4.309	145	690	37	296	289	6,4	256	2,5
1948 Janvier	455	4.389	141	722	38	306	308	6,4	259	3,0
Février	437	4.375	81	641	39	296	287	5,9	247	2,3
Mars	447	4.371	92	629	41	325	321	6,3	271	2,6
Avril	460	4.384	64	552	41	334	331	5,1	273	2,4
Mai	474	4.420	55	531	41	320	301	5,1	257	2,4
Juin	412	4.359	55	534	42	231	226	4,5	202	2,4
Juillet	460	4.476	52	496	44	325	262	5,1	238	1,8

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.402			
1946 Moyenne mensuelle	157.481	83.235	74.928	9.202	8.074	4.336	16.888			
1947 Moyenne mensuelle	217.431	101.350	89.396	10.390	9.527	5.859	18.660	1.755	173.433	15.250
1947 Mai	236.296	89.863	107.567	10.772	9.962	5.190	18.369	1.693	118.420	16.058
Juin	198.040	90.220	113.387	10.380	9.269	2.554	18.877	1.940	150.039	17.139
Juillet	251.825	98.586	109.586	10.251	8.822	2.856	17.608	1.667	173.096	19.342
Août	239.543	105.251	97.456	9.103	9.221	2.675	16.974	1.543	190.235	14.502
Septembre	222.027	116.840	101.226	9.092	8.517	4.608	19.230	1.742	221.029	14.968
Octobre	270.550	125.689	104.873	11.614	10.525	5.894	21.301	2.057	217.215	15.351
Novembre	263.530	110.248	77.649	12.028	10.988	4.577	19.466	1.845	224.062	14.769
Décembre	262.640	117.356	71.167	12.703	11.908	5.985	20.969	2.120	214.218	15.386
1948 Janvier	271.485	118.967	70.609	12.589	12.006	6.111	20.033	2.213	233.739	15.088
Février	255.080	113.670	70.707	11.563	10.595	7.224	17.011	1.782	211.593	18.296
Mars	269.693	137.168	107.556	12.262	10.806	10.544	22.369	1.803	180.160	13.054
Avril	292.010	132.499	108.912	12.198	11.414	6.550	22.199	1.813	161.637	15.198
Mai	301.280	118.177	120.066	12.697	12.053	2.697	18.353	1.405	185.011	14.250
Juin	290.760	114.282	143.550	11.424	9.892	3.359	19.397	1.696	215.129	14.452
Juillet	p 280.000	p 120.108	p 120.065	p 12.761	p 11.887	p 1.566	p 15.548	p 1.310	p 233.718	p 13.399

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	DISTILLE- RIES Production d'alcool (hectolitres)	ALLUMETTES			PÂCHE	
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois (tonnes)	Déclara- tions en consom- mation			Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberghe	
	sucres bruts	sucres raffinés								Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr)
1936-38 Moyen. mens.	17.493	17.183	120.910	20.867	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189
1946 Moyenne mens.	18.350	9.549	59.713	12.988	9.676	20.583	3.778	2.430	1.245	2.572	26.003
1947 Moyenne mens.	11.114	11.881	88.008	18.172	10.775	24.463	4.350	1.621	2.693	3.390	34.584
1947 Mai	21	9.461	93.310	19.428	13.349	17.239	4.137	1.348	1.905	3.946	35.225
Juin	2	8.807	75.651	19.832	13.184	20.456	4.255	1.530	2.173	3.415	28.701
Juillet	—	11.579	55.208	19.945	12.802	21.065	4.214	1.767	1.873	3.105	26.343
Août	—	10.250	38.694	10.841	15.773	29.496	2.772	1.727	2.394	2.593	22.847
Septembre	79	12.856	10.404	26.340	11.368	29.691	4.696	2.206	3.861	2.313	29.925
Octobre	38.400	15.506	35.104	12.630	11.054	32.453	4.832	1.949	3.172	2.713	37.169
Novembre	85.629	21.544	95.342	19.817	8.616	16.525	4.596	1.577	2.863	2.736	34.718
Décembre	8.090	16.862	94.901	18.180	8.506	31.464	4.958	1.376	3.609	4.105	39.769
1948 Janvier	117	14.727	84.945	22.482	9.520	31.829	3.244	1.806	803	3.349	41.776
Février	136	11.952	78.383	19.792	10.068	28.390	3.029	2.129	482	2.898	32.011
Mars	78	14.739	61.745	19.460	11.815	28.773	3.948	1.907	1.926	4.943	37.708
Avril	—	15.251	59.983	20.897	13.144	27.111	3.587	1.729	396	4.071	32.637
Mai	—	15.110	53.684	17.738	12.161	14.795	2.702	1.652	465	150	1.322
Juin	—	16.853	44.450	18.001	11.460	14.499	3.014	1.718	228	2.107	13.199
Juillet	60	19.644	37.768	16.902	10.365	24.780	2.805	1.031	2.224	3.647	24.945

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — INDUSTRIE TEXTILE

(tonnes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÈTRES (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton ou fibranne (2)	Laine (3)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1947 Moyenne mensuelle.....	772	3.043	236	6.211	561	1.703	1.826	721	2.204	5.724	1.878	328
1947 Juin	758	2.806	270	6.192	533	1.611	1.916	811	2.119	5.766	1.850	344
Juillet	684	2.696	253	5.545	553	1.258	2.076	793	2.013	5.519	1.890	299
Août	738	2.710	191	5.422	530	1.173	1.758	563	2.029	5.110	1.687	303
Septembre	792	3.055	250	6.032	585	1.798	1.728	604	2.135	5.681	2.014	346
Octobre	861	3.625	283	7.385	617	2.193	1.747	634	2.412	6.348	1.957	367
Novembre	754	3.065	217	6.276	495	1.888	1.739	588	2.249	5.519	1.564	355
Décembre	922	3.247	245	6.681	486	1.935	1.555	579	2.347	6.028	1.547	370
1948 Janvier	833	3.326	279	6.862	486	1.963	1.535	497	2.369	5.965	1.638	427
Février	818	3.202	264	6.535	489	1.787	1.298	506	2.210	5.494	1.663	434
Mars	833	3.669	232	6.794	794	1.833	1.343	511	2.536	5.790	1.796	465
Avril	685	3.853	210	7.418	767	1.678	1.512	508	2.580	5.792	1.738	476
Mai	518	3.159	169	5.903	621	1.450	1.442	379	2.266	4.771	1.499	374
Juin	564	3.723 ^p	230	6.149	718	1.504	1.244 ^p	414 ^p	2.700 ^p	5.186 ^p	1.876 ^p	485

(1) Y compris les tapis en jute.

(2) Y compris les couvertures et les tapis en coton, les torchons, le couil à matelas, les tissus d'ameublement, le velours, les tissus pour pantouffes, etc.

(3) Y compris couvertures et tapis en laine.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE

(milliers de kwh.)

Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

58

PÉRIODES	Production (2)				Importation	Exportation	Total énergie consommée + pertes	Nombre total des centrales
	Centrales des producteurs distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régies communales 1	Sociétés privées 2						
3	4 = 1+2+3	5	6	7 = 4+5-6				
1936-38 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	65.665	26.019	477.708	—
1946 Moyenne mensuelle	25.642	288.202	206.428	520.272	20.269	10.158	530.383	274
1947 Moyenne mensuelle	28.736	327.979	244.309	601.024	21.603	4.936	617.691	272
1947 Mai	22.738	295.086	252.868	570.693	18.702	6.262	583.132	272
Juin	21.915	282.407	246.094	550.418	25.541	4.888	570.971	272
Juillet	20.934	294.474	243.696	559.104	22.970	3.518	577.656	272
Août	23.634	304.403	229.367	557.394	29.144	2.826	583.712	272
Septembre	26.823	323.432	223.256	573.511	28.231	2.391	599.351	272
Octobre	33.490	355.674	259.397	648.561	29.083	2.905	674.739	272
Novembre	32.911	347.274	266.139	646.324	17.673	2.890	661.107	272
Décembre	38.614	381.649	277.881	698.143	31.889	3.154	726.858	272
1948 Janvier	37.606	377.114	288.148	702.868	34.196	6.904	730.760	—
Février	34.166	321.514	275.686	631.266	34.671	5.020	660.817	—
Mars	32.499	346.766	294.117	673.372	26.584	4.034	695.922	—
Avril	31.583	329.127	290.732	651.442	21.755	4.857	668.340	—
Mai	26.884	304.626	282.954	614.464	26.198	3.858	636.804	—
Juin	27.062	302.573	260.138	589.773	26.108	3.517	612.364	—
Juillet	22.215	295.106	282.413	599.734	(3) 20.193	(3) 3.666	(3) 616.261	—

(1) A fin d'année.

(2) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kw.

(3) Chiffres provisoires.

V — DISTRIBUTION DE GAZ (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTR.	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1946 Moyenne mensuelle	5.970	592	3.251	47.108	9.747	66.667
1947 Moyenne mensuelle	6.463	624	3.156	50.648	13.884	74.775
1947 Avril	6.375	629	3.241	50.240	12.788	73.272
Mai	6.271	657	3.370	52.472	14.809	77.580
Juin	5.669	634	3.143	47.763	14.095	71.304
Juillet	5.517	739	3.203	49.716	14.936	74.111
Août	5.635	796	3.181	50.556	14.961	75.129
Septembre	6.284	660	3.185	50.854	14.519	75.502
Octobre	6.357	565	3.185	55.265	15.697	81.069
Novembre	7.214	526	2.768	52.891	16.554	79.863
Décembre	7.472	556	2.834	57.660	17.136	85.658
1948 Janvier	6.893	536	2.678	56.382	17.268	83.768
Février	6.757	492	2.749	55.486	16.024	81.508
Mars	6.840	555	2.087	56.747	18.279	84.508
Avril	6.197	570	1.510	55.276	17.048	80.601
Mai	6.098	620	1.634	55.964	18.491	82.808
Juin	5.909	641	1.584	52.224	27.459	87.817

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

65

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS												
	VÊTEMENTS				AMEUBLEMENT				ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS				
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel					Chiffre d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel		
		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total			de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total
1947 Avril	438	333	436	429	471	429	495	423	429	297	169	314	297
Mai	428	335	439	433	408	408	309	422	408	278	174	291	278
Juin	339	278	357	352	291	338	231	352	338	251	167	261	251
Juillet	345	292	368	363	272	374	227	394	374	288	182	301	288
Août	307	297	330	328	222	353	241	368	353	316	207	329	316
Septembre	380	329	397	393	326	440	320	455	440	371	248	386	371
Octobre	494	365	494	486	527	467	308	488	467	357	217	374	357
Novembre	397	314	415	409	352	371	235	388	371	424	258	444	424
Décembre	475	446	507	503	362	442	307	461	442	550	381	571	550
1948 Janvier	355	419	377	379	257	434	334	447	434	345	223	359	345
Février	321	262	344	339	251	428	288	447	428	311	217	344	331
Mars	472	344	470	462	509	523	448	532	523	385	242	402	385
Avril	486	349	495	486	485	495	390	508	495	373	246	389	373
Mai	425	315	440	432	394	431	319	446	431	329	227	342	329
Juin	395	300	424	416	316	414	277	432	414	309	214	321	309

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS <small>Source : Institut National de Statistique</small>				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Grands magasins sans distinction d'activité	Indice général			Indice général <small>Source : I. N. S.</small>	Alimentation <small>Source : B. N. B.</small>	Indice général <small>Source : I. N. S.</small>	Boulan- gerie	Alimen- tation	Vête- ments
		Grands magasins à rayons multiples						Source : Banque Nationale de Belgique		
		Chiffre d'affaires mensuel								
	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total							
1947 Avril	365	238	368	356	318	291	207	89	257	414
Mai	350	230	357	345	321	291	204	90	268	419
Juin	295	202	304	295	303	274	180	82	255	364
Juillet	319	214	334	323	341	313	206	90	284	414
Août	316	233	333	324	321	311	224	148	294	390
Septembre	381	277	397	386	368	376	254	165	334	466
Octobre	422	264	428	413	346	363	285	178	328	544
Novembre	408	268	428	413	318	318	245	158	294	393
Décembre	510	386	536	522	402	408	290	170	408	508
1948 Janvier	357	284	375	366	361	354	263	160	332	468
Février	387	287	355	344	330	330	255	176	326	428
Mars	433	293	440	426	393	359	295	191	379	587
Avril	430	289	439	425	413	374	299	207	404	549
Mai	377	260	387	375	386	358	(1) 247	188	362	449
Juin	353	243	369	357	380	339	252	196	355	401

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

(1) A partir de mai 1948, modification de la base 1936-1938 pour les coopératives.

II — CONSOMMATION DE TABAC (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Actises.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moyenne trimestrielle	49	148	1.290	3.292
1946 Moyenne trimestrielle	31	75	1.596	2.536
1947 Moyenne trimestrielle	24	60	2.138	2.457
1944 4 ^e trimestre	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547
3 ^e id.	32	71	658	1.607
4 ^e id.	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.	32	77	1.607	2.794
4 ^e id.	30	71	2.174	3.262
1947 1 ^{er} id.	25	54	2.016	2.587
2 ^e id.	19	55	2.096	2.489
3 ^e id.	24	63	2.457	2.490
4 ^e id.	29	69	1.981	2.261
1948 1 ^{er} id.	24	69	2.072	2.413
2 ^e id.	20	60	2.413	2.380

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Boeufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1946 Moyenne mensuelle	14.248	1.189	10.406	20.657	11.380
1947 Moyenne mensuelle	18.114	2.666	10.115	22.350	7.046
1947 Juin	7.724	3.527	7.034	15.518	3.147
Juillet	16.743	3.583	11.271	21.039	2.947
Août	20.738	2.119	11.050	22.239	2.232
Septembre	30.333	2.367	13.884	23.884	6.827
Octobre	29.258	3.624	10.008	16.940	14.689
Novembre	23.646	3.989	7.954	12.977	13.346
Décembre	25.642	5.279	9.911	17.875	15.642
1948 Janvier	18.953	4.548	9.191	16.521	8.463
Février	16.990	3.235	12.657	30.897	3.495
Mars	18.410	2.643	17.814	37.445	2.842
Avril	5.333	2.013	6.122	34.048	2.666
Mai	12.310	3.068	14.285	31.959	2.261
Juin	17.619	4.113	18.138	30.260	1.971
Juillet	14.344	5.441	13.959	21.651	2.387
Août	14.694	6.235	12.110	20.894	2.650

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

Périodes	Recettes						Dépenses	Interven- tion de l'Etat (3) (4)	Dépenses nettes	Excédent des recettes totales sur les dépenses nettes	Coefficient d'exploit- ation
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général					
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	—	238,9	— 13,3	105,9
1946 Moyenne mens. ..	213,0	339,2	20,8	573,1	40,1	613,2	709,2	13,2	696,0	— 82,8	113,5
1947 Moyenne mens. .p	202,6	400,6	25,3	628,5	67,0	695,5	801,8	52,6	749,2	— 53,7	107,7
1947 Avril	163,0	438,3	50,2	651,5	121,4	772,9	848,1	55,0	793,1	— 20,2	102,8
Mai	203,8	387,7	26,0	617,5	65,4	682,9	766,7	54,5	712,2	— 29,3	104,3
Juin	216,5	365,1	15,4	597,0	65,0	662,0	758,9	51,2	707,7	— 45,6	102,1
Juillet	260,2	375,9	17,5	653,6	69,7	723,3	819,6	53,3	766,3	— 43,0	105,9
Août	284,9	369,4	21,6	675,9	71,4	747,3	796,6	58,2	738,4	+ 8,9	98,8
Septembre	239,1	419,0	24,6	682,7	72,7	755,4	811,1	56,6	754,5	+ 0,8	99,9
Octobre	191,6	459,1	22,8	673,5	72,3	745,8	824,4	61,3	763,1	— 17,3	102,3
Novembre	159,6	419,7	18,9	598,2	63,4	661,6	809,5	62,8	746,7	— 85,1	112,9
Décembre	183,1	448,5	31,7	663,3	70,0	733,7	982,8	73,8	909,0	— 175,2	123,9
1948 Janvier	184,7	446,5	43,1	674,3	41,7	716,0	878,6	75,3	803,3	— 87,3	112,2
Février	168,5	403,4	30,6	602,5	41,7	644,2	859,2	67,7	791,5	— 147,3	122,9
Mars	212,0	463,9	26,6	702,5	104,4	806,9	879,7	67,0	812,7	— 5,8	100,7
Avril	195,9	464,0	28,2	688,1	166,7 (4)	854,8	829,4	—	829,4	+ 25,4	97,0
Mai	217,2	411,3	24,2	652,7	166,7	819,4	811,8	—	811,8	+ 7,6	99,0
Juin	201,9	405,0	36,4	643,3	166,7	810,0	833,5	—	833,5	— 23,5	102,9

(1) Y compris le Nord-Belge

(2) Intervention de l'Etat à concurrence de la perte de recette résultant de la réduction de 10 p. c. des tarifs au 20 mai 1946.

(3) Intervention de l'Etat dans la majoration des prix des combustibles au 1^{er} juillet 1946.

(4) Depuis avril 1948, l'intervention de l'Etat dans la majoration du prix des combustibles au 1^{er} juillet 1946 est comptabilisée comme augmentation de recettes.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service internat.	Transit	
1938 Moyen.men.(3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	423
1946 Moyea. mens..	288.049	85.279	38.064	306.113	18.748	571	4.255	214	119	58	301
1947 Moyen. mens..	324.103	104.891	41.401	365.505	19.367	611	5.004	224	172	92	489
1947 Avril	327.786	108.624	43.584	371.370	19.670	605	5.192	239	181	96	496
Mai	320.656	105.746	35.424	355.980	18.906	605	4.894	231	152	69	452
Juin	320.424	105.060	39.258	359.680	19.439	624	4.868	225	164	65	455
Juillet	313.351	97.378	42.713	356.064	18.956	671	4.727	219	173	62	454
Août	321.896	98.215	38.429	360.325	19.019	714	4.830	204	194	85	483
Septembre ..	343.702	107.630	40.862	384.564	21.135	679	5.149	235	179	111	525
Octobre	379.604	113.139	49.641	429.145	20.533	619	5.841	255	204	121	580
Novembre	331.709	98.706	43.167	374.876	18.647	559	5.330	224	188	106	518
Décembre ...	351.805	114.408	44.592	396.397	19.616	584	5.432	221	194	113	528
1948 Janvier	349.022	114.381	38.677	384.699	19.536	569	5.580	232	228	97	557
Février	293.588	87.565	35.441	329.029	18.337	546	4.746	203	186	78	407
Mars	345.077	108.022	44.008	389.085	20.555	636	5.610	245	204	83	532
Avril	341.953	105.498	48.384	390.337	19.157	585	5.665	245	206	87	538
Mai	297.899	91.559	42.728	340.627	18.802	601	4.974	206	204	76	486
Juin	300.405	88.839	42.004	342.409	17.646	577	4.802	197	176	99	472

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1946 Moyenne mensuelle ...	391	4.252	324	1.702	345	342	455	468	56	196	56	308
1947 Moyenne mensuelle ...	489	5.004	297	1.915	425	474	478	599	58	255	91	411
1947 Avril	496	5.192	231	2.057	393	481	493	685	59	271	103	419
Mai	452	4.893	172	1.895	407	449	522	710	51	214	76	397
Juin	455	4.862	165	1.865	384	493	508	716	45	223	71	402
Juillet	454	4.727	192	1.731	410	406	512	734	41	206	76	419
Août	483	4.830	205	1.782	505	473	487	588	83	231	82	396
Septembre	525	5.149	291	1.946	449	465	503	706	69	235	90	395
Octobre	580	5.841	639	2.004	506	550	544	689	56	262	108	483
Novembre	518	5.330	714	1.802	454	481	455	591	40	260	102	431
Décembre	528	5.432	315	2.053	427	569	478	649	54	260	115	482
1948 Janvier	557	5.580	222	2.002	789	537	490	584	52	277	112	515
Février	467	4.746	170	1.605	549	517	472	499	46	279	99	480
Mars	532	5.610	208	1.982	631	603	547	682	51	282	109	515
Avril	539	5.665	217	1.958	722	613	547	726	49	244	92	497
Mai	486	4.987	147	1.691	699	565	507	626	36	211	73	431
Juin	472	4.802	143	1.646	575	559	502	675	38	188	70	406

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	II
												Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mensuelle (1) ..	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1946 Moyenne mensuelle	3.138	244	1.459	31	205	382	375	22	135	29	266	5.894
1947 Moyenne mensuelle	3.196	163	1.522	13	227	339	433	16	137	27	318	4.565
1947 Avril	3.442	100	1.695	21	239	366	495	11	156	24	335	4.685
Mai	3.312	82	1.614	15	225	382	515	12	127	28	312	4.395
Juin	3.211	70	1.557	14	233	361	525	10	116	29	296	4.411
Juillet	3.130	92	1.425	14	206	387	526	12	110	29	329	4.598
Août	2.925	100	1.344	9	199	344	435	41	127	24	302	4.355
Septembre	3.226	184	1.467	11	201	369	517	28	123	28	298	4.842
Octobre	3.679	435	1.522	10	268	391	510	13	125	33	372	6.587
Novembre	3.357	481	1.388	11	230	317	434	9	120	29	338	6.262
Décembre	3.263	124	1.526	12	269	312	458	11	143	32	376	3.854
1948 Janvier	3.394	96	1.659	15	268	337	416	10	151	30	406	3.826
Février	2.968	71	1.313	10	262	329	399	9	155	31	389	3.540
Mars	3.648	77	1.717	16	280	388	549	9	160	34	419	4.343
Avril	3.667	76	1.787	17	249	393	569	10	129	33	404	4.413
Mai	3.169	53	1.518	14	226	366	502	7	105	29	349	3.751
Juin	3.071	51	1.476	14	187	356	536	8	101	28	314	4.086

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
			chargés	sur lest								
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1946 Moy. m.	440	938	743	283	152	242	2.242	782	247	2.200	774	411
1947 Moy. m.	668	1.688	1.331	485	182	520	2.823	1.016	280	2.763	989	626
1947 Juin ...	716	1.758	1.451	530	183	685	3.242	1.220	324	3.085	1.160	797
Juillet ..	600	1.476	1.312	399	147	619	2.794	1.013	313	2.520	930	334
Août ...	815	2.114	1.588	638	217	427	3.435	1.096	290	3.624	1.211	816
Sept. ...	662	1.675	1.349	491	176	662	3.212	1.034	300	3.331	1.153	708
Octobre ..	767	2.033	1.482	548	208	622	3.330	1.180	292	3.285	1.091	678
Nov.	731	1.910	1.512	508	221	510	3.373	1.184	299	3.071	1.048	679
Déc.	815	2.208	1.643	529	285	456	3.615	1.351	365	3.494	1.248	816
1948 Janvier.	676	1.724	1.845	517	203	596	2.886	1.028	252	2.859	1.065	697
Février ..	645	1.604	1.274	483	163	629	2.731	1.160	340	2.665	976	637
Mars ...	759	1.982	1.618	571	169	595	3.076	1.178	358	2.887	1.093	720
Avril ...	677	1.633	1.116	562	145	596	2.883	1.065	354	2.919	1.105	689
Mai	742	1.829	1.115	533	174	530	2.625	931	304	2.709	990	604
Juin....	700	1.728	1.121	532	179	554	2.430	866	266	2.551	989	581

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	162
1946 Moyenne mens.	62	76	98	60	71	19	59	11
1947 Moyenne mens.	92	134	162	92	134	61	67	30
1947 Juin	90	123	116	87	113	68	90	52
Juillet	111	178	189	96	151	87	94	36
Août	99	130	191	111	159	87	69	47
Septembre	82	122	183	82	116	70	104	35
Octobre	117	190	243	114	178	63	107	35
Novembre	116	194	267	110	202	37	65	29
Décembre	137	191	215	149	206	50	80	41
1948 Janvier	96	166	360	102	176	70	20	42
Février	123	193	217	119	183	33	43	38
Mars	97	135	224	97	121	48	80	69
Avril	99	133	225	105	146	44	85	49
Mai	81	109	153	78	109	44	45	33
Juin	73	116	172	76	117	26	71	31

Source : Institut national de Statistique.

PÉRIODES	Bateaux chargés														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1946 Moyenne mensuelle	4.482	938	813	128	6.361	990	338	231	34	1.593	106,1	17,3	18,6	4,4	146,4
1947 Moyenne mensuelle	4.759	1.203	1.213	207	7.382	1.106	396	377	54	1.933	112,5	20,4	28,5	6,9	168,3
1947 Mars	3.815	521	805	151	5.292	885	188	291	35	1.399	90,2	9,5	17,8	3,7	121,2
Avril	5.134	1.104	1.205	352	7.795	1.173	398	405	100	2.076	124,9	21,4	29,9	12,9	189,1
Mai	5.233	1.219	1.435	270	8.157	1.226	498	487	82	2.293	128,0	25,8	34,4	10,8	199,0
Juin	5.404	1.300	1.510	189	8.403	1.261	517	543	55	2.376	129,4	25,9	36,3	7,0	188,6
Juillet	4.973	1.393	1.234	253	7.853	1.129	505	419	80	2.133	112,2	23,9	31,3	10,4	177,8
Août	5.557	1.539	1.561	174	8.831	1.283	479	466	48	2.276	132,6	25,3	34,0	6,1	198,0
Septembre	5.344	1.766	1.508	151	8.769	1.236	486	409	38	2.169	123,3	24,0	35,7	5,1	188,1
Octobre	5.710	1.788	1.520	250	9.268	1.355	477	373	46	2.251	138,6	25,8	38,0	6,4	208,8
Novembre	5.442	1.627	1.465	274	8.808	1.261	462	432	57	2.212	126,7	24,6	35,5	7,9	194,7
Décembre	5.715	1.454	1.564	287	9.020	1.323	504	476	66	2.369	132,5	25,3	33,5	8,7	200,0
1948 Janvier	4.625	796	1.400	194	7.015	1.124	299	473	42	1.937	115,3	13,1	32,5	4,6	165,5
Février	4.263	950	1.346	200	6.759	1.023	348	465	51	1.887	108,2	17,4	30,2	7,0	189,1
Mars	5.511	1.412	1.539	300	8.762	1.314	536	559	87	2.496	139,0	28,8	33,8	11,2	212,8
Avril	5.041	1.480	1.692	149	8.362	1.174	552	601	39	2.366	117,0	30,1	36,4	5,1	188,5
Mai	4.931	1.331	1.515	136	7.913	1.190	469	511	36	2.206	121,1	26,2	33,7	4,7	185,7

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RÉSUMÉ D'APRÈS LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DÉCEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1946 Moyenne mens.	0,7	206,6	1.381,9	55,2	1.644,4	6,3	1.016,5	1.789,1	1.538,9	29,3	4.380,1	2.664		
1947 Moyenne mens.	4,5	255,8	1.999,0	72,7	2.322,0	47,0	1.645,0	2.834,9	2.551,7	51,3	7.129,9	3.071		
1947 Août	5,8	276,0	2.250,7	73,5	2.606,0	58,4	1.479,5	2.975,6	2.613,3	63,3	7.190,1	2.759		
Septembre	7,5	201,5	2.153,5	78,5	2.441,1	86,3	1.325,5	2.738,5	2.633,7	81,4	6.865,5	2.812		
Octobre	9,4	340,7	2.395,2	78,5	2.823,8	105,8	2.417,5	3.311,0	2.887,9	19,1	8.741,3	3.096		
Novembre	8,7	354,1	2.221,6	79,4	2.663,8	113,5	3.386,2	3.062,1	2.753,4	48,4	9.363,6	3.140		
Décembre	4,8	379,7	2.318,0	104,7	2.807,3	25,7	2.749,8	3.881,7	4.024,7	44,0	10.726,0	3.821		
1948 Janvier	3,4	265,0	2.240,0	80,9	2.589,4	38,4	1.646,1	3.697,4	2.103,3	18,8	7.402,0	2.859		
Février	1,8	234,8	2.006,5	83,7	2.326,8	17,7	1.516,0	2.977,5	1.897,6	43,8	6.452,6	2.773		
Mars	0,9	339,1	2.317,1	108,4	2.765,5	10,6	2.142,9	3.564,3	2.606,9	33,3	8.258,0	2.986		
Avril	1,6	193,4	2.158,5	129,4	2.482,9	22,6	1.813,1	2.888,9	2.511,0	45,6	7.281,2	2.933		
Mai	1,4	242,7	1.998,6	107,3	2.350,0	24,3	1.951,9	2.788,6	2.339,1	55,3	7.159,2	3.040		
Juin	2,1	169,3	2.053,6	117,5	2.342,5	26,9	1.710,6	3.158,4	2.456,3	51,2	7.403,4	3.160		
Juillet	2,9	261,3	1.976,1	110,7	2.351,0	43,1	1.680,7	2.878,7	2.177,4	35,7	6.815,6	2.899		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1946 Moyenne mens.	0,2	13,9	412,6	192,8	619,5	9,1	73,6	866,9	1.517,1	4,5	2.471,2	3.989	-1908,9	56,4
1947 Moyenne mens.	0,6	21,6	746,7	302,4	1.070,3	25,1	148,7	1.693,5	3.258,3	12,3	5.137,9	4.800	-1992,0	72,1
1947 Août	1,2	42,3	723,9	229,3	996,8	43,3	224,6	1.421,5	2.187,5	13,0	3.889,9	3.902	-3300,2	54,1
Septembre	1,1	20,8	911,1	342,3	1.275,3	37,0	136,4	2.127,4	3.841,4	2,9	6.145,1	4.819	-720,4	89,5
Octobre	0,1	31,0	894,5	380,8	1.306,4	11,7	167,7	2.133,5	4.002,8	18,0	6.333,7	4.848	-2407,6	72,5
Novembre	0,2	34,4	763,8	324,6	1.123,0	11,5	224,4	1.673,5	3.610,5	9,3	5.529,3	4.924	-2834,3	66,1
Décembre	0,3	28,6	786,4	310,5	1.125,9	25,9	218,0	1.812,1	3.552,0	5,6	6.613,7	4.986	-5112,3	52,3
1948 Janvier	0,1	23,4	804,3	402,2	1.230,0	3,3	188,7	1.753,1	4.297,9	5,0	6.198,0	5.039	-1204,0	83,7
Février	0,1	28,8	672,3	355,0	1.056,2	3,6	129,4	1.471,6	3.536,2	22,0	5.162,8	4.888	-1289,8	80,0
Mars	0,1	39,7	709,3	413,1	1.162,2	2,5	192,2	1.654,0	3.903,3	28,9	5.780,9	4.974	-2477,1	70,0
Avril	0,1	109,8	827,6	467,0	1.404,5	3,9	462,4	1.614,2	4.384,3	35,2	6.500,0	4.628	-781,2	89,3
Mai	0,1	50,4	753,4	409,3	1.213,2	3,3	243,2	1.623,2	4.017,9	22,8	5.910,4	4.872	-1248,8	82,6
Juin	—	38,8	795,4	428,2	1.262,4	1,1	273,4	1.864,1	4.040,1	26,9	6.205,6	4.916	-1197,8	83,8
Juillet	—	32,7	713,9	400,4	1.147,0	1,0	222,5	1.457,5	3.812,2	7,0	5.500,2	4.795	-1315,4	80,7

LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHOMEURS INSCRITS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1947 Avril	43.441	44.253	87.694	32.449	18.705	51.154	715	406	1.121
Mai	38.983	40.314	79.297	28.872	16.297	45.169	636	358	993
Juin	40.440	56.580	97.020	26.465	19.794	46.259	794	590	1.384
Juillet	40.007	93.320	133.327	28.543	26.361	54.904	655	625	1.280
Août	43.249	86.741	129.990	27.891	20.846	48.737	809	660	1.469
Septembre	43.463	41.840	85.323	29.963	15.513	45.476	720	367	1.087
Octobre	44.358	50.614	94.972	30.913	16.829	47.742	707	380	1.087
Novembre	63.497	89.310	152.807	39.984	21.124	61.108	1.163	617	1.780
Décembre	77.815	135.667	213.482	57.079	40.192	97.271	1.260	892	2.152
1948 Janvier	89.066	91.643	180.709	68.328	36.962	105.290	1.639	882	2.521
Février	96.357	213.028	309.385	71.854	63.870	135.724	2.150	1.930	4.080
Mars	84.019	77.162	161.181	64.113	31.338	95.451	1.475	706	2.181
Avril	80.002	81.515	161.517	61.562	33.117	94.679	1.417	757	2.174
Mai	84.215	91.671	175.886	59.606	34.439	94.045	1.666	964	2.630
Juin	85.232	113.226	198.458	61.814	42.903	104.717	1.484	1.038	2.522

II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvra- bles	Roya- me	Anvers	Brabant	Flandre occiden- tale	Flandre orien- tale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière par mois

1947 Avril	—	—	22	51.154	19.858	5.281	8.999	11.405	2.849	1.474	900	108	300
Mai	—	—	22	45.169	17.816	4.451	7.458	10.557	2.578	1.261	780	49	219
Juin	—	—	30	46.259	19.343	4.518	6.697	10.688	2.635	1.480	632	37	229
Juillet	—	—	23	54.904	18.381	5.612	8.008	12.498	6.347	2.933	754	38	333
Août	—	—	29	48.737	15.283	5.392	8.482	12.214	3.862	2.404	736	50	314
Septembre	—	—	24	45.476	14.864	5.637	8.337	11.757	2.112	1.833	610	59	267
Octobre	—	—	23	47.742	17.829	5.773	8.379	10.883	2.090	1.809	638	87	274
Novembre	—	—	29	61.108	19.293	8.162	11.782	13.624	3.279	2.841	1.027	579	521
Décembre	—	—	22	97.271	25.477	13.569	19.218	23.349	6.206	5.200	1.817	1.298	1.137
1948 Janvier	—	—	24	105.290	27.864	16.470	18.797	25.607	5.818	5.424	2.135	1.583	1.592
Février	—	—	30	135.724	33.014	19.446	29.822	30.290	9.536	6.252	2.931	1.581	2.172
Mars	—	—	23	85.451	28.268	14.608	16.668	24.299	4.402	3.789	1.902	519	996
Avril	—	—	24	94.679	29.839	13.234	16.743	24.703	4.204	3.256	1.588	225	887
Mai	—	—	28	94.045	28.639	12.807	16.702	25.658	4.283	3.407	1.602	176	771
Juin	—	—	24	104.717	29.977	14.011	18.168	29.237	6.257	4.388	1.583	200	896

Moyenne journalière par semaine

1948 Mai	2	8	6	97.360	27.210	13.617	18.847	26.910	4.626	3.496	1.672	184	798
	9	15	6	98.312	32.767	12.720	16.695	26.040	4.065	3.431	1.638	190	766
	16	22	6	89.781	26.524	12.132	16.565	24.865	4.011	3.115	1.528	161	760
	23	29	6	90.623	27.514	12.673	15.329	24.994	4.231	3.368	1.587	164	763
	30	5	6	94.004	28.586	12.917	16.409	25.472	4.498	3.592	1.584	177	769
Juin	6	12	6	98.973	29.506	13.650	16.658	28.113	4.903	3.694	1.485	186	778
	13	19	6	101.226	28.868	13.381	17.027	29.112	6.241	4.018	1.482	182	915
	20	26	6	108.531	30.827	14.120	18.326	30.315	7.034	5.097	1.670	196	946
	27	3	6	110.139	30.709	14.895	20.658	29.407	6.852	4.745	1.695	235	943

III — REPARTITION DES CHOMEURS COMPLETS INSCRITS PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(nombre de chômeurs à fin de mois)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Textile (production)	Vêtement	Bois	Chimie	Verre	Céramique	Cuir	Papier	Construction	Pierre	Professions graphiques	Diamant	Tabac	Alimentation	Agriculture	Forêt, chasse	Pêche	Hôtels, Restaurants	Transports	Commerce	Employés	Manœuvres	Tutelle professionnelle	Divers	Total
1947 Mars	40	2.149	1.483	603	1.808	106	76	1.017	480	118	2.354	202	136	4.008	—	1.652	1.420	314	1.283	2.488	552	1.542	12.873	1.445	1.653	39.802	
Avril	35	1.800	1.349	522	1.581	48	66	347	431	102	1.511	154	121	3.238	514	958	1.026	62	252	1.198	2.192	523	1.529	10.772	1.030	1.606	32.967
Mai	26	1.546	1.228	476	1.521	49	43	241	377	81	1.087	133	116	3.151	462	813	575	74	314	1.057	2.070	484	1.479	9.245	764	1.512	28.924
Juin	25	1.469	1.239	690	1.525	56	43	222	544	73	1.182	128	152	2.695	442	777	855	72	340	985	1.915	510	1.624	8.851	949	1.432	28.795
Juillet	21	1.607	1.269	983	1.695	70	47	155	832	96	1.365	112	151	2.092	456	786	755	63	206	904	1.953	539	1.697	9.257	1.132	1.467	29.710
Août	23	1.679	1.347	1.086	1.533	63	43	169	634	100	1.450	150	161	1.364	434	872	729	84	199	1.145	1.998	590	1.879	9.423	1.396	1.597	30.148
Septembre	30	1.586	1.475	884	1.468	56	56	427	518	86	1.755	130	146	973	396	918	1.115	100	226	1.501	2.128	587	1.896	9.857	1.618	1.753	31.685
Octobre...	30	1.596	1.375	800	1.476	52	75	1.423	492	87	1.787	129	156	740	425	823	621	101	227	1.814	2.112	2.580		10.094	1.745	1.566	32.326
Novembre.	26	2.253	1.985	1.498	2.241	76	87	1.474	667	73	4.296	173	190	740	410	1.039	2.474	177	194	2.034	2.597	2.857		14.732	2.874	1.886	47.053
Décembre	56	3.026	2.618	2.425	3.107	124	109	1.861	1.051	85	6.704	256	225	830	457	1.348	3.440	198	178	2.055	3.126	2.925		17.606		8.717	62.527
1948 Janvier ...	40	4.321	3.371	3.538	3.849	191	155	2.126	1.439	127	8.545	296	290	780	526	1.912	4.222	245	236	2.186	3.755	3.627		23.788	2.092		71.657
Février ...	51	4.794	3.499	2.551	3.702	194	197	2.137	1.258	145	7.949	273	291	1.501	541	2.111	4.170	200	208	2.252	4.058	3.977		25.496	2.200		73.755
Mars	55	4.347	3.479	1.809	3.014	156	201	1.594	1.073	138	5.262	232	308	1.630	591	1.900	3.385	189	248	1.989	3.809	3.908		23.371	1.929		64.617
Avril	46	4.704	3.598	1.520	2.787	163	224	502	939	149	4.286	196	338	2.117	647	1.932	3.231	188	1.665	1.994	3.847	3.904		22.837	1.956		63.770
Mai	48	4.867	3.794	1.585	2.912	136	183	220	920	170	3.714	148	378	2.191	642	1.791	1.551	227	1.525	1.844	3.944	4.287		21.785	1.931		60.793
Juin.....	45	5.146	4.563	2.207	3.166	133	188	233	1.215	170	4.469	152	442	2.085	617	1.834	3.055	263	495	1.822	4.235	4.502		23.525	1.920		66.482

STATISTIQUES BANCAIRES

85

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS TRIMESTRIELLES GLOBALES DES BANQUES (1) (millions de francs)

RUBRIQUES	30 sept. 1947	31 déc. 1947	31 mars 1948	30 juin 1948
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.078	3.672	3.444	2.147
Prêts au jour le jour	1.811	1.271	2.028	1.337
Banquiers	3.989	3.524	3.200	3.211
Maison-mère, succursales et filiales	363	583	621	578
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.290	1.440	1.579	1.571
Portefeuille-effets	39.687	37.994	39.142	37.521
a) Portefeuille commercial	4.976	5.592	6.821	6.091
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	12.363	10.760	11.033	9.883
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	22.348	21.642	21.288	21.547
Reports et avances sur titres	833	848	747	709
Débiteurs par acceptations	3.230	4.122	3.955	4.081
Débiteurs divers	11.304	12.185	11.782	12.134
Portefeuille-titres	6.378	5.947	5.286	5.264
a) Valeurs de la réserve légale	163	168	172	175
b) Fonds publics belges	4.498	3.924	3.651	3.623
c) Fonds publics étrangers	272	183	106	75
d) Actions de banques	389	683	656	657
e) Autres titres	1.056	989	701	734
Divers	345	273	238	347
Capital non versé	18	6	4	3
Total disponible et réalisable...	71.326	71.865	72.026	68.903
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	5	5	2	2
Immeubles	470	554	565	576
Participations dans les filiales immobilières.....	112	124	119	119
Créances sur filiales immobilières	80	90	100	108
Matériel et mobilier	52	38	43	45
Total de l'immobilisé...	719	811	829	850
Total général actif...	72.045	72.676	72.855	69.753
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	139	169	160	237
Emprunts au jour le jour	31	20	9	8
Banquiers	3.188	3.243	3.267	3.777
Maison-mère, succursales et filiales	783	927	893	869
Acceptations	3.230	4.122	3.955	4.081
Autres valeurs à payer à court terme	1.414	1.846	1.712	1.385
Créditeurs pour effets à l'encaissement.....	988	1.310	1.216	1.231
Dépôts et comptes courants	47.147	46.591	48.094	48.981
a) A vue et à un mois au plus	43.950	43.313	44.868	46.287
b) A plus d'un mois	3.197	3.278	3.226	2.694
Obligations et bons de caisse	20	28	27	30
Montants à libérer sur titres et participations	448	617	593	611
Divers	1.697	1.531	1.411	1.201
Exigible spécial (arrêté-loi du 6 octobre 1944) :				
Comptes temporairement indisponibles (articles 16 et 17) :				
a) A vue et à 1 mois au plus	8.584	7.790	7.131	2.825
b) A plus d'un mois	163	140	126	70
Total de l'exigible...	67.832	68.332	68.594	65.306
C. Non exigible :				
Capital	2.845	2.890	2.762	2.788
Fonds indisponible, par prime d'émission	193	231	224	228
Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	166	171	175	180
Réserve disponible	939	959	997	1.148
Provisions.....	70	93	103	105
Total du non exigible...	4.213	4.344	4.261	4.447
Total général passif...	72.045	72.676	72.855	69.753

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges.
Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
BILAN AU 25 JUN 1948

Actif	(millions de francs)	Passif	
Encaisse en or	16.759	Billets de banque en circulation	78.504
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)	10.493	Comptes courants et divers :	
Total de l'encaisse en or	27.252	Trésor public	8
Avoirs en devises étrangères { à vue	2.812	Fonds Monétaire International :	
{ à terme	9.190	Compte francs belges	993
Devises étrangères à recevoir	10	Compte francs luxembourgeois	44
Créances en francs belges sur l'étranger	360	Organismes régis par une loi spéciale	258
Effets sur la Belgique { Effets commerciaux	4.572	Banques en Belgique	658
{ Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	2.994	Banques à l'étranger	3.852
{ Effets publics	388	Particuliers	599
Avances sur fonds publics	836	Armées alliées	9
Monnaies divisionnaires et d'appoint	330	Valeurs à payer	673
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux	2	Total des engagements à vue	7.094
Participation au Fonds Monétaire International :		Comptes temporairement indisponibles	27
Avances à l'Etat :		Devises étrangères et or à livrer	1.372
Pour cession d'or	550	Trésor public : Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)	10.493
En francs belges	986	Capital	200
Avance au Grand-Duché de Luxembourg :		Fonds de réserve :	
En francs luxembourgeois	44	a) Réserve statutaire	142
Créances sur l'Etat :		b) Fonds de prévision et compte d'amortissement	315
Certificats de trésorerie acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940 :		Caisse de pensions du personnel	284
Certificats « A » (compte propre et Office Aide Mutuelle)	48.288	Créditeurs pour change à terme	10
Certificats « C » (Soldes des Armées alliées)	1.032	Opérations d'inventaire différées :	
Autres créances :		du 1 ^{er} semestre 1940	47
Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930	500	du 26 juin 1940 au 25 décembre 1944	264
Fonds publics : Convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932	550	depuis le 26 décembre 1944	434
Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	637	Total	745
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	284	Comptes transitoires	353
Débiteurs pour change et or à terme	1.282	Total	99.599
Immeubles, matériel et mobilier	166	Arrêté-loi du 6 octobre 1944 :	
Valeurs à recevoir	69	Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	482
Valeurs amorties et à réaliser	p ^r mémoire	Trésor public. Comptes indisponibles :	
Comptes transitoires	46	Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article 1 ^{er} , § 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	4.000
Banque d'Émission à Bruxelles	103.180	Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945	63.696
	64.597	Total du passif	167.777
Total de l'actif	167.777		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 25 JUN 1948

Débit	(millions de francs)	Crédit	
Frais généraux	92	Escompte, change, intérêts et commissions	225
Frais d'expédition d'or	40	Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	14
Subvention à la Caisse de pensions du personnel	8	Droits de garde, courtages et loyers des coffres	5
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier	2	Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	—
Amortissement sur immeubles nouveaux	20	Redevances et bonifications de l'Etat :	
Redevances à l'Etat :		a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, article 34)	48
a) Produit des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 ½ %	7	b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, article 33)	63
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	57	c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	2
	64	Transfert du compte « Provision pour frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or »	39
Virements aux comptes transitoires du passif pour :		Transfert du compte « Provision pour agrandissement de l'immeuble de la Banque à Bruxelles »	20
a) prévision fiscale	50		
b) provision pour agrandissement de l'immeuble de la Banque, à Bruxelles	65	Total	416
Opérations d'inventaire différées	75		
Total	416		

COMPTES D'ORDRE AU 25 JUIN 1948

85

(millions de francs)

VALEURS A L'ENCAISSEMENT		44	
CRÉDITS DOCUMENTAIRES OUVERTS		1.732	
OFFICE DE COMPENSATION BELGO-LUXEMBOURGEOIS. — Comptes de compensation à l'étranger (Liquidation confiée à l'Institut belgo-luxembourgeois du Change Arrêté-loi du 25-2-1947)		60	
DÉPÔTS DIVERS :			
Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges	9.397		
Garanties données par les cédants d'escompte	51		
Obligations de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire	313		
Fonds Monétaire International	7.830		
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement économique	1.672		
Autres dépôts	14.821		
			34.084
CAUTIONNEMENTS DIVERS REÇUS			68
CAUTIONS DONNÉES EN FAVEUR DU PERSONNEL			14
ENDOSSEMENTS DE CERTIFICATS EN DOLLARS E.-U. POUR COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC			2.198
TRÉSOR PUBLIC :			
Portefeuille et avoirs divers		20	
Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :			
Actions ordinaires S. N. C. F. B.	1.000		
Obligations participantes S. N. C. F. B.	638		
Annuités souscrites par la Colonie du Congo belge	1.206		
Bons du Trésor du Gouvernement Grand-Ducal (Accord belgo-luxembourgeois)	1.625		
Valeurs diverses	831		
			5.300
Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :			
Valeurs déposées par des tiers	4.325		
Service de la Dette inscrite	13.921		
Caisse des Dépôts et Consignations	31.280		
Valeurs déposées en cautionnement	1.059		
			50.585
Valeurs à délivrer		5.611	
Titres retirés de la circulation		568	
Fonds d'amortissement de la Dette publique		6.238	
Fonds monétaire :			
Fonds publics		2.134	
			70.456
FONDS DES RENTES, titres déposés			5.043
CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE :			
Placements provisoires	3.050		
Nantissements de prêts	35		
Dépôts de garanties	27		
			3.112

(millions de francs)

ACTIF

	1-7-1948	8-7-1948	15-7-1948	22-7-1948	29-7-1948	5-8-1948	11-8-1948	19-8-1948	26-8-1948
Encaisse en or	17.311	17.327	17.377	17.429	17.429	17.429	17.430	17.730	17.691
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or ...</i>	27.804	27.820	27.870	27.922	27.922	27.922	27.923	28.223	28.184
Avoirs en devises étrangères { à vue	2.876	2.717	3.319	2.973	2.627	2.726	2.679	2.601	2.755
{ à terme....	8.792	8.766	8.370	8.656	8.709	8.609	8.595	8.588	8.479
Devises étrangères à recevoir	7	8	4	3	3	4	4	4	2
Créances en francs belges sur l'étranger	260	245	251	230	217	321	364	492	544
Effets (Effets commerciaux	4.936	5.408	4.804	4.548	4.756	5.807	5.911	6.437	6.309
sur la Belgique { Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	3.625	4.013	4.366	4.663	4.412	4.633	4.457	2.765	2.393
Effets publics	220	220	214	159	173	170	170	224	559
Avances sur fonds publics	998	783	621	516	939	811	447	422	329
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	316	292	288	280	280	255	399	408	416
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux.	1	2	11	27	1	2	2	2	1
Participation au Fonds Monétaire International :									
Avances à l'Etat { pour cession d'or	550	550	550	550	550	550	550	550	550
{ en francs belges	986	986	986	986	986	986	986	986	986
Avance au Grand-Duché de Luxembourg en francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44	44
Créances sur l'Etat :									
Avances au Trésor :									
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	48.943	48.918	48.963	48.966	48.962	48.964	48.961	48.963	48.966
Certificats « C » (soldes des Armées alliées)	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032
Autres créances sur l'Etat	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050
Fonds publics	637	636	636	636	636	636	636	636	647
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	166	166	166	166	166
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	284	293	292	292	292	297	297	297	297
Débiteurs pour change et or à terme	1.750	1.851	1.780	1.712	1.789	1.809	1.774	1.843	1.842
Divers	469	398	179	170	170	205	218	182	219
Banque d'Emission à Bruxelles	105.726	106.178	105.776	105.561	105.716	106.999	106.665	105.915	105.770
	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	170.323	170.775	170.373	170.158	170.313	171.596	171.262	170.512	170.367

PASSIF

	1-7-1948	8-7-1948	15-7-1948	22-7-1948	29-7-1948	5-8-1948	11-8-1948	19-8-1948	26-8-1948
Billets en circulation	80.290	80.863	80.768	80.708	81.112	82.275	81.810	81.103	81.104
Comptes courants :									
Trésor public	2	6	3	4	2	2	2	2	5
Gouvernement belge, » Trésor public », Compte spécial. Article IV. Accord de Coopération économique	—	—	—	—	—	—	19	19	19
Fonds Monétaire International :									
Compte francs belges	992	992	992	992	992	992	992	992	993
Compte francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44	44
Banques à l'étranger	4.000	3.589	3.486	3.235	2.411	2.862	2.906	2.810	2.967
Divers	2.262	2.419	2.483	2.631	3.103	2.738	2.830	2.741	2.579
<i>Total des engagements à vue ...</i>	87.590	87.913	87.776	87.614	87.664	88.913	88.603	87.771	87.621
Comptes temporairement indisponibles.	26	26	26	26	25	25	25	25	25
Devises étrangères et or à livrer	1.838	1.938	1.866	1.796	1.873	1.893	1.856	1.923	1.921
Trésor public. Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944) ..	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de Pensions du Personnel	283	293	292	292	292	297	297	297	297
Créditeurs pour change à terme	7	7	4	3	3	4	4	4	2
Opérations d'inventaire différées et divers	1.271	1.290	1.101	1.119	1.128	1.137	1.144	1.159	1.168
Capital	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement	437	437	437	437	457	457	457	457	457
Arrêté-loi du 6-10-1944 :	102.145	102.597	102.195	101.980	102.135	103.419	103.079	102.329	102.184
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	481	481	481	481	481	480	480	480	480
Trésor public { Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles { Compte spécial ouvert en vertu de l'art.9 de la loi du 14 octobre 1945.	63.697	63.697	63.697	63.697	63.697	63.697	63.703	63.703	63.703
	170.323	170.775	170.373	170.158	170.313	171.596	171.262	170.512	170.367

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

85

(millions de francs)

ACTIF

	31-1-1948	29-2-1948	31-3-1948	30-4-1948	31-5-1948	30-6-1948
Encaisse-or	760	785	785	785	785	785
Compte spécial de la Colonie (*)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	32	31	30	207	202	202
Avoirs en banque { en francs	1.085	710	694	792	878	672
en devises étrangères	1.691	1.654	1.764	1.251	1.031	1.117
Portefeuille-titres	185	185	185	205	205	205
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	6.716	7.329	7.558	7.761	8.108	8.248
Effets commerciaux	522	492	462	459	456	482
Débiteurs	191	190	174	150	161	207
Colonie « compte spécial avances sur or »	518	518	—	—	—	—
Etat belge	307	307	308	308	312	314
Immeubles et matériel	11	12	13	17	23	28
Divers	10	7	6	7	6	7
	12.133	12.325	12.084	12.053	12.322	12.372

PASSIF

	31-1-1948	29-2-1948	31-3-1948	30-4-1948	31-5-1948	30-6-1948
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	45	45	45	45	45	45
Circulation (billets et monnaies métalliques)	1.851	1.874	1.884	1.895	1.892	1.966
Créditeurs à vue { divers	6.259	6.712	6.902	6.712	7.075	6.878
Colonie	3.105	3.077	2.638	2.686	2.651	2.719
Créditeurs à terme { divers	67	71	84	115	120	122
Colonie	18	18	18			
Transferts en route et divers	768	508	493	580	519	622
	12.133	12.325	12.084	12.053	12.322	12.372

(*) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Or affecté en garantie (conv. du 17-11-1947 et loi du 25-11-1947)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
						sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (5)	Dont avances provisoires (6)		
1946 Moyen. ann....	106.259	—	19,3	48.976	25.779	4.173	2.802	494.625	446.613	638.000	56.666
1947 Moyen. ann....	72.102	—	0,4	98.413	43.145	4.390	8.469	632.828	520.708	807.633	69.353
1947 8 mai	82.817	—	0,3	86.993	44.521	4.459	9.684	593.150	481.700	774.219	62.795
5 juin	82.817	—	0,3	84.571	41.503	4.405	8.447	614.150	502.700	788.003	64.532
10 juillet	(2) 64.817	—	0,2	81.287	57.514	4.696	13.199	662.150	532.700	825.187	72.670
7 août	64.817	—	0,2	94.550	41.633	4.420	13.026	669.150	539.700	832.422	70.363
4 septembre	64.817	—	0,2	96.036	40.407	4.469	10.021	689.950	560.500	854.124	67.628
9 octobre	(3) 52.817	—	0,2	120.960	39.146	4.404	6.337	710.950	569.500	872.464	77.728
6 novembre	52.817	—	0,5	133.669	38.512	4.943	14.962	685.950	544.500	872.932	74.183
4 décembre	55.173	10.052	0,5	138.756	54.523	4.549	11.558	691.242	554.200	898.985	87.207
1948 8 janvier	55.173	10.052	0,1	125.619	72.453	4.640	11.905	703.742	566.700	914.945	81.499
4 mars (4)	52.817	12.408	0,1	135.856	84.846	4.848	13.888	717.942	580.900	766.966	282.771
8 avril	52.817	12.408	0,1	150.818	95.528	4.489	11.048	698.942	561.900	762.527	277.908
5 mai	52.817	12.408	0,1	142.774	89.836	5.344	13.781	693.342	556.300	772.934	255.300
10 juin	52.817	12.408	0,2	157.600	84.807	4.673	10.935	684.442	547.400	797.671	227.794
8 juillet	52.817	12.408	0,2	168.267	76.899	4.585	9.991	693.242	556.200	827.392	200.904
5 août	52.817	12.408	0,2	157.307	81.427	4.838	15.135	722.442	585.400	849.131	212.387

Taux d'escompte (actuel : 2 1/2 % depuis le 9 octobre 1947.
précédent : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Transfert de 18 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

(3) Transfert de 12 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

(4) La Banque de France n'a pas publié de situations hebdomadaires du 22 janvier au 3 mars 1948.

(5) La dette totale comprend : les prêts sans intérêt à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931) pour un montant fixe de 5.003 millions de francs; et les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) pour un montant fixe de 12.000 millions de francs.

(6) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France » qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

Bank of England

(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %	
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts		Total
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (3)				
1946 Moyenne ann.	0,25	(2) 1,08	260,2	15,6	18,3	294,1	1.358,3	1.402,9	12,6	—	254,7	54,0	321,3	14,4
1947 Moyenne ann.	0,25	1,48	313,1	14,8	20,2	348,1	1.384,4	1.450,0	12,8	—	295,9	89,1	397,8	17,1
1947 4 juin	0,25	1,38	342,4	11,0	16,7	370,1	1.396,2	1.450,0	8,0	—	293,8	105,8	407,6	13,6
9 juillet	0,25	2,09	328,0	22,2	17,6	367,8	1.403,6	1.450,0	8,8	—	293,2	96,4	398,4	12,2
6 août	0,25	2,43	335,0	19,0	27,2	381,2	1.421,7	1.450,0	18,3	—	279,6	95,8	393,7	7,9
10 septembre	0,25	2,41	320,6	16,7	17,8	355,1	1.389,6	1.450,0	12,8	—	291,6	95,4	399,8	15,8
8 octobre	0,25	2,22	303,5	10,0	18,6	332,1	1.374,3	1.450,0	12,3	—	288,0	92,2	392,5	19,9
5 novembre	0,25	1,93	294,4	5,7	27,6	327,7	1.363,8	1.450,0	13,1	—	288,7	96,5	393,3	22,2
10 décembre	0,25	0,98	290,7	16,2	19,3	326,2	1.353,4	1.450,0	18,9	—	294,2	92,9	406,0	24,1
1948 7 janvier	0,25	0,33	336,5	13,3	18,8	368,6	1.331,3	1.450,0	13,8	—	304,7	101,3	419,8	16,5
4 février	0,25	0,26	286,5	11,9	28,4	326,8	1.257,6	1.400,0	23,4	—	283,7	94,3	401,4	23,1
10 mars	0,25	0,32	329,8	9,5	20,7	360,0	1.236,9	1.350,0	12,6	—	299,1	93,4	405,1	15,7
7 avril	0,25	0,49	346,9	9,0	19,3	375,2	1.246,6	1.300,0	11,8	—	308,4	91,4	411,6	13,1
5 mai	0,25	0,66	321,2	14,8	36,4	372,4	1.242,9	1.300,0	20,9	—	299,6	92,1	416,2	14,0
9 juin	0,25	0,71	336,5	15,8	19,4	371,7	1.249,4	1.300,0	12,2	—	302,1	90,9	405,2	13,6
7 juillet	0,25	0,75	347,7	22,0	20,2	389,9	1.261,4	1.300,0	9,6	—	309,3	92,4	411,3	9,6
4 août	0,25	0,88	405,2	10,6	27,4	443,2	1.288,3	1.300,0	8,6	33,4	305,4	90,1	437,5	2,9

Taux d'escompte (actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations : 1.131.

(3) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

86

DATES	Encaisse-or	Porte- feuille- effets sur la Hollan- de	Porte- feuille sur l'étran- ger	Corres- pondants à l'étran- ger	Moyens de paie- ment à l'étran- ger	Avances sur nantisse- ment de titres, marchan- dises et warrants	Certif. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs				Ensem- ble des engage- ments à vue	
									Ancien- nes émis- sions	Nou- velle émission	Particuliers		Trésor			
											soldes bloqués		autres soldes (2)	compte spécial		autres
											des banques	autres				
1946 Moyenn. ann.	708	0,4	4.436	122,1	15,5	160	—	—	278	2.307	230	620	108	1.460	5.003	
1947 Moyenn. ann.	545	—	888	136,9	6,8	157	(1) 2.086	(1) 1.500	147	2.781	59	40	630	19	892	4.569
1947 9 juin	523	0,1	135	142,1	4,7	155	2.100	1.500	126	2.747	55	38	559	—	938	4.463
7 juillet ..	502	—	130	230,9	4,9	158	2.100	1.500	126	2.752	31	35	725	—	874	4.543
4 août ...	502	—	140	210,0	5,1	172	2.100	1.500	126	2.805	32	35	723	—	837	4.558
8 septemb.	502	—	150	246,1	4,8	153	2.100	1.500	126	2.832	33	40	693	—	877	4.601
6 octobre ..	502	—	160	184,6	5,0	156	2.100	1.500	125	2.857	39	44	484	—	985	4.534
10 novemb.	504	—	180	103,6	5,1	147	2.100	1.500	125	2.869	62	39	472	—	913	4.480
8 décemb..	608	—	182	78,8	5,0	148	2.000	1.500	125	2.918	141	41	484	—	761	4.470
1948 5 janvier .	608	—	173	67,7	5,1	151	2.000	1.500	125	3.006	51	42	514	—	716	4.454
9 février .	581	—	246	109,8	4,9	149	2.000	1.500	125	2.922	74	36	462	—	947	4.565
8 mars ..	551	—	267	102,0	5,1	164	2.000	1.500	124	2.934	42	29	480	—	987	4.596
5 avril....	481	—	269	166,1	5,4	147	2.000	1.500	124	2.932	109	30	500	—	880	4.575
10 mai	482	—	327	118,6	5,6	148	1.800	1.500	123	2.919	98	26	483	—	709	4.358
7 juin	482	—	329	152,2	5,8	149	1.800	1.500	121	2.943	52	26	578	—	736	4.456
5 juillet ..	482	—	316	139,6	5,8	151	1.800	1.500	120	2.991	45	22	505	—	720	4.403
9 août....	482	—	323	140,5	5,7	144	1.800	1.500	118	3.020	39	24	(2) 546	—	685	4.432

Taux d'escompte actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

(1) Moyenne des 43 dernières situations de l'année.

(2) Cette rubrique comprend, à partir du 9 août 1948, les montants reçus de l'Administration de Coopération économique : soit 49,2 millions de florins, en date du 9 août 1948.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille- effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1946 Moyenn. annuel.	4.817	171,6	55,7	36,7	11,1	3.640	1.225	102,54
1947 Moyenn. annuel.	5.130	113,4	51,9	59,7	16,8	3.950	1.198	101,87
1947 7 juin	5.041	134,3	31,1	49,6	10,9	3.862	1.160	103,04
7 juillet	5.110	118,9	20,9	57,4	11,6	3.912	1.156	103,18
7 août	5.212	88,1	25,9	60,4	12,7	3.927	1.197	103,43
6 septembre ..	5.271	69,6	61,4	65,8	11,6	3.981	1.216	102,75
7 octobre	5.352	62,2	62,9	54,0	13,6	4.067	1.202	102,75
7 novembre ...	5.338	57,7	78,7	64,3	14,9	4.133	1.139	102,35
6 décembre ...	5.242	118,6	127,8	79,9	16,1	4.148	1.167	100,86
1948 7 janvier	5.283	63,4	153,5	173,7	20,8	4.232	1.196	98,50
7 février	5.603	134,9	150,8	62,7	9,5	4.071	1.267	107,49
6 mars	5.622	102,4	112,5	68,8	11,5	4.100	1.187	108,28
7 avril	5.624	72,7	134,9	78,5	13,4	4.107	1.228	106,77
7 mai	5.665	88,7	242,1	65,2	14,9	4.126	1.365	104,80
7 juin	5.674	108,2	174,-	62,9	9,6	4.090	1.354	106,21
7 juillet	5.660	129,7	178,5	59,5	14,9	4.154	1.421	103,84
7 août.....	5.577	132,2	142,4	48,8	11,-	4.165	1.278	106,03

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

III — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 mai 1948		30 juin 1948		31 juillet 1948	
ACTIF						
		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	99.241	17,7	92.728	16,0	95.974	15,8
II. Encaisse :						
A la Banque et en compte courant dans d'autres Banques	35.286	6,3	32.426	5,6	30.153	5,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	374	0,1	374	0,1	497	0,1
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de Banque ..	3.581	0,6	5.961	1,0	5.704	0,9
2. Bons du Trésor	27.742	5,0	14.384	2,5	14.375	2,4
	31.323		20.345		20.079	
V. Fonds à terme et avances :						
1. A 3 mois au maximum	8.219	1,5	32.150	5,5	32.190	5,3
2. De 3 à 6 mois	1.259	0,2	1.262	0,2	1.070	0,2
3. De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
4. De 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
	9.478		33.412		33.260	
VI. Effets et placements divers :						
1. Bons du Trésor :						
a) A 3 mois au maximum	—	—	6.863	1,2	20.746	3,4
b) De 3 à 6 mois	19.707	3,5	6.811	1,2	17.158	2,8
c) De 6 à 9 mois	—	—	2.355	0,4	2.363	0,4
d) De 9 à 12 mois	2.353	0,4	—	—	—	—
e) A plus d'un an	913	0,2	—	—	—	—
2. Autres effets et placements divers :						
a) A 3 mois au maximum	54.191	9,7	66.946	11,6	72.900	12,0
b) De 3 à 6 mois	3.039	0,5	5.137	0,9	2.098	0,4
c) De 6 à 9 mois	3.646	0,7	—	—	—	—
d) De 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
e) A plus d'un an	8	0,0	12.147	2,1	12.173	2,0
	83.857		100.259		127.438	
VII. Fonds placés en Allemagne :						
placés en 1930-31 en application des dispositions des accords de La Haye de 1930	297.196	53,1	297.200	51,3	297.201	49,1
VIII. Autres actifs	2.893	0,5	2.575	0,4	1.259	0,2
<i>Total actif...</i>	559.648	100,0	579.319	100,0	605.861	100,0

PASSIF

I. Capital :						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	22,3	125.000	21,6	125.000	20,6
II. Réserves :						
1. Fonds de Réserve Légale	6.527		6.527		6.527	
2. Fonds de Réserve Générale	13.343		13.343		13.343	
	19.870	3,6	19.870	3,4	19.870	3,3
III. Dépôts à court terme et à vue :						
(diverses monnaies)						
1. Banques Centrales pour leur compte :						
a) A 3 mois au maximum	16.383	2,9	45.743	7,9	64.989	10,7
b) A vue	32.693	5,9	36.525	6,3	44.599	7,4
	49.076		82.268		109.568	
2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants:						
a) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
b) A 3 mois au maximum	3.076	0,6	—	—	—	—
c) A vue	673	0,1	762	0,1	837	0,1
	3.749		762		837	
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum	89	0,0	88	0,0	89	0,0
b) A vue	432	0,1	522	0,1	509	0,1
	521		610		598	
IV. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
1. A 3 mois au maximum	244	0,0	244	0,1	244	0,1
2. A vue	17.341	3,1	19.136	3,3	17.801	2,9
	17.585		19.380		18.045	
V. Dépôts à long terme reçus en application des dispositions des accords de La Haye de 1930 :						
1. Dépôts au Compte de Trust des Annuités	152.606		152.606		152.606	
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303	
	228.909	40,9	228.909	39,5	228.909	37,8
VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers...	114.938	20,5	102.520	17,7	103.034	17,0
<i>Total passif...</i>	559.648	100,0	579.319	100,0	605.861	100,0
Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données	7.318		7.211		6.801	

Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts Internationaux, dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

Federal Reserve Banks

(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1946 Moyenne annuel.	17.344	773	18.117	297	23.213	24.328	17.558	43,3
1947 Moyenne annuel.	19.313	724	20.037	275	22.284	24.356	18.310	46,9
1947 4 juin	19.025	712	19.737	230	21.760	24.130	17.530	47,4
9 juillet	19.376	728	20.102	232	21.611	24.244	17.600	48,0
6 août	19.686	673	20.359	267	21.869	24.127	18.208	48,1
10 septembre	19.892	700	20.592	238	22.042	24.650	18.135	48,1
8 octobre	20.150	695	20.845	246	22.355	24.533	18.883	48,0
5 novembre	20.413	680	21.092	259	22.119	24.543	18.936	48,5
10 décembre	20.767	684	21.451	252	21.985	24.761	19.057	49,0
1948 7 janvier	20.810	695	21.505	313	21.683	24.651	19.074	49,2
4 février	21.098	692	21.700	372	20.523	24.148	18.675	50,7
10 mars	21.189	637	21.826	355	20.678	23.991	19.072	50,7
7 avril	21.249	637	21.886	333	20.477	23.787	19.039	51,1
5 mai	21.292	627	21.919	298	20.251	23.667	18.957	51,4
9 juin	21.465	621	22.086	255	20.349	23.722	19.126	51,5
7 juillet	21.692	616	22.308	224	21.535	23.960	20.303	50,4
4 août	21.792	613	22.405	272	21.378	23.807	20.317	50,8

Taux d'escompte { actuel : 1,50 % depuis le 13 août 1948.
précédent : 1,25 % depuis le 12 janvier 1948.

Sveriges Riksbank

(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or (4)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigible des banques étrangères et banquiers étrangers	Fonds placés à la disposition de l'Office de la Dette nationale	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1946 Moyenne annuelle.....	1.020	733	321	67	835	86	457	2.556	872	100	107	1.079	2.959	67,90	58,83	
1947 Moyenne annuelle.....	401	254	2.150	137	466	86	457	2.660	559	133	72	784	3.066	24,61	21,35	
1947 Juin	371	235	2.258	126	344	93	454	2.618	619	41	76	736	3.144	23,13	19,26	
Juillet	316	200	2.123	223	391	93	433	2.543	570	31	81	682	3.081	20,32	16,77	
Août	278	176	2.431	120	431	93	439	2.632	478	247	70	795	3.257	17,22	13,92	
Septembre	204	129	2.362	234	441	93	455	2.664	570	62	73	705	3.167	12,61	10,53	
Octobre	223	141	2.589	89	480	93	448	2.694	558	218	61	837	3.227	13,60	11,27	
Novembre	222	141	2.564	85	531	93	438	2.702	567	233	65	865	3.225	13,43	11,24	
Décembre	232	147	2.747	127	510	—	466	2.895	631	197	72	900	3.257	13,08	11,62	
1948 Janvier	229	145	2.520	116	497	—	457	2.734	614	89	73	776	3.247	13,67	11,51	
Février	223	141	2.685	111	466	—	493	2.736	634	191	106	931	3.229	13,33	11,29	
Mars	213	135	2.534	141	407	—	490	2.730	632	24	79	735	3.197	12,76	10,90	
Avril	213	135	2.795	111	320	—	491	2.791	634	79	92	805	3.191	12,44	10,87	
Mai	205	130	2.947	99	310	—	486	2.734	602	253	81	936	3.169	12,23	10,55	
Juin	188	119	3.035	60	320	—	520	2.824	732	44	89	865	3.114	10,87	9,86	
Juillet	178	113	2.859	150	335	—	616	2.784	645	44	75	764	3.200	10,46	9,10	
Août	178	113	3.095	51	349	—	777	2.824	595	149	69	813	3.200	10,28	9,08	

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947; à partir de la situation de juillet 1948, le droit d'émission maximum est fixé à 3.200 millions (loi n° 248 du 28 mai 1948). L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
(4) Antérieurement à décembre 1946 : « Comptes d'ajustement de l'or et des devises ».

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 août 1948)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	28 juin 1948	5,—			
Autriche	3 juillet 1945	3,50	Hollande.....	27 juin 1941	2,50
Belgique	28 août 1947	3,50 (1)	Hongrie.....	1er novembre 1947	5,—
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Italie	6 septembre 1947	5,50
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Espagne	27 octobre 1947	4,50	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	13 août 1948	1,50	Roumanie	25 mars 1948	5,— (3)
Finlande	6 février 1948	7,25	Suède	9 février 1945	2,50
France	9 octobre 1947	2,50	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12,—	Turquie	1er juillet 1938	4,—
			Yougoslavie	1er janvier 1947	1,— à 4,— (2)

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2
(2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.
(3) Effets agricoles 3,5 p. c.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Industrie textile	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Production d'énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Distribution du gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I — Indices des ventes à la consom- mation	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'explo- tation	
Détail des émissions : juin 1948		b) wagons fournis à l'industrie	
Groupement par importance du capital		c) trafic :	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	1° trafic général	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	2° grosses marchandises :	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	A) ensemble du trafic	
LES FINANCES PUBLIQUES		B) service interne belge	
I — Situation de la Dette publique	25	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
II — Situation des avoirs en effets pu- blics de la Banque Nationale de Belgique	25	III — Les ports	71
III — Rendement des impôts	26	a) Anvers	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		b) Gand	
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : juin 1948		LE COMMERCE EXTERIEUR	
Tableau rétrospectif		Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	LE CHOMAGE	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Chômage complet et partiel	81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
I — Chambres de compensation	35	STATISTIQUES BANCAIRES	
a) Mouvement général		I — Belgique et Congo belge :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations trimestrielles globales des banques belges	85
II — Chèques postaux	36	Banque Nationale de Belgique :	
LES PRIX		Bilan et compte de profits et pertes au 25 juin 1948	85
Indices des prix en Belgique	46	Situations hebdomadaires	85
		Banque du Congo belge :	
		Situations mensuelles	85
		II — Banques d'émission étrangères :	
		Situations	86
		Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87